

LES DÉPUTÉES DU MALI : IDENTITÉS ET MOTIVATIONS POLITIQUES

Émilie Senécal

Directrice : professeure Manon Tremblay

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise en mondialisation
et développement international

École de développement international et mondialisation
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Émilie Senécal, Ottawa, Canada, 2011

Remerciements

À Alain et Isabelle pour leur soutien inconditionnel.

À toutes les Maliennes et les Maliens qui m'ont aidée et soutenue dans mes recherches, et sans qui ce projet n'aurait été réalisable.

À ma directrice qui m'a guidée dans mon travail.

Résumé

La thèse « *Les députées du Mali : identités et motivations politiques* » a pour objectif principal d'analyser les motivations politiques des députées maliennes de la législature 2007-2012. Les femmes du Mali sont très actives dans les domaines économique, social, culturel et politique, mais leur présence à l'Assemblée nationale demeure modeste (10,2 %). En se basant sur le modèle de l'offre et de la demande de candidatures pour analyser la participation politique des femmes au Mali, l'étude s'intéresse de façon plus spécifique à l'un des éléments principaux de l'offre, les motivations politiques. Ainsi, nous nous sommes demandées : quelles sont les motivations qui poussent les femmes à choisir la voie des élections législatives comme moyen d'action politique? Pour répondre à cette question, nous avons effectué des entrevues entre octobre et décembre 2009 auprès de 13 des 15 députées maliennes. Les motivations identifiées grâce à ces entrevues ont été catégorisées selon trois dimensions : personnelle, sociale et politique. Les résultats semblent confirmer en partie notre hypothèse de base selon laquelle l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations des députées. Cependant, il ne s'agit pas de la seule motivation, puisque d'autres facteurs personnels, sociaux et politiques semblent aussi déterminants dans les cheminements politiques des députées.

Table des matières

Liste des figures	V
Liste des tableaux	VI
Liste des acronymes	VII
Introduction	1
Chapitre 1: Représentation parlementaire des femmes en Afrique subsaharienne	5
1.1 Les femmes dans la politique africaine	7
1.1.1 Historique de la participation des Africaines à la vie publique	7
1.1.2 Sociétés précoloniales	8
1.1.3 Colonisation et Islamisation	11
1.1.4 Indépendances et partis uniques	13
1.1.5 Démocratisation et représentation des femmes dans les parlements	14
1.1.6 Égalité entre les genres, développement et démocratisation	17
1.1.7 Les Africaines et le pouvoir : exclusions, sources de légitimité et types d'engagement politique	20
1.2. Africaines et représentation parlementaire : Aperçu de la situation actuelle	25
1.2.1. Obstacles à la représentation des Africaines	29
Chapitre 2 : Méthodologie de recherche	32
2.1. Cadre théorique	32
2.1.1. La représentation des femmes dans les parlements	32
2.1.2. Les approches explicatives à la faible représentation des femmes dans les parlements	34
2.1.3. L'étude du recrutement politique : le modèle de l'offre et de la demande de candidatures	37
2.1.4 Les motivations politiques.....	43
2.2. Question spécifique de recherche et hypothèse	50
2.3. Cadre opératoire.....	52
2.3.1. Dimension personnelle	52
2.3.2. Dimension sociale	55
2.3.3 Dimension politique	56
2.4. Collecte de données	58
Chapitre 3 : Le cas du Mali	61
3.1. Présentation générale du Mali	61
3.2. Le système politique malien.....	64
3.2.1. L'Assemblée nationale	66
3.2.2. Système électoral	69
3.2.3. Les partis politiques	72
3.2.4. La société civile	76
3.2.5. Obstacles liés au système politique malien.....	78
3.3. Composition actuelle de l'Assemblée nationale – Législature 2007-2012	81

Chapitre 4 : Analyse des résultats	86
4.1. <i>Dimension personnelle.....</i>	86
4.1.1. <i>L'identité des députées</i>	88
4.1.2. <i>Situation familiale</i>	91
4.1.3. <i>Ambitions politiques personnelles</i>	94
4.2. <i>Dimension sociale</i>	99
4.2.1. <i>Engagements sociaux</i>	99
4.3. <i>Dimension politique.....</i>	102
4.3.1. <i>Cheminement politique et partisan</i>	103
4.3.2. <i>Perception des obstacles à la participation politique</i>	105
4.3.3. <i>Conception de l'exercice du pouvoir</i>	108
4.3.4. <i>Perception de la représentation politique.....</i>	112
4.4. <i>Motivations identifiées</i>	114
4.5. <i>Conclusions</i>	116
CONCLUSION.....	118
Bibliographie.....	125
Annexe 1 : La représentation parlementaire des Africaines en 2010	151
Annexe 2 : Guide d'entrevue.....	155
Guide d'entrevue	156
Annexe 3 : Représentation graphique du cadre opératoire	158
Annexe 4 : Texte de recrutement	161
Annexe 5 : Carte du Mali	164
Annexe 6 : Femmes et vie publique au Mali	166
Annexe 7 : Historique de la participation des Maliennes à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance ..	169

Liste des figures

<i>Figure 1: Le recrutement législatif.....</i>	<i>38</i>
<i>Figure 2 : La dimension personnelle</i>	<i>54</i>
<i>Figure 3 : La dimension sociale.....</i>	<i>55</i>
<i>Figure 4 : La dimension politique.....</i>	<i>57</i>
<i>Figure 5 : Concept de motivation</i>	<i>159</i>
<i>Figure 6: Le Mali</i>	<i>165</i>
<i>Figure 7 : Variation de la participation des Maliennes à la vie publique, 2002-2010</i>	<i>168</i>
<i>Figure 8 : Variation du pourcentage d'élues à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance, 1960-2007.</i>	<i>174</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Les 12 parlements nationaux ayant la meilleure représentation des femmes dans le monde, 2010.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2 : Représentation des femmes dans les instances politiques nationales des partis politiques en 2004.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 3 : Répartition des députées par partis politiques, 2007</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 4 : Répartition des député/e/s par région en 2007.....</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des postes électifs et nominations 2007-2010.....</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 6 : L'identité des députées maliennes en 2007</i>	<i>90</i>
<i>Tableau 7 : Situation familiale des députées en 2007</i>	<i>92</i>
<i>Tableau 8 : Soutien de l'entourage.....</i>	<i>93</i>
<i>Tableau 9 : Ambitions politiques des députées avant 2007</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 10 : Les sources de l'intérêt pour la politique des députées</i>	<i>96</i>
<i>Tableau 11 : Les ambitions politiques des députées</i>	<i>97</i>
<i>Tableau 12 : Participation à des groupes de la société civile</i>	<i>101</i>
<i>Tableau 13 : Historique de participation à la politique formelle</i>	<i>103</i>
<i>Tableau 14 : Cheminement partisan des députées</i>	<i>104</i>
<i>Tableau 15 : Obstacles à la participation politique identifiés par les députées</i>	<i>106</i>
<i>Tableau 16 : Stratégies utilisées pour surmonter les obstacles à la participation politique.....</i>	<i>108</i>
<i>Tableau 17 : Priorités politiques identifiées par les députées</i>	<i>110</i>
<i>Tableau 18 : Réalisations politiques identifiées par les députées</i>	<i>111</i>
<i>Tableau 19 : Perception de la représentation politique</i>	<i>113</i>
<i>Tableau 20: Les motivations à se porter candidate aux élections législatives identifiées par les députées</i>	<i>115</i>
<i>Tableau 21 : La représentation parlementaire des Africaines en 2010</i>	<i>152</i>
<i>Tableau 22 : Femmes et vie publique au Mali.....</i>	<i>167</i>
<i>Tableau 23 : Les élues maliennes à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance, 1960-2010</i>	<i>170</i>
<i>Tableau 24 : Répartition des député/e/s par région depuis l'indépendance, 1960-2010</i>	<i>175</i>
<i>Tableau 25 : Répartition des postes électifs et nominations, 2002-2010.....</i>	<i>176</i>

Liste des acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACM	Alliance pour la consolidation de la majorité
ADEMA- PASJ	Alliance pour la démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice
ANC	African National Congress
APDF	Association pour le Progrès et la défense des droits des femmes maliennes
APEM	Réseau Appui au processus électoral du Mali
ATT	Amadou Toumani Touré
BARICA (-Faso Jiggi)	Bloc des Alternances pour la renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine
BDIA	Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
CCFP	Cadre de concertation des femmes des partis politiques
CDS	Convention Social Démocrate
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CMDID	Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant

CNID	Congrès national d'initiative démocratique
CODEM	Convention pour le Développement du Mali
COFEM	Collectif des femmes du Mali
COPP	Convention Parti du Peuple
CTSP	Comité de Transition pour le Salut du Peuple
DCF	Droits et Citoyenneté des Femmes
DGE	Délégation Générale aux Élections
EID	Espace d'interpellation démocratique
Frelimo	Front for the Liberation of Mozambique/Front de libération du Mozambique
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et de Collectivités Locales
MIRIA	Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MPR	Mouvement patriotique pour le renouveau
NRM	National Resistance Movement/Mouvement de résistance nationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PARENA	Parti pour la renaissance nationale
PCR	Parti Citoyen pour le Renouveau
PDP	Parti pour le développement et la démocratie
PIB	Produit intérieur brut
PLS	Parti libéral sénégalais

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSP	Parti de la solidarité et du progrès (anciennement : Parti progressiste soudanais)
PSS	Parti socialiste sénégalais
RDA	Rassemblement démocratique africain
RND	Rassemblement national pour la démocratie
RPM	Rassemblement pour le Mali
SADC	Southern African Development Community/ Communauté de développement d’Afrique australe
SADI	Solidarités africaines pour la Démocratie et l'Indépendance
UA	Union africaine
UDD	Union pour la démocratie et le développement
URD	Union pour la République et la Démocratie
UIP	Union interparlementaire
US– RDA	Union soudanaise – Rassemblement démocratique africain
WNC	Women’s National Coalition/Coalition nationale des femmes

Introduction

Dans les années 1990, avec la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (aussi appelée Conférence de Beijing) et son Programme d'action qui avait pour objectif de faire avancer l'égalité, le développement et la paix, les organisations internationales et les pays donateurs ont mis l'accent sur l'augmentation de la représentation des femmes en politique dans les pays en développement (Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, 1995). Sur le continent africain, cette mise à l'agenda international de la participation des femmes se situe dans un contexte où un nombre important d'États sont en pleine démocratisation. Au cours des dernières années, le pourcentage de femmes dans les parlements a augmenté un peu partout dans le monde, mais c'est en Afrique subsaharienne que ces changements ont été les plus importants. En effet, depuis les indépendances, le continent a connu l'augmentation la plus importante du pourcentage de députées dans le monde (Tripp, 2001a). Et certains pays, comme le Rwanda, figurent parmi les leaders mondiaux de la représentation des femmes. Toutefois, en Afrique, la politique demeure encore presque exclusivement du domaine des hommes. Or, la participation des femmes à la prise de décisions politiques est non seulement un enjeu prioritaire dans la lutte pour l'égalité, mais est aussi devenu « une exigence du développement » (Adjamagbo-Johnson, 1997).

Certain/e/s évoquent d'ailleurs la relation positive qui existe entre la démocratie et le développement, les deux allant souvent de pair (Inglehart, Norris et Welzel, 2003 : 95). Le Mali est un cas particulier, dans la mesure où le pays a connu une transition démocratique exemplaire malgré sa très grande pauvreté. En effet, le Mali est l'un des dix pays les plus pauvres du monde (PNUD, 2010 : 167-170), mais est aussi l'un des champions de la démocratie en Afrique de l'Ouest (Freedom House, 2010b).

Les femmes du Mali sont très actives dans les domaines économique, social, culturel et politique (APDF, 2000), mais leur présence à l'Assemblée nationale demeure modeste (10,2 %), bien en dessous de la moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne

en 2010 (18,3 %; UIP, 2010a, 2010b). Historiquement, les femmes ont démontré leur force de mobilisation et d'engagement politique, notamment par leurs rôles dans la lutte pour l'indépendance et dans la chute du régime de Moussa Traoré. Les femmes sont aussi très actives au sein des partis politiques, surtout en tant que mobilisatrices et animatrices, et elles représentent plus de 50 % de l'électorat (APDF, 2000).

Les Maliennes ont le droit de voter et de se présenter aux élections depuis 1956 (UIP, S.D.), et la première femme élue députée, Aoua Kéita, le fut en 1959 (APDF, 2000). Dans les années 1990, avec l'instauration du multipartisme, le Mali a connu une augmentation du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale, passant de 3 députées en 1991 à 18 en 1997 (APDF, 2000). Et suite aux élections législatives de 2007, elles sont 15 sur un total de 147 député/e/s (UIP, 2010b).

Le premier chapitre présente une revue de la littérature sur la thématique de la représentation parlementaire des Africaines. Peu d'études s'intéressent au parlementarisme malien, encore moins à la place qu'occupent les femmes dans celui-ci. C'est pourquoi nous avons élargi notre analyse à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Il ressort de ce chapitre que les Africaines sont très actives dans la vie publique de leur pays, mais, en raison des cultures politiques, leurs sphères d'action se situent généralement à l'extérieur de la politique formelle.

Aussi, les Africaines se heurtent à une multitude d'obstacles institutionnels, culturels et socioéconomiques qui rendent difficile leur participation dans les instances de prise de décision. Au Mali, les obstacles à la participation des femmes ont été bien cernés par les autorités locales et les organismes d'aide étrangère (Beridogo et Thiero 2006; Greenberg et Okani, 2001), mais beaucoup d'autres questions demeurent toujours sans réponses. En effet, malgré les obstacles à la participation des femmes en politique, certaines réussissent à les surmonter et à se faire élire. Nous pouvons donc nous demander : quels sont les facteurs qui influencent positivement l'élection de femmes et pourquoi celles-ci ont choisi de se porter candidates aux élections législatives? Ce questionnement sera central tout au long de notre étude.

L'étude du recrutement législatif nous permet d'analyser le processus par lequel s'effectue le choix des parlementaires. Pour se faire élire député/e, chaque personne doit passer par les étapes suivantes : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection. Comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, l'éligibilité et l'élection ne semblent pas être les étapes qui posent le plus de problèmes aux femmes. Au Mali, les femmes ont acquis depuis 1956 le droit de devenir candidates législatives. Et depuis, les critères d'éligibilité sont les mêmes pour les femmes et les hommes.

Survient ensuite le recrutement des candidat/e/s. À ce moment, les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt, c'est ce que l'on appelle « l'offre » de candidatures. Par la suite, ce sont les partis politiques qui effectuent la sélection de celles et ceux qui concourront lors des élections. La capacité d'une personne à offrir sa candidature est largement déterminée par ses motivations et ses ressources (Norris et Lovenduski, 1995 : 15, 108). Les ressources matérielles et immatérielles nécessaires sont entre autres : l'éducation, le temps, les revenus (Tremblay, 2005b : 88). Mais la question des motivations est souvent plus difficile à cerner. Quels sont les facteurs qui motivent des personnes à se porter candidates à des élections législatives? Dans cette étude, nous tenterons de conceptualiser et d'opérationnaliser le concept de motivations politiques.

Ainsi, dans l'objectif de mieux comprendre les facteurs qui ont favorisé la participation des Maliennes au pouvoir législatif, nous avons formulé la question de recherche suivante : ***quelles sont les motivations qui poussent les Maliennes à choisir la voie des élections législatives comme moyen d'action politique?*** Plus spécifiquement, nous étudierons les motivations des élues de la législature 2007-2012 de l'Assemblée nationale du Mali.

Des études menées ailleurs dans le monde tendent à démontrer que, comparativement aux hommes, les femmes sont moins motivées par l'ambition politique, la recherche du pouvoir, du profit et du prestige (Bledsoe et Herring, 1990; Carroll, 1994 : 121-137; Costantini, 1990; Fox, Lawless et Feeley, 2001). Elles seraient plutôt

portées à faire le saut en politique pour défendre des enjeux ou des causes spécifiques (Lowndes, 2004). Et elles seraient possiblement plus susceptibles que les hommes d'être motivées par des enjeux politiques concernant les femmes et les enfants (Lawless, 2003 : 28). Suite à ces constats, nous avons formulé l'hypothèse de base que ***l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations pour lesquelles les femmes se lancent en politique.***

Pour être en mesure de répondre à notre question spécifique de recherche et de vérifier notre hypothèse, il a été nécessaire de collecter des données, par le truchement d'entrevues, auprès des députées maliennes. Ainsi, entre le 16 octobre et le 9 décembre 2009, nous avons rencontré pour une entrevue 13 des 15 députées de la législature 2007-2012 du Mali. La méthodologie de recherche que nous avons utilisée pour collecter ces données est présentée dans le deuxième chapitre. Le projet de recherche a été approuvé par le Comité de déontologie de l'Université d'Ottawa et s'est effectué en conformité avec les règles de déontologie de l'Université.

Les deux derniers chapitres de cette thèse ont pour objectif de présenter les données propres au cas du Mali, que nous avons collectées lors de notre séjour de recherche. En plus d'effectuer des entrevues, il nous a aussi été possible de consulter des documents dans des bibliothèques et des centres de documentation maliens à Bamako. Ainsi, le troisième chapitre présente le système politique malien et ses institutions, en mettant l'accent sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Et les résultats de recherche sont présentés dans le quatrième chapitre.

Les résultats semblent confirmer en partie notre hypothèse de base selon laquelle l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations des députées. Cependant, il ne s'agit pas de la seule motivation, puisque d'autres facteurs personnels, sociaux et politiques semblent aussi déterminants dans les cheminements politiques des députées.

Chapitre 1: Représentation parlementaire des femmes en Afrique subsaharienne

Depuis les années 1990, les Africaines ont fait une percée dans l'arène législative, augmentant substantiellement leur taux de représentation. En 2010, les femmes représentaient 18,3 % des élu/e/s dans les chambres basses ou uniques en Afrique subsaharienne (UIP, 2010a). Au cours du siècle dernier, c'est en Afrique que l'on a observé la plus forte croissance de la représentation des femmes dans les parlements du monde. Il faut dire qu'en 1960 les Africaines ne représentaient que 0,9 % des élu/e/s, soit le plus faible pourcentage de femmes élues dans le monde à ce moment (Tripp, 2001a). Cette proportion d'élues est passée à 9,9 % en 2000, soit une augmentation de 953,0 %, alors que la moyenne mondiale n'a augmenté que de 143,0 % pendant la même période (Tripp, 2001a). Certains pays d'Afrique se sont même positionnés au sommet de la liste des pays ayant la plus forte représentation de femmes dans les instances législatives, comme le Rwanda qui occupe la première place avec 56,3 % d'élues en 2010 (UIP, 2010b). D'ailleurs, sur les douze pays ayant la plus forte représentation de femmes dans le monde, quatre sont africains (voir tableau 1).

Ces résultats sont impressionnants en raison du faible développement économique de ces pays et de la faiblesse relative des expériences démocratiques sur le continent. En effet, les pays d'Afrique subsaharienne (sauf l'Afrique du Sud) se positionnent généralement au bas de l'Indice de développement humain (PNUD, 2010 : 167-170) et plusieurs pays nouvellement démocratiques sont toujours en quête de consolidation. Malgré ces progrès importants dans le domaine de la représentation des femmes dans les assemblées législatives, la politique en Afrique subsaharienne demeure néanmoins largement dominée par les hommes. Il existe aussi des écarts importants entre les pays du continent, plusieurs ayant plus de 25 % d'élues (Afrique du Sud, Angola, Burundi,

Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie) alors qu'à l'autre extrême certains pays ont 5 % et moins d'élues (Comores et Tchad) (UIP, 2010b; Yoon, 2004)¹.

Tableau 1 : Les 12 parlements nationaux ayant la meilleure représentation des femmes dans le monde, 2010

Rang	Pays	Chambre unique ou basse (% de femmes)
1	Rwanda	56,3 %
2	Suède	45,0 %
3	Afrique du Sud	44,5 %
4	Cuba	43,2 %
5	Islande	42,9 %
6	Pays-Bas	40,7 %
7	Finlande	40,0 %
8	Norvège	39,6 %
9	Belgique	39,3 %
10	Mozambique	39,2 %
11	Angola	38,6 %
	Costa Rica	38,6 %

Données tirées de : UIP (2010b)

Dans la première partie de ce chapitre, nous allons analyser comment les rôles occupés par les femmes dans la sphère politique ont été influencés par l'histoire, et comment la conception traditionnelle du pouvoir exclut les femmes, tout en pouvant leur fournir une source d'autorité. Nous soutenons aussi que l'augmentation du nombre de femmes dans les parlements est un enjeu important dans la lutte pour l'égalité entre les genres et l'amélioration des conditions de vie des Africaines, enjeu qui revêt aussi d'une importance considérable dans un contexte de développement et de démocratisation. La deuxième partie de ce chapitre a pour objectif de fournir un aperçu de la situation actuelle de la représentation parlementaire des Africaines, en soulignant la diversité des expériences sur le continent.

¹Voir l'Annexe 1 pour la liste complète des pays d'Afrique subsaharienne et leur taux de représentation parlementaire des femmes.

1.1 Les femmes dans la politique africaine

Les ouvrages sur l'État ou sur la démocratisation en Afrique subsaharienne ne traitent que peu des questions de genres. Étant donné que les femmes sont généralement exclues du pouvoir, leurs contributions ne sont pas systématiquement analysées, niant par le fait même le pouvoir des Africaines. Comme nous le verrons plus bas, les questions de genres sont étroitement liées à l'avancement de la démocratie, d'où l'importance de les étudier. À l'autre extrême, les ouvrages portant sur les Africaines vont principalement s'intéresser à des questions reliées au développement, où l'on présente les femmes soit comme des victimes du sous-développement, soit comme des actrices de ce développement. Les images stéréotypées des femmes africaines sont véhiculées autant par les Occidentales/aux que les Africain/ne/s elles/eux-mêmes (Coquery-Vidrovitch, 1997 : 1; Hesseling et Locoh, 1997; Zeleza, 2005 : 207-208). Hesseling et Locoh (1997) identifient deux types d'images, soit celle de domination ou de pouvoir. Certain/e/s présentent une image de la femme comme pauvre, asservie, soumise à des pratiques traditionnelles néfastes (excisions, mariages précoces ou forcés, etc.). Et à l'opposé, on retrouve de la littérature s'extasiant devant la force ou l'indépendance des femmes (elles gèrent leurs revenus, ont des entreprises, font parties de coopératives ou d'associations, etc.; Hesseling et Locoh, 1997). Bien que cette thèse utilise comme objet d'étude « les femmes », et plus particulièrement « les Africaines », il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un groupe homogène. En effet, les « Africaines » vivent des expériences différentes selon leurs situations socio-économiques, politiques ou culturelles.

1.1.1 Historique de la participation des Africaines à la vie publique

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont vécu des trajectoires politiques similaires au cours des deux derniers siècles. Presque tous les pays du continent ont traversé une période de colonisation européenne à la fin du XIXe siècle, suivie d'une prise d'indépendance dans la seconde moitié du XXe siècle. Après leur indépendance, plusieurs pays ont connu tour à tour des régimes autoritaires et des coups d'État, avant de

s'engager, plus récemment, dans un processus de démocratisation. En 1964, environ les deux tiers des pays africains indépendants sont sous un régime de parti unique et en 1970, environ la moitié des États indépendants sont sous régime militaire (Bauer et Britton, 2006 : 10). Dans les années 1980 et 1990, le continent connaît sa « 2^e vague de libération » en amorçant un processus de démocratisation (Bauer et Britton, 2006 : 10). Nous ferons ici un bref survol de l'histoire des femmes en politique africaine, en nous concentrant principalement sur l'histoire de l'Afrique de l'Ouest.

1.1.2 Sociétés précoloniales

Les sociétés précoloniales africaines sont caractérisées par leurs multitudes et leur diversité. L'histoire de l'Afrique est riche, et il serait naïf de vouloir résumer des siècles d'histoire dans ce chapitre. Certains récits historiques fournissent de l'information sur les royaumes et les empires africains, mais ces écrits sur l'histoire politique des sociétés africaines ne laissent qu'une place marginale aux femmes (Skard, 2004 : 248; Dulucq et Goerg, 2004 : 45). Ce qui, d'ailleurs, est le reflet de leur exclusion des sphères de pouvoir. Certains ouvrages traitants de la période précoloniale cherchent d'ailleurs à redonner une place centrale aux femmes dans l'histoire, et tentent de démontrer que dans les sociétés traditionnelles la division sexuelle du travail diffère sensiblement de celle qui avait cours en Europe (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 76; Oyèwùmí, 2005 : 100-102). Ou encore, qu'il existe des « espaces de pouvoir » (Piron, 1990 : 32, 40) ou des « espaces de liberté » (Rondeau, 1994 : 8-10, 13-16) pour les femmes dans les sociétés dites traditionnelles plus contemporaines². L'approche a l'avantage de mettre l'emphasis sur les femmes en tant qu'agente au sein des structures de pouvoir, mais peut aussi créer une « illusion de pouvoir des femmes », puisqu'avec la hiérarchisation des genres, ce sont les

² Plutôt que de présenter une image des Africaines comme inférieures, certain/e/s auteur/e/s nuancent la structure du pouvoir en Afrique, structure en perpétuelle évolution. Pour Piron (1990 : 32, 40), les espaces de pouvoir sont des « ressources stratégiques de pouvoir » que les actrices peuvent mobiliser selon le contexte et leur stratégie. Ainsi, il n'y aurait pas domination unilatérale, puisque l'utilisation de ressources stratégiques permet d'acquérir un certain pouvoir. Rondeau (1994 : 8-10, 13-16) parle plutôt d'espaces de liberté (mot utilisé par les paysannes maliennes), qui offrent des marges de manœuvre, des libertés, dans le système patriarcal.

hommes qui contrôlent les activités féminines, même dans les sphères réservées aux femmes (Le Feuvre, 2006 : 188-189).

Les sociétés traditionnelles étaient largement dominées par les hommes, les femmes ne possédant que peu de pouvoir économique ou politique. Mais l'on retrace dans ces sociétés des exemples de femmes ayant réussi à obtenir un pouvoir politique significatif. L'histoire de l'Afrique de l'Ouest regorge de cas de femmes qui ont marqué l'histoire, principalement de puissantes commerçantes, des souveraines, des reines mères ou, plus récemment, des premières dames (Adjamagbo-Johnson, 1997; Coquery-Vidrovitch, 1997, 2004 : 34-44; Djibo, 2001 : 37-56; Fallon, 2008 : 19; Konaré, 1993; Messiant, 2004; Skard, 2004 : 245-265). Il ne faut pas cependant idéaliser les conditions de vie des femmes pendant la période précoloniale car, comme le souligne Skard (2004 : 251), il n'y a jamais eu de sociétés africaines où les femmes ont « détenu davantage de pouvoir que les hommes ». Malgré tout, les femmes en Afrique de l'Ouest ont parfois exercé, dans une certaine mesure, une influence sur la pratique du pouvoir. Mais l'on relate ici surtout des cas individuels, des « exceptions » à la règle. Il est aussi important de souligner qu'il s'agit principalement des femmes qui n'exercent pas le pouvoir de façon directe (Adjamagbo-Johnson, 1997).

Un des éléments particuliers des sociétés africaines traditionnelles, dont certains éléments persistent encore aujourd'hui, est le principe de la « dualité des sexes » (Fallon, 2008 : 18; Skard, 2004 : 254; Tamale, 2000). Skard (2004 : 254) définit la dualité des sexes comme un schéma au sein duquel « chaque sexe s'occupe de ses propres affaires ». Dans ce schéma, les intérêts féminins et masculins évoluent de façon séparée et chaque sexe est représenté à tous les niveaux. L'exemple type de cette organisation du pouvoir est celui des Yoruba et des Igbo (delta supérieur du fleuve Niger), chez qui l'on retrouve un chef-femme, l'Omu, et un chef-homme, l'Obi, indépendant/e/s l'un/e de l'autre (Fallon, 2008 : 19; Skard, 2004 : 254-255; Tamale 2000) :

le masculin Obi était théoriquement le chef de la communauté toute entière, mais pratiquement il s'occupait davantage de 'la tranche' des hommes; le féminin Omu était 'la mère' de la communauté, mais avait surtout affaire aux femmes. Le statut de l'Omu (la Reine) ne dérivait pas d'une parenté avec l'Obi (le Roi) – tous deux étant couronnés et reconnus comme chefs (Skard, 2004 : 254).

Ou encore, au Bénin, la tradition voulait que le Roi nomme sa mère « co-souveraine »; celle-ci devenait une membre de son cabinet, et l'une de ses principales conseillères (Skard, 2004 : 255). Cette division sexuelle du pouvoir peut être vue comme une exclusion des femmes du véritable pouvoir (puisqu'elles sont confinées, sauf exceptions, aux enjeux féminins), mais elle démontre la complexité de l'arrangement du pouvoir en Afrique subsaharienne, qui diffère des sociétés occidentales. Aussi, le fait de montrer des exemples de femmes leaders dans l'histoire permet de remettre en question les « traditions » culturelles selon lesquelles les femmes ne peuvent pas diriger (Foster, Makanya et Mutukwa, [2000]: 86). Au demeurant, ces traditions ont souvent été mises par écrit par des Occidentales/aux, et ainsi « figées » (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 70, 72).

Un tel discours sur les sources du pouvoir féminin sert principalement à puiser dans les traditions africaines des fondements aux demandes actuelles d'égalité entre les genres. Cette approche peut sembler contestable pour les féministes occidentales, puisque dans les traditions africaines la « femme » se définit principalement comme « épouse », mais surtout comme « mère » (puisque c'est dans la maternité que les femmes puisent leur pouvoir, issu notamment d'une certaine déification) (Skard, 2004 : 252; Sow, 2007 : 58). Il est certes important de souligner la place des Africaines dans l'histoire, source de fierté. Cependant, il est à noter que la grande majorité des sociétés africaines sont de type patriarcal, où le pouvoir politique est presque exclusivement dominé par les hommes, avec quelques exceptions qui confirment la règle (Adjamagbo-Johnson, 1997).

1.1.3 Colonisation et Islamisation

Les sociétés traditionnelles africaines n'ont pas évolué en vase clos; elles ont été influencées au cours de leur histoire, notamment par l'introduction de nouvelles religions (l'Islam, mais aussi, dans une certaine mesure, le christianisme) et par la colonisation européenne. Ces deux facteurs sont souvent identifiés comme ayant contribué à l'exclusion des femmes de la sphère publique, en transformant profondément la perception du statut des femmes dans la société (entre autres : Aubrey, 2001; Callaway et Creevey, 1994 : 5; Djibo, 2001 : 71; Longman, 2006 : 134; Mbow, 1996; Sow, 2007 : 58). En Afrique de l'Ouest, l'Islam et la culture locale se sont amalgamés, de telle sorte qu'il est aujourd'hui parfois difficile de faire la différence entre les deux (Callaway et Creevey, 1994 : 5). Cependant, l'effet de l'Islam n'est pas le même dans tous les pays. Par exemple, les femmes du nord du Nigeria vivent en séclusion et sont exclues du travail agricole, alors qu'au Sénégal elles sont moins nombreuses à être voilées et elles pratiquent l'agriculture (Callaway et Creevey, 1994 : 5). Bien que l'influence de l'Islam sur les conditions de vie des femmes varie selon les contextes locaux et selon les époques, la représentation législative des femmes est généralement plus faible dans les pays fortement islamiques (Tripp, 2004 : 75; Tripp et Kang, 2008).

La détérioration des conditions de vie des Africaines avec la colonisation est indéniable, les femmes devenant doublement exclues : par le système colonial, d'une part, et par le patriarcat, d'autre part. Les Africaines avaient le statut peu enviable de colonisées et de femmes (Goerg, 1997). Sous le régime colonial, elles étaient considérées comme des mineures (Goerg, 1997; Coquery-Vidrovitch, 2007 : 76), et les colonisateurs ont souvent ignoré l'importance de leurs activités économiques et politiques (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 75; Goerg, 1997; Skard, 2004 : 260). Par exemple, les autorités coloniales ont reconnu l'Obi, mais pas l'Omu (Fallon, 2008 : 22; Skard, 2004 : 260; Tamale 2000). Il ne faut pas pour autant remettre l'exclusivité de la faute à la colonisation. Les systèmes politiques formels mis en place pendant la période coloniale excluaient les femmes, mais les régimes autoritaires qui ont suivi les indépendances n'ont fait que renforcer cette exclusion (Fallon, 2008 : 18). D'ailleurs, il n'y a pas eu

d'améliorations marquées des conditions de vie des femmes immédiatement après les indépendances (Coquery-Vidrovitch, 1997 : 5).

Bien qu'il y ait peu d'exemples documentés d'opposition des femmes à la colonisation, la combativité des Africaines est certaine, surtout lorsqu'il est question de défendre leurs intérêts. La « guerre des femmes » au Nigéria (1929) représente un exemple de résistances menées par des commerçantes pour protéger leurs droits commerciaux contre une possible taxation de leurs activités (surtout qu'à cette époque, les femmes étaient déjà mécontentes de l'administration coloniale, sous laquelle elles voyaient leur pouvoir économique diminuer). Suite à ces manifestations, l'autorité coloniale a dû renoncer à ce projet de taxation (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 84; Fallon, 2008 : 17; Skard, 2004 : 256-257). Les Africaines, exclues de la politique formelle, refusent que leurs activités soient contrôlées par l'État. Leurs revendications à cette époque ne concernent pas l'égalité (qui signifierait aussi l'égalité dans le paiement des taxes), mais plutôt la préservation de leurs intérêts particuliers (Coquery-Vidrovitch, 2007 : 165). Ce refus du contrôle étatique peut expliquer, en partie, l'importance des activités féminines qui s'effectuent aujourd'hui dans le secteur dit « informel ».

C'est sous les régimes coloniaux qu'ont eu lieu les premières élections sur le continent. Le droit de vote a été octroyé dans les colonies après la Deuxième Guerre mondiale. Ce n'est qu'en 1956 que le suffrage universel a été instauré au Mali (voir Annexe 1). Et en 1959, la Maliennne Aoua Keita devient la première femme élue en Afrique de l'Ouest (et la deuxième en Afrique subsaharienne après l'élection d'une première femme en Afrique du Sud en 1933) (Tripp et coll., 2009 : 150-151). C'est aussi à cette époque que les Africaines commencent à militer dans des partis politiques. Par exemple, les Nigériennes, les Ivoiriennes, les Maliennes et les Sénégalaises ont amorcé leur engagement militant en 1946, avec la création du Rassemblement démocratique africain (RDA) (Djibo, 2001 : 88).

1.1.4. *Indépendances et partis uniques*

Les femmes ont joué un certain rôle lors des indépendances en Afrique de l'Ouest, mais comme le démontre l'expérience d'Aoua Keita, l'une des premières intellectuelles ouest-africaines, ce rôle se limitait essentiellement à des activités de mobilisation (Goerg, 1997; Tamale 2000; Turritin, 1993).

Le témoignage d'Aoua Keita, première femme élue au bureau politique de l'Union Soudanaise-R.D.A. en 1958 puis député du Soudan Français en 1959, est intéressant à ce sujet. Il évoque la mobilisation des femmes au profit du R.D.A (travail de recrutement des militants, tournées de propagandes au moment des élections, animation de meetings...) et leur combativité au sein du parti et en dehors, autour de thèmes spécifiques malgré la résistance des hommes et maris. (Goerg, 1997 : 8).

La place des femmes dans la vie publique à cette époque demeure très marginale, les Africaines représentant moins de 1 % des élu/e/s en 1960 (Tripp, 2001a). Néanmoins, certaines femmes, comme Aoua Kéita, ont participé à l'élaboration des nouvelles constitutions au moment des indépendances au Ghana, au Mali, au Nigéria et au Sierra Leone (Tripp et coll., 2009 : 120). Mais, à l'époque, le discours nationaliste prédominait. Les femmes ont appuyé la contestation de l'ordre colonial en se joignant à la résistance politique ou armée, mais les questions de genres furent reléguées au second plan (Sow, 2007 : 49-50).

Dans les années suivant les indépendances, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont connu un régime autoritaire, souvent caractérisé par la présence d'un parti unique. Pendant cette période, le seul espace d'expression pour les femmes se situait au sein des structures officielles des partis ou dans des organisations affiliées à ceux-ci. Les femmes sont regroupées dans les « sections féminines » des partis uniques ou dans une organisation nationale des femmes (Bauer et Britton, 2006 : 10). Les organisations nationales des femmes, très liées aux partis (dans certains pays elles étaient sous la direction de la première dame : Ghana, Mali, Nigéria et Zambie), étaient utilisées pour

contrôler les associations féminines (Tripp et coll., 2009 : 47). Celles qui ne voulaient pas appuyer le régime en place ou qui refusaient cette structure encadrant leurs actions sont demeurées à l'extérieur de la sphère politique (Sanankoua, 2004; Beridogo et Thiero, 2006). C'est à cette époque que l'on prend conscience de la force de mobilisation des femmes : elles sont présentes à toutes les activités publiques du parti (Goerg, 1997). Encore aujourd'hui, les partis politiques ont conservé le modèle de la « section féminine » et les femmes constituent une ressource majeure lors des campagnes électorales. Leur appui est souvent très visible, par exemple avec le port de pagnes aux couleurs des partis (Foster, Makanya et Mutukwa, [2000]; Longwe, 2000).

1.1.5. Démocratisation et représentation des femmes dans les parlements

Les Africaines ont contribué aux luttes pour l'indépendance, et plus tard pour l'avènement de la démocratie, mais leur participation dans les mouvements populaires et dans les partis politiques ne s'est généralement pas traduite en une participation formelle aux pouvoirs étatiques. Adjamagbo-Johnson (1997 : 68-69) souligne d'ailleurs que les femmes ont été à l'avant-garde des contestations populaires dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Elles sont sorties dans les rues pour manifester contre le régime en place, elles ont risqué leur vie lors de manifestations sanglantes au Mali, au Niger et au Togo. Au Mali, la marche des femmes du 24 mars 1991 a été l'un des éléments ayant contribué à la chute du régime autoritaire de Moussa Traoré. Cependant, même si les femmes se sont fait les voix des contestations populaires, il n'y a pas eu de « stratégies visant à négocier leur contribution contre une représentation au sein des institutions transitoires ou définitives » (Adjamagbo-Johnson, 1997 : 69), et ce, même si elles s'étaient regroupées au sein de collectifs pour faire avancer les revendications populaires. En fait, dès les débuts des luttes menées par les premières féministes ouest-africaines, comme Aoua Kéita, les élites ont eu de la difficulté à mettre de l'avant la question de l'émancipation des femmes dans les discours de la lutte pour l'indépendance (Turritin, 1993).

La situation fut quelque peu différente dans les pays d'Afrique australe (surtout en Afrique du Sud, Zambie, Malawi et Ouganda), où les mouvements des femmes ont eu une influence plus importante sur le processus d'élaboration des nouvelles constitutions (Tripp, 2001a). Par exemple, en Afrique du Sud, les femmes ont pris une part active dans l'élaboration de la Constitution, ce qui a permis de créer l'une des constitutions les plus inclusives au monde (Britton, 2006 : 64; Tripp, 2001a)³. Au Mozambique, en Namibie et en Ouganda, trois pays qui ont connu une situation de conflits prolongés dans les années 1990, les femmes ont été très impliquées dans l'instauration de la paix et l'ouverture démocratique s'est accompagnée de mesures favorisant la représentation de celles-ci (Bauer et Britton, 2006 : 9). Au Mozambique, le principal parti politique du pays, le *Front for the Liberation of Mozambique* (Frelimo/Front de libération du Mozambique), a décidé d'adopter un quota de 30 % pour assurer la représentation des femmes à tous les niveaux politiques. Cette mesure a eu pour effet de faire passer la représentation des femmes de 12 % en 1977 à 43 % en 1999 (Disney, 2006 : 38). En Ouganda, la Constitution réserve des sièges pour les femmes au parlement et dans les conseils locaux (Tamale, 2000). Ces pays ont aussi en commun d'avoir connu des libérations plus tardives, et ont été à même d'apprendre des expériences des autres pays. Par exemple, les femmes d'Afrique du Sud qui ont connu l'exil pendant la lutte contre l'apartheid se sont servies de cette situation pour se former, faire de la recherche et former des réseaux avec d'autres mouvements de femmes (Britton, 2006 : 63). À l'arrivée de la démocratie, elles étaient très familières avec les stratégies politiques et institutionnelles.

Comme le démontrent les cas du Mali, du Niger et du Togo, la participation des femmes dans les mouvements de libération, de résistance ou de démocratisation n'est pas garante d'une participation à la démocratie qui résulte de cette lutte. En participant activement aux mouvements de résistance, les femmes ont souvent exercé des actions en dehors de leurs rôles traditionnels. Mais une fois la transition démocratique amorcée, ces

³ La Constitution sud-africaine va au-delà de la simple mention de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle stipule que : « The state may not unfairly discriminate directly or indirectly against anyone on one or more grounds, including race, gender, sex, pregnancy, marital status, ethnic or social origin, colour, sexual orientation, age, disability, religion, conscience, belief, culture, language and birth » (South African Government Information, 2009 : ch. 2, art. 9.3).

acquis ne sont pas nécessairement conservés. En Afrique du Sud, les femmes, ayant appris des expériences de leurs voisines pendant leur exil, ont réalisé l'importance de former un front uni lors de la transition démocratique, et de ne pas attendre après l'arrivée de la démocratie pour formuler leurs demandes (Britton, 2006 : 63).

Peu d'études traitant de la démocratisation ou des récents changements politiques en Afrique Subsaharienne s'intéressent aux effets de ces changements sur la représentation des femmes dans les assemblées législatives (Yoon, 2001). La démocratisation peut constituer un moment propice pour formuler des demandes féministes, puisque le contrat social est en renégociation. Plusieurs voient en la démocratisation une opportunité, une ouverture qui permettrait aux femmes d'émerger en politique, puisqu'avec la démocratisation il y a augmentation du nombre d'ONG, une plus grande liberté de presse et un meilleur respect des droits humains (Yoon, 2001). Mais si les femmes sont exclues des renégociations du contrat social, l'importance de ce changement peut être modeste, puisqu'il n'y a pas nécessairement de changement dans les inégalités entre les genres (Aubrey, 2001; Yoon, 2001).

La relation entre la démocratisation et la représentation législative des femmes n'est pas automatique. En effet, lors des premières élections libres, le nombre d'élues a diminué pour 20 pays d'Afrique (Yoon, 2001). Cependant, on observe que la proportion de femmes dans les parlements augmente en même temps que s'améliore la qualité des élections sur le continent (Lindberg, 2004; Yoon, 2001). Depuis les premières élections libres en Afrique, il y a eu une augmentation du nombre de candidates aux élections législatives, mais cette augmentation n'a eu d'impact significatif sur l'élection de femmes que dans les pays qui utilisent un système proportionnel ou des quotas (Yoon, 2004). Comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce chapitre, certains facteurs, comme l'utilisation de quotas, expliquent en partie pourquoi certains pays affichent des taux de représentation des femmes plus élevés.

1.1.6. Égalité entre les genres, développement et démocratisation

L'égalité entre les genres s'est imposée ces dernières années comme thème majeur en développement international. Les organisations internationales, les pays donateurs, ainsi que plusieurs ONG se sont engagés à intégrer l'approche genre dans leurs politiques, leurs programmes et leurs interventions (Bop, 1997; Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, 1995)⁴. Depuis les années 1970, les universitaires et les organisations internationales ont commencé à reconnaître le travail des Africaines et leur importance dans les économies nationales (Rathgeber, 2005 : 579). Bien que la mise en œuvre de ces engagements soit critiquable (notamment en raison de certains résultats négatifs⁵), il n'en demeure pas moins que le principe de l'égalité entre les genres est fortement accepté au sein de la communauté internationale. Cette approche a néanmoins « ouvert des brèches » que les Africaines peuvent utiliser pour promouvoir l'égalité entre les genres dans leur pays (Bop, 1997). Des transformations dans les stratégies de développement se sont aussi effectuées à un autre niveau : en favorisant le financement d'ONG et d'organisations de la société civile. Les groupes de femmes, fortement organisés, ont tiré bénéfice de cette manne (Tripp, 2006 : 113).

Les pays africains se sont engagés sur la scène internationale à respecter le principe de l'égalité entre les genres. La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF; ONU, 1979), qui a été ratifiée par 186 pays, dont 51 pays africains (PNUD, 2009 : 184), est l'un des principaux instruments du droit international garantissant les droits des femmes, dont le droit à l'égalité dans la vie politique et publique (ONU, 1979 : art. 7, 8). Avec la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, et la Déclaration et le Programme d'action qui en

⁴ Par exemple, l'ACDI avait adopté ses premières lignes directrices concernant l'intégration des femmes au développement (IFD) en 1976. Celles-ci furent remplacées en 1999 par la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes* (ACDI, S.D.). L'un des trois objectifs de cette politique est d'ailleurs « de faire avancer la participation des femmes au développement durable de leurs sociétés, à titre de décideuses, sur un pied d'égalité avec les hommes » (ACDI, 2010b).

⁵ Par exemple, plusieurs projets de développement ont eu pour effet d'augmenter la charge de travail des femmes, sans pour autant qu'elles soient dédommagées par une augmentation substantielle de leurs revenus. Ces résultats négatifs s'expliquent en partie par le fait que les projets ne sont pas toujours développés en prenant en compte les rapports entre genres (Bop, 1997).

résultent, les États membres de l'ONU se sont engagés à adopter des mesures favorisant l'égalité entre les genres (Rathgeber, 2005 : 583). La Déclaration de Beijing met l'accent sur l'importance du pouvoir d'action et de la participation des femmes dans tous les domaines, notamment dans la prise de décision et l'accès au pouvoir, comme étant des conditions essentielles au développement (par. 13) et à la démocratie (par. 15) (Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, 1995). D'ailleurs, la majorité des quotas adoptés sur le continent africain l'ont été après la Conférence de Beijing (Tripp et coll., 2009 : 67). À travers le discours international, l'égalité entre les genres est reconnue comme essentielle pour assurer un développement inclusif, mais plus encore, l'égalité dans la prise de décision est importante pour assurer l'adoption de politiques et de programmes de développement qui soient justes pour les femmes et les hommes.

L'égalité entre les genres est non seulement un facteur essentiel au développement, mais aussi un facteur important du processus de démocratisation. On observe une certaine corrélation entre le degré d'égalité dans la représentation parlementaire et la qualité de la démocratie (Inglehart, Norris et Welzel, 2003 : 95). La Déclaration universelle sur la démocratie de l'Union interparlementaire affirme d'ailleurs le principe selon lequel l'égalité est essentielle à la démocratie (UIP, 1997). Certain/e/s vont même jusqu'à soutenir, comme Eteki (1996) qui se base sur le cas du Cameroun, que « l'impasse » actuelle du processus de démocratisation en Afrique peut s'expliquer en partie par la faible ou la non-intégration des femmes dans ce processus.

Bien que la question du genre soit devenue une préoccupation majeure au niveau international et que la majorité des pays africains ont signé la CEDEF, on remarque l'absence de « véritables » programmes nationaux pour l'émancipation des femmes dans la majorité des pays africains (Bop, 1997; Longwe, 2000). Qui plus est, là où ils ont été créés par les gouvernements, ces programmes sont généralement mal financés et ils ont peu d'envergure. Il faut dire qu'ils ont souvent été mis de l'avant sous l'initiative des agences internationales de développement et dépendent étroitement des fonds offerts par ces dernières. Ainsi, sans engagements profonds des gouvernements, les capacités des programmes nationaux à améliorer les conditions socio-économiques des femmes sont

souvent limitées (Longwe, 2000 : 28). Pour plusieurs mécanismes institutionnels nationaux de la promotion féminine, le financement extérieur demeure d'ailleurs souvent leur principale, sinon unique, source de financement (Bop, 1997 : 53). Au Mali, des études notent que malgré une certaine volonté politique à contribuer à l'émancipation des femmes, cette volonté ne se traduit pas directement par des changements significatifs dans la population dans son ensemble (Beridogo et coll., 2007; ONG SABA, 2002).

En théorie, l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements devrait être reliée à l'avancement de l'égalité entre les genres et de la démocratie (Inglehart, Norris et Welzel, 2003 : 95), cependant la relation n'est pas nécessairement automatique. En effet, en Afrique subsaharienne, il ne semble pas y avoir de corrélation entre la représentation des femmes et la démocratie (Tripp et coll., 2009 : 9; Tripp et Kang, 2008). Comme le démontrent les cas du Rwanda et du Sénégal, une augmentation de la proportion de femmes dans les parlements ne va pas nécessairement de pair avec une augmentation des libertés démocratiques. À ce propos, il serait intéressant de se questionner sur le rôle des femmes dans les régimes autoritaires et ses implications sur la représentation des femmes (Longman, 2006 : 133; Creevey, 2006 : 162, 169). La forte proportion de femmes élues au Rwanda suscite l'intérêt et l'enthousiasme. Mais comme Longman (2006 : 133, 149) le souligne, les politiciennes rwandaises participent à l'adoption de politiques qui réduisent les libertés individuelles. Ainsi, même si les élues tentent d'améliorer les conditions de vie des femmes, ces améliorations sont grandement limitées par la nature non démocratique de l'État⁶. Dans ce contexte, il est difficile de parler de véritable « représentation » des femmes, telle que conçue dans les démocraties représentatives occidentales. On peut en effet se demander dans quelle mesure les parlementaires « représentent » leur population dans des régimes autoritaires. Il faut donc faire preuve de précaution en étudiant les systèmes parlementaires peu ou pas démocratiques.

⁶ Ainsi, les demandes concernant les droits des femmes demeurent limitées puisque la notion même de droits humains est limitée par la nature non démocratique du régime. De plus, l'absence de liberté d'expression et de liberté de presse tend à restreindre la participation des femmes, tout comme des hommes, à la vie publique du pays (Longman, 2006 : 149).

1.1.7. Les Africaines et le pouvoir : exclusions, sources de légitimité et types d'engagement politique

Avant d'analyser plus en détail la représentation parlementaire des Africaines, nous nous intéresserons ici aux cultures politiques et aux rôles attribués à chaque genre dans la sphère politique. Ces cultures politiques limitent la participation des femmes à la politique formelle et créent des « réalités séparées » pour les femmes et les hommes (Aubrey, 2001). En ce qui concerne les types d'engagements politiques privilégiés par les Africaines, on remarque qu'elles sont très actives dans les partis politiques et les organisations de la société civile. Ces deux types d'activités illustrent les rôles occupés par les femmes dans les cultures politiques africaines, rôles qui les excluent du pouvoir formel. Aussi, le néopatrimonialisme⁷, souvent identifié comme une pratique répandue sur le continent, nuit à la représentation des femmes. Bien que les cultures politiques en Afrique limitent la participation des femmes, celles-ci sont néanmoins à même de trouver des sources de légitimation de leurs rôles politiques au sein de ces mêmes cultures.

De façon générale, les Africaines n'occupent pas une place importante dans les gouvernements et les parlements. Mais même si leur participation dans les structures formelles du pouvoir est encore faible, les Africaines arrivent à influencer les décisions politiques, surtout sur les sujets qui les concernent, en ayant recours à des « expressions politiques non conventionnelles » (Adjamagbo-Johnson, 1997) ou « à des outils du pouvoir informel » (négociation, persuasion, influence; Piron, 1990 : 3). En analysant la représentation des femmes au niveau formel, il est difficile de capter l'influence informelle des Africaines sur le pouvoir. D'autant plus qu'en Afrique, que ce soit pour les

⁷Le néopatrimonialisme peut être défini comme « those hybrid political systems in which the customs and patterns of patrimonialism co-exist with, and suffuse, rational-legal institutions » (Bratton et Van de Walle, 1997: 62). Dans son acception classique, telle que défini par Max Weber, le système patrimonialiste est caractérisé par une autorité basée sur la personnification du pouvoir et par une confusion entre le privé et le public. Cependant, dans le régime néopatrimonial, cette logique est intégrée aux institutions bureaucratiques. Ainsi, en obtenant un poste dans l'appareil étatique, on obtient un accès personnel à des ressources publiques. Les actrice/eur/s politiques deviennent alors des « politiciens entrepreneurs » (ou « big man »). Le « big man » est mu par une logique d'accumulation des ressources politiques et économiques : « il fait fructifier ses ressources économiques par ses ressources politiques et inversement. Il peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire de la politique. D'une façon plus générale, il accumule et il contrôle les accès aux ressources matérielles afin de pouvoir redistribuer et, par le patronage, accumuler un capital symbolique de nature politique » (Médard, 1990 : 31).

femmes ou les hommes, la prise de décision s'effectue en grande partie de façon informelle. L'importance du pouvoir informel n'est donc pas à négliger. En outre, Piron (1990) soutient qu'une définition du pouvoir qui se limite à la politique formelle revient à nier le pouvoir exercé par les Africaines et dépeint celles-ci comme « sans pouvoir » et donc sans expertise dans l'exercice de celui-ci. Mais comme nous le verrons ici, les femmes sont très actives politiquement et civilement, et elles sont hautement organisées. Elles ne sont donc pas totalement sans pouvoir ou sans expériences, mais les cultures du pouvoir les ont généralement reléguées à l'exercice informel du pouvoir, ce qui limite leur participation actuelle aux instances formelles de prise de décision :

By cultures of politics, I refer to a concept coined and defined by political scientist Pearl Robinson (1994), as “political practice(s) which (are) culturally legitimated and societally validated by local knowledge” (p. 39). I am arguing further that these cultures of politics are also strictly gendered, and have thus fostered political inequalities between men and women in public life, which serve to limit women's access to power and to the state (Aubrey, 2001 : 89).

Au niveau des partis politiques, les femmes n'occupent pas une place importante dans les postes décisionnels de ceux-ci. La configuration classique des partis en Afrique regroupe toutes les femmes dans une « section des femmes » qui est « inféodée » à la direction des hommes dans les partis et qui a souvent un rôle de mobilisation (Adjamagbo-Johnson, 1997)⁸. Dans cette configuration, les activités des femmes sont confinées à ces sections, lesquelles n'ont que peu de pouvoir au sein du parti. (Foster, Makanya et Mutukwa, [2000]: 13). Bien que les partis politiques dépendent de la mobilisation effectuée par les femmes, ils marginalisent celles-ci du pouvoir (Sow, 1997). En effet, la place occupée par les femmes dans les postes de décision ne reflète en rien leur participation active au sein des partis. Dans plusieurs pays, les Africaines sont fortement engagées dans les partis, surtout au niveau local. Par exemple, en Zambie, les

⁸ Comme nous l'avons observé au Mali, la section des femmes est souvent une organisation parallèle à l'organisation centrale des partis politiques. Elle peut faire des recommandations au parti, mais ne possède pas de pouvoir réel. La section se voit néanmoins représentée au sein du Bureau exécutif national, et y envoie une déléguée. Cependant, les femmes ne sont pas restreintes à la « section femmes », et certaines réussissent à obtenir des postes de décision dans les partis.

femmes sont plus susceptibles que les hommes d'aller aux réunions des partis. Pourtant, ce sont les hommes qui occupent principalement les positions officielles (Longwe, 2000). La socialisation des filles et des garçons rend acceptable cette division sexuelle des rôles et rend légitime les inégalités dans l'exercice du pouvoir (Longwe, 2000).

Les femmes sont aussi très actives dans les organisations de la société civile. Elles surpassent souvent les hommes en nombre d'adhésion à des ONG (Aubrey, 2001) et les associations féminines constituent souvent le secteur le plus important dans la société civile (par exemple, au Mali et en Tanzanie, la majorité des ONG sont des ONG « féminines »; Tripp, 2003). Mais pour Aubrey (2001), ces associations sont utilisées pour occuper les femmes hors du pouvoir politique, puisqu'elles sont généralement apolitiques et non-partisanes :

Unspoken but understood and institutionalized, the cultures of politics had reserved political parties for men, and, alongside that had directed women to join non-governmental [*sic*] organizations (NGOs) — organizations that were expressly non-political, non-partisan, and not interested in contesting for state power (Aubrey, 2001, 94).

Étant donné leur exclusion des structures gouvernementales, l'engagement des femmes dans des associations de la société civile peut effectivement être un moyen utilisé par elles pour répondre à leurs besoins économiques, sociaux ou politiques en dehors des structures étatiques (Fallon, 2008 : 25). Grâce au financement étranger et à l'ouverture permise par la démocratisation, les associations féminines se sont diversifiées et sont devenues plus autonomes face au pouvoir en place (Fallon, 2008 : 26; Tripp, 2003). Sous les régimes de parti unique, les organisations féminines étaient fortement liées à une structure nationale des femmes. Une organisation parapluie, dont les orientations politiques étaient déterminées par le parti unique et dont les membres étaient mobilisés pour soutenir celui-ci.

Mais aujourd'hui, les demandes des mouvements de femmes ne se limitent plus aux priorités politiques du pouvoir en place et incluent entre autres des revendications

concernant l'augmentation de la représentation des femmes dans les instances publiques de prises de décision. Par exemple, en Afrique du Sud, au Kenya, au Malawi, en Namibie, en Ouganda, au Sénégal, au Sierra Leone, en Tanzanie et en Zambie, plusieurs ONG demandent une représentation égale des femmes et des hommes en politique. C'est d'ailleurs en Afrique que l'on retrouve la majorité des campagnes 50/50 dans le monde (Tripp et coll., 2009 : 152). Cependant, dans certains pays, comme au Sénégal, en raison d'une certaine culture du consensus, il est mal vu d'adopter une attitude de confrontation; c'est pourquoi les ONG féminines adoptent une approche plus modérée, pour éviter d'avoir l'air trop « contestataires » (Creevey, 2006 : 152). Par exemple, les mouvements de femmes au Sénégal, conscients du degré de traditionalisme de la société en général (autant chez les femmes que chez les hommes), utilisent un langage moins direct que dans les pays d'Afrique australe (Creevey, 2006 : 164)⁹.

Le néopatrimonialisme est un autre aspect des cultures politiques cité par certain/e/s auteur/e/s comme pouvant décourager la participation des femmes en politique (Lindberg, 2004). Les pratiques clientélistes lors des campagnes électorales en Afrique favorisent davantage les hommes. Premièrement, parce que ceux-ci sont généralement les principaux bénéficiaires du système de patronage (ils sont ceux qui donnent et reçoivent le plus de services et de faveurs). Deuxièmement, ces pratiques rendent les campagnes électorales très coûteuses, puisque les politicien/ne/s doivent offrir des cadeaux pour assurer leur élection (Lindberg, 2004). Il faut dire que l'électorat s'attend à recevoir des emplois, des cadeaux ou de l'argent en retour à leur appui aux politicien/ne/s. Qui plus est, cela n'est pas nécessairement vu comme de la corruption (Creevey, 2006 : 160). Étant donné qu'un/e politicien/ne obtient un certain « avantage » grâce à son élection (c'est-à-dire un meilleur accès aux ressources de l'État), l'électrice/eur considère que son vote « donne » quelque chose à cette personne. Elle/il s'attend donc à recevoir un don similaire.

⁹ Une observatrice sénégalaise, Khady Sakho, fait d'ailleurs remarquer les difficultés à adopter un discours féministe dans son pays : « The first feminist movements (too radical) were pitched against a society still too feudal and patriarchal and resistant to all innovation especially Western ones » (propos tenus en 2003, rapportés par Creevey 2006 : 165). Aussi, les féministes africaines se font souvent reprocher de perdre leur foi et leur culture (Sow, 1997).

Naturellement, les femmes font aussi partie, dans une certaine mesure, des réseaux clientélistes. Par exemple, en tant que clientes, elles ne désirent pas perdre certains privilèges en remettant en question les structures du pouvoir (Aubrey, 2001 : 87). Les élues sont souvent redevables au parti pour leur élection, et hésiteront parfois à mettre de l'avant des projets contestés (Disney, 2006 : 42; Tripp, 2006 : 119). Au Mozambique, comme au Mali, c'est plutôt les fortes pressions venant de la société civile qui ont été déterminantes dans l'adoption de nouveaux codes de la famille (Disney 2006 : 42)¹⁰.

Mais cette division sexuelle du pouvoir, qui non seulement exclut les femmes du pouvoir mais aussi des réseaux clientélistes, place par le fait même celles-ci et leurs organisations en bonne position pour contester les pratiques néopatrimoniales (Tripp, 2001b). Aussi, la politique est généralement vue comme n'étant pas une activité « convenable » pour les femmes, en raison de certaines pratiques malhonnêtes. Mais à l'inverse, le fait d'inclure les femmes en politique peut être vu comme permettant « d'assainir » celle-ci. Tripp (2003) identifie la « maternité » (*motherhood*) comme base d'autorité morale qui peut être utilisée par les femmes pour légitimer leurs rôles politiques. Selon cette idée, les femmes seraient perçues comme étant meilleures pour être dans les gouvernements, car elles sont considérées comme les meilleures pour prendre soin des gens « par nature ». Elles seraient aussi vues comme étant moins corrompues et moins malhonnêtes que les hommes (Tripp, 2003). Un tel discours renforce certes les préjugés envers les femmes, mais il est surtout intéressant dans la mesure où l'on tente d'utiliser ces stéréotypes pour justifier en quoi les femmes sont « par nature » faites pour gouverner. Aussi, le principe de la « dualité des sexes » (Fallon, 2008 : 18; Skard, 2004 : 254; Tamale, 2000) peut justifier une meilleure représentation des femmes en politique, puisqu'il est de la responsabilité des femmes de représenter les « intérêts des femmes » (Fallon, 2008 : 20).

¹⁰ Au Mali, les groupes de femmes ont milité pour l'adoption d'un nouveau Code de la famille pendant plus d'une décennie. Elles ont sensibilisé les député/e/s sur la question et ont fait des pressions sur le gouvernement. Le Code a été adopté par l'Assemblée nationale en août 2009, mais suite à des manifestations de groupes religieux, le président a renvoyé le code en relecture auprès de l'Assemblée pour calmer le jeu. Voir Gruda (2010) pour un aperçu des difficultés rencontrées lors de l'adoption du Code.

1.2. Africaines et représentation parlementaire : Aperçu de la situation actuelle

Depuis les années 1980-1990, plus d'une trentaine de pays africains se sont engagés dans la voie de la démocratisation. Et depuis, la représentation des femmes dans les instances législatives est en constante augmentation. Cependant, la proportion d'élues dans les parlements varie grandement d'un pays à l'autre. Pour tenter d'expliquer ces variations, plusieurs facteurs sont à considérer, comme le système politique, l'utilisation de quotas et le contexte politique et culturel des pays. Malgré ces différences, les Africaines ont en commun de faire face à de nombreux obstacles politiques, socioéconomiques et culturels, qui entravent leur capacité à participer pleinement à la vie politique de leur pays.

Le tableau 21 « La représentation parlementaire des Africaines en 2010 » (Annexe 1) présente pour chaque pays d'Afrique subsaharienne le pourcentage de femmes élues dans les chambres basses ou uniques, le rang mondial quant à la représentation des femmes, l'année où le droit de vote et le droit de se présenter à des élections ont été obtenu par les femmes, les types de quotas en vigueur (constitutionnels, législatifs ou volontaires), le mode de scrutin (majoritaire, proportionnel ou mixte) et le degré de liberté démocratique (libre, partiellement libre ou non libre).

Les femmes ont le droit de vote et le droit d'être élues dans tous les pays d'Afrique subsaharienne. D'ailleurs, le principe de l'égalité entre les genres est mentionné explicitement dans presque toutes les constitutions africaines, sauf huit (Tripp et coll., 2009 : 108). Les États membres de la Southern African Development Community (SADC) se sont même engagés, lors de la réunion des Chefs d'État et de gouvernement en 1997, à utiliser toutes les méthodes disponibles (dont les quotas) pour atteindre l'objectif de 30 % de femmes dans les postes de prise de décision (Kethusegile-Juru, 2004 : 22). L'Afrique du Sud fut le premier pays sur le continent à atteindre l'objectif de 30 % d'élues fixé en 1995 par l'ONU et réaffirmé par la SADC (Tamale, 2000). Aujourd'hui, ils sont sept à dépasser le 30 % d'élues dans les parlements : l'Afrique du

Sud, l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, le Mozambique, le Rwanda et la Tanzanie (UIP, 2010b). En dépit de ces progrès, la majorité des pays du continent (et du monde) sont encore loin de l'objectif fixé.

Les pays africains ayant adopté un système électoral proportionnel ont, de façon générale, une plus forte proportion de femmes élues par rapport à ceux ayant adopté un système uninominal (Yoon, 2001, 2004), ce qui confirme les résultats obtenus ailleurs dans le monde (Matland 2002, 2003; McAllister et Studlar, 2002). En Afrique du Sud, le choix du système électoral proportionnel de liste a d'ailleurs été effectué dans l'objectif d'assurer une bonne représentation de tous les groupes, dont les femmes (Britton, 2006 : 60). Et dès les premières élections libres en 1994, les femmes représentaient 26 % des élu/e/s, ce qui n'est peut-être pas non plus étranger au fait que l'*African National Congress* (ANC) utilise un quota de 30 % de candidates et construit ses listes en « zèbre » (alternance femme-homme) (Britton, 2006 : 59, 66).

Pour les démocraties constituées depuis peu, l'impact du système électoral sur la représentation des femmes s'est révélé le facteur le plus important pour expliquer les variations des taux d'élues dans le monde (Tremblay, 2007)¹¹. L'impact du système électoral semble même être un facteur explicatif dans les pays où les élections ne sont pas libres (Lindberg, 2004). Cependant, la qualité de la démocratie (libre, partiellement libre et libre) est aussi un facteur qui influence le niveau de représentation des femmes. En effet, les pays cotés comme étant les plus libres ont généralement des proportions d'élues plus élevées que les pays cotés moins libres, et ce peu importe le type de système électoral (Lindberg, 2004). La qualité de la démocratie a néanmoins une influence de première importance sur la représentation des femmes. Comme le démontre le cas du Sénégal, l'augmentation de la représentation des femmes n'est pas, à l'heure actuelle, une priorité pour les mouvements des femmes. En effet, si l'Assemblée législative (aussi appelé « la chambre des applaudissements ») n'a pour fonction que d'approuver les

¹¹ Pour les démocraties récemment fondées, le système politique est le facteur qui influence le plus la proportion d'élues, alors que dans les démocraties établies de longue date, c'est plutôt la culture d'égalité qui a le plus d'influence. En d'autres mots, l'impact du système électoral sur la représentation des femmes tend à s'amenuiser avec le temps. Ainsi, des pays avec une forte culture d'égalité peuvent atteindre des taux élevés de représentation des femmes, peu importe leur système électoral (Tremblay, 2007).

décrets gouvernementaux, l'élection de femmes n'aura pas nécessairement pour effet d'augmenter la représentativité de celles-ci (Creevey, 2006 : 152, 162). Il n'est d'ailleurs pas certain que l'élection d'un grand nombre de femmes engendre l'adoption de politiques en faveur des femmes (Disney, 2006 : 31).

En plus du système électoral, l'utilisation de quotas est souvent vue comme un moyen favorisant l'augmentation du nombre de femmes élues. La SADC recommande d'ailleurs l'utilisation de quotas, volontaires (fixés par les partis politiques) ou obligatoires (législatifs ou constitutionnels), pour assurer une représentation d'au moins 30 % de femmes dans les parlements (Kethusegile-Juru, 2004 : 22). L'un ou l'autre de ces quotas existe dans vingt pays d'Afrique subsaharienne (Quota Project, 2010). Les pays les plus démocratiques (Afrique du Sud, Botswana, Mali, Mozambique, Namibie et Sénégal)¹² ont privilégié l'utilisation de quotas volontaires des partis politiques (Tripp et coll., 2009 : 154). Mais en raison de la nature volontaire de ces quotas, leurs effets peuvent être inégaux. Les quotas adoptés par certains partis ont parfois eu un effet important sur l'augmentation du nombre d'élues, comme ce fut le cas avec l'ANC en Afrique du Sud et le Frelimo au Mozambique. Mais au Sénégal (où 15 partis politiques ont adopté des quotas de 30 %), l'augmentation ne fut pas aussi significative. D'ailleurs, le parti qui a fait élire le plus de femmes lors des élections législatives de 2001 n'utilisait même pas de quotas (Creevey, 2006 : 160). Au Mali, le principal parti politique, l'ADEMA, s'est engagé à mettre 30 % de femmes sur ses listes, mais cette directive n'a pas été appliquée lors des dernières élections.

D'autres pays ont plutôt opté pour des sièges réservés (Burundi, Djibouti, Érythrée, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan et Tanzanie), ou des quotas législatifs de candidatures (Angola, Burkina Faso et Mauritanie) (Quota Project, 2010). Et dans certains cas, comme au Rwanda et en Ouganda, le nombre de candidates et

¹² En 2010, le *Quota Project* rapporte qu'au Sénégal aucun des partis politiques détenant la majorité des sièges à l'Assemblée nationale ne s'est doté de quotas. Le pays n'est donc plus considéré comme ayant des quotas. Auparavant, le Parti socialiste sénégalais (PSS) et le Parti libéral sénégalais (PLS) avaient des quotas de 30 % et 33 % respectivement. Mais le PSS a boycotté les dernières élections, et n'est donc plus présent à l'Assemblée nationale, et le PLS a fusionné avec le Parti démocratique sénégalais pour former la coalition qui est aujourd'hui au pouvoir (mais qui ne possède pas de quota) (Quota Project, 2010). Et depuis 2009, le pays n'est plus considéré comme « libre » par Freedom House (2010a).

d'élues surpasse de beaucoup les minimums établis par les quotas. En Ouganda, la Constitution réserve 56 sièges pour les femmes au parlement, mais aux dernières élections 102 femmes ont été élues (soit 31 % des 332 élu/e/s); c'est donc dire qu'à peine plus de la moitié des élues se présentaient dans des sièges réservés. Bien que le type de régime politique (démocratique, semi-autoritaire ou autoritaire) n'influence pas la probabilité qu'un pays adopte ou non des quotas, tous types confondus, il semblerait que les pays les plus démocratiques sur le continent africain (Afrique du Sud, Botswana, Mali, Mozambique, Namibie et Sénégal) privilégieraient l'utilisation de quotas volontaires par les partis politiques (Tripp, 2004 : 74).

Certains des pays affichant les meilleurs taux de représentation des femmes ont connu une transition démocratique plus tardive (milieu des années 1990) et ont connu une période de conflit (Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Rwanda et Uganda). Dans ces cas-ci, les conflits prolongés ont été l'occasion de questionner les relations de genres. En effet, les femmes de ces pays ont été actives dans les mouvements de résistance et même de combat (Bauer et Britton, 2006 : 9; Tripp et coll., 2009 : 157). Au Mozambique, les femmes faisaient partie des combattantes pour la liberté et ont aussi été très impliquées dans les négociations pour la paix (Disney, 2006 : 34). Les femmes ont développé leurs capacités pendant les conflits et elles ont démontré leur combattivité. Certaines, ayant connu l'exil, en ont profité pour se former à l'étranger et apprendre des expériences d'autres mouvements de femmes africaines. Les organisations de femmes ont aussi pris une part active dans la création des nouvelles constitutions et ont énoncé des demandes afin que celles-ci comportent des mesures d'actions positives.

La période de transition après un conflit peut certes constituer un moment propice pour formuler des demandes d'inclusion des femmes en politique, mais ce n'est pas dans tous les pays qui ont connu des conflits où les femmes ont réussi à obtenir une forte représentation parlementaire. Au Zimbabwe, les femmes constituaient le tiers des combattant/e/s dans la guérilla contre le colonialisme, et même si le Président Mugabe leur doit sa victoire, à la fin du conflit leurs demandes n'ont pas été écoutées (Tripp et coll., 2009 : 158).

1.2.1. Obstacles à la représentation des Africaines

Les Africaines sont confrontées à de multiples barrières qui limitent leur pleine participation politique. On peut les regrouper en trois catégories : les obstacles institutionnels, les obstacles socioéconomiques et les obstacles culturels.

Premièrement, parmi les difficultés institutionnelles, les femmes sont notamment confrontées à des obstacles dans le processus de sélection et aussi lors des campagnes électorales. En effet, les comités de sélection de candidat/e/s, généralement pilotés par des hommes, sont souvent peu enclins à choisir des femmes pour briguer les suffrages (Tripp et coll., 2009 : 147). De plus, les structures des partis, avec leurs sections féminines, ont tendance à séparer les activités des femmes et des hommes, reléguant celles-là aux activités internes. En plus des difficultés à être sélectionnées, les femmes mariées peuvent rencontrer des problèmes lorsque vient le temps de trouver une circonscription dans laquelle concourir, surtout si elles ont quitté leur circonscription natale, en raison de leur mariage. Dans la nouvelle circonscription, on les traite comme des étrangères : « You came here to marry, not to rule » (Tripp, 2006 : 116).

Comme nous l'avons vu plus tôt, les pratiques clientélistes lors des campagnes électorales rendent celles-ci très couteuses. Les femmes manquent souvent de ressources financières pour mener à bien leurs campagnes. Certain/e/s soulignent aussi que les femmes manqueraient d'expériences ou de connaissances politiques (Tripp, 2001a). Mais plusieurs ont de l'expérience dans l'organisation de campagnes électorales, elles se sont souvent dévouées pour faire avancer la cause d'un homme politique (Tripp, 2001a).

En Afrique subsaharienne les barrières socioéconomiques pèsent lourdement sur les femmes, notamment en raison du sous-développement du continent. Les Africaines sont généralement moins scolarisées et plus pauvres que les hommes (PNUD, 2009 : 199-202). Les Africaines manquent aussi de temps pour mener des activités politiques (Tripp

et coll., 2009 : 148). Ces obstacles limitent les ressources matérielles et immatérielles disponibles que les femmes peuvent utiliser pour mettre de l'avant leur candidature, ce qui restreint l'offre de candidates. En raison de ces facteurs, les interventions des agences de développement et des ONG sont généralement basées sur la présupposition qu'il « manque quelque chose aux femmes » (notamment de l'éducation) (Longwe, 2000 : 24). Dès lors, il n'est pas surprenant de voir que la majorité des projets misent sur des activités de formation de candidates aux élections ou sur l'amélioration de la scolarisation des femmes (Longwe, 2000 : 24)¹³. Or, il n'y a pourtant pas de corrélation forte entre le pourcentage de femmes dans les universités et le nombre d'élues dans les parlements africains (Lindberg, 2004; Longwe, 2000 : 24; Tripp et Kang, 2008; Yoon, 2004).

Les obstacles culturels à la participation des Africaines sont nombreux. Ainsi, la culture et les idées affectent la représentation des femmes. Les sociétés où les valeurs égalitaires prédominent ont en général une meilleure représentation des femmes dans les parlements (Inglehart, Norris et Welzel, 2003 : 95; Paxton et Kunovich, 2003; Tremblay, 2007). En Afrique, mais surtout dans les milieux plus traditionnels, l'environnement général est peu favorable à une participation des femmes, en raison des normes culturelles et religieuses. Par exemple, il peut être mal vu pour une femme de se déplacer seule pour aller à des réunions politiques (surtout le soir), ou même de discuter avec des hommes. Aussi, tel que stipulé dans le Code du mariage et de la tutelle du Mali (République du Mali, 1962 : art. 32), pour plusieurs il est admis que la femme doit « obéissance à son époux ». D'ailleurs, dans l'étude de Yoon (2004), le patriarcat est identifié comme l'un des facteurs les plus significatifs pour expliquer les variations des taux de représentation parlementaire des femmes entre les pays africains.

Plusieurs auteur/e/s identifient aussi la dévalorisation généralisée du politique au sein de la population comme un facteur limitant la participation des femmes : la politique étant généralement perçue comme « malhonnête », « sale », « corrompue », ou encore « dangereuse », elle n'est donc pas une activité « convenable » pour une femme (Diop

¹³ Au Mali, de nombreux organismes fournissent des activités de formation en citoyenneté et leadership à des candidates potentielles, comme la CAFO, le CMDID, l'Initiative citoyenne 2002 et le MPFEF (CAFO, 2001; CMDID, 2008b; Doumbia et Sanogho, 1998; Sall, 2008).

Sidibé, 1999; Foster, Makanya et Mutukwa, [2000] : 30; Longwe, 2000; Tripp, 2001a, 2001b; Tripp et coll., 2009 : 147). En raison de certains préjugés concernant « la place » des femmes dans les sociétés, les femmes politiques font souvent face à des problèmes avec leur entourage immédiat (surtout des problèmes matrimoniaux) ou auprès de leurs communautés (Tripp, 2001a; Tripp et coll., 2009 : 147). De nombreux cas de harcèlement sexuel ou social ont été rapportés par les femmes politiques africaines (Foster, Makanya et Mutukwa, [2000]: 30; Longwe, 2000).

Les femmes subissent de lourdes pressions sociales concernant leur image publique et elles doivent faire des efforts pour ne pas qu'on leur accole l'étiquette de « femme aux mœurs légères ». Elles vont souvent porter des habits traditionnels pour s'assurer d'avoir l'air d'une femme respectueuse. D'ailleurs, l'attention des médias porte souvent sur leurs rôles d'épouse et de mère (Tripp, 2006 : 117). Aussi, dans certaines cultures, il est mal vu pour une femme de parler en public, surtout en présence d'hommes. Ces normes sociopolitiques entravent la capacité des femmes à bien mener leurs campagnes électorales, d'une part parce qu'il est plus difficile pour une femme d'acquiescer de l'aisance à discourir et d'autre part, les auditrice/eur/s peuvent être réfractaires à les écouter.

Chapitre 2 : Méthodologie de recherche

Dans le présent chapitre, nous établirons les bases théoriques et méthodologiques de notre travail en nous appuyant principalement sur des travaux portant sur le recrutement législatif et les motivations politiques des femmes. Nous nous servirons particulièrement des travaux de Costantini (1990), Lawless et Fox (2005), Matland (1998, 2003), Norris et Lovenduski (1995) et Tremblay (2005, 2007) pour établir le cadre théorique. Suite à cette réflexion, nous allons présenter notre question spécifique de recherche, ainsi que notre hypothèse de base. Par la suite, nous allons développer un cadre opératoire qui nous permettra d'utiliser ces bases théoriques pour répondre à notre question spécifique de recherche. Et finalement, nous allons présenter notre méthode de collecte de données sur le terrain.

2.1. Cadre théorique

2.1.1. La représentation des femmes dans les parlements

Bien que les femmes représentent plus de 50 % de la population et de l'électorat malien (APDF, 2000 : 7, 28), elles ne représentent que 10 % des député/e/s élu/e/s à l'Assemblée nationale du Mali (UIP, 2010d). Mais cette sous-représentation des femmes n'est pas unique au Mali. Dans la majorité des pays du monde, à l'exception du Rwanda (qui affiche 56,3 % de femmes élues en 2010), il existe une différence marquée entre la composition de la population éligible à voter, dont les femmes constituent plus de la moitié, et la composition des parlements; d'où le principe qu'il y a sous représentation descriptive ou numérique des femmes. D'un point de vue normatif, les femmes sont des citoyennes à part entière et devraient, en principe, pouvoir participer de façon égale à la vie politique (Tremblay, 2007). Donc, s'il n'y a pas égalité dans la représentation, c'est que la démocratie n'est pas réellement représentative. Mais d'un point de vue empirique, plusieurs facteurs culturels, socio-économiques et politiques influencent la capacité à se

faire élire. Ainsi, la faible représentation numérique des femmes démontre qu'il existe des inégalités dans l'accès au pouvoir politique (Tremblay, 2007).

Le concept de représentation est central à la démocratie libérale, aussi appelée démocratie représentative, au sein de laquelle la population choisit des représentant/e/s par le truchement des élections. La question de la représentation parlementaire est très complexe; on peut se demander *en quoi* et *comment* les représentant/e/s élu/e/s « représentent » la population. Pitkin (1967 : 11) identifie deux types de représentation : la représentation descriptive (soit la représentation par la présence, numérique ou symbolique) et la représentation substantielle (soit la représentation par les actions).

Si nous nous attardons sur *qui* sont les *représentant/e/s*, on parle alors de représentation descriptive, soit la représentation qui s'effectue par la présence numérique ou symbolique. D'un point de vue numérique, le parlement devrait être un miroir, une représentation en minuscule de la société (Pitkin, 1967 : 60-61). Un autre type de représentation par la présence est la représentation symbolique, où un symbole représente ce qui est absent (Pitkin, 1967 : 92). Ainsi, les 15 députées maliennes symbolisent et représentent les femmes, même si leur nombre ne reflète pas la composition de la population. Mais la représentation définie uniquement en termes descriptifs pose problème, puisque la ressemblance des corps ou des profils socio-économiques ne signifie pas nécessairement qu'il y a ressemblance au niveau des idées et des intérêts. Nous pouvons en effet nous demander *en quoi* les élues représentent les femmes? D'ailleurs un homme peut-il représenter les femmes?

Plutôt que de regarder *qui* sont les *représentant/e/s*, nous pouvons nous demander *ce qu'elles/ils font*; on parle alors de représentation substantielle. Les représentant/e/s agissent au nom des représenté/e/s, et doivent par conséquent prendre en considération leurs intérêts (Pitkin, 1967 : 112-113). Mais cela suppose qu'il serait possible d'identifier des enjeux ou des intérêts « féminins », lesquels pourraient être représentés (Bauer et Britton, 2006 : 4). Néanmoins, les élues perçoivent qu'elles représentent les femmes

(Reingold, 1992) et sont souvent perçues comme crédibles dans la défense des intérêts féminins (Lawless, 2003 : 28).

D'autres encore soutiennent qu'il est nécessaire d'obtenir une « masse critique » de femmes dans les parlements (au moins 30 %) avant de pouvoir réaliser une représentation substantielle des femmes par les femmes (Bauer et Britton, 2006 : 4). Mais dans le contexte africain, certain/e/s croient que l'atteinte de la masse critique n'est pas suffisante, puisque les cultures politiques, comme le néopatrimonialisme, limitent la capacité d'action des élues (Bauer et Britton, 2006 : 5).

Sans entrer dans le débat sur la représentativité de la démocratie, nous partirons du principe qu'il y a sous-représentation descriptive ou numérique des femmes, sans pour autant affirmer que les parlements se doivent d'être des « miroirs » de la société.

2.1.2. Les approches explicatives à la faible représentation des femmes dans les parlements

Dans la littérature scientifique, de nombreux auteur/e/s ont tenté d'expliquer la faible représentation des femmes dans les parlements. Nous effectuerons ici un rapide survol de ces explications.

Il y a tout d'abord les explications basées sur la socialisation. Selon cette approche, la socialisation des femmes fait en sorte qu'elles ont moins tendance à s'identifier au politique. Pour expliquer ce phénomène, Sapiro (1983 : 31, 73-75) parle de « privatization », soit de la prédominance des rôles, des préoccupations et des valeurs de nature privée dans la vie des femmes, et ce, même lorsqu'elles s'engagent dans la vie publique. Lowndes (2004) va plutôt parler de capital social qui diffère selon les genres. Il ressort du travail de Lowndes (2004) que les femmes ne possèderaient pas moins de capital social que les hommes, mais plutôt qu'elles disposeraient d'un capital social différent. Ainsi, les femmes sont moins susceptibles de développer un capital social qui

faciliterait leurs activités politiques ou qui les encouragerait à faire de la politique. Cet argument revêt un intérêt particulier dans le contexte africain, où les femmes sont très actives au niveau économique (principalement en agriculture et en économie informelle) et très actives dans des organisations de tout genre (partis politiques, associations féminines, coopératives, etc.), ce qui leur permet de développer un capital social important. Cependant, celui-ci ne leur permet pas nécessairement de développer des ressources politiques nécessaires pour se porter candidates à des élections législatives.

Il y a aussi les explications de nature systémique. Selon cette approche, les inégalités en ressources (revenus, éducation, etc.) ont pour effet de diminuer le nombre de femmes présentes dans le bassin de candidatures potentielles (Darcy, Welch et Clark, 1987 : 93-108). Par exemple, les femmes ont des revenus moins élevés que ceux des hommes, ce qui limite leurs capacités financières pour d'éventuelles campagnes électorales. Ces barrières ont pour effet de rendre plus difficile la participation des femmes en politique. En outre, les seules perceptions qu'ont les femmes de ces obstacles ont une importance considérable. Bien que l'on puisse tenter de déterminer objectivement ces obstacles structurels, les seules « perceptions de discrimination » des actrices influenceront leurs choix (Naff, 1995a, 1995b). Costantini (1990 : 747) souligne d'ailleurs que « a recognition (or perception) of structural or situational liabilities may deter women from developing (or pursuing) political ambitions, conventionally understood ».

Cependant, même si certains pays ont connu une diminution des contraintes structurelles à la participation des femmes et certains changements dans la socialisation des genres, notamment grâce à l'avancement du statut des femmes découlant en partie des luttes féministes, ces changements ne se sont pas nécessairement traduits en amélioration marquée du nombre de femmes dans les parlements. Certaines études (Carroll, 1994 : 121-137; Fox, Lawless, Feeley, 2001; Lawless et Fox, 2005 : 37-50) démontrent que même si les écarts entre les genres tendent à se réduire dans la société, que l'électorat n'est pas en soi nécessairement défavorable aux femmes, et que les femmes constituent maintenant une part de plus en plus importante des personnes

effectuant des métiers traditionnellement considérés comme pouvant mener à la politique (avocate, professeure, femme d'affaires, etc.), l'augmentation du nombre de femmes élues ne suit pas cette évolution. Ainsi, même si les femmes sont maintenant plus nombreuses dans le bassin de candidat/e/s potentiel/le/s, elles ne se portent pas nécessairement davantage candidates. Des études (Bledsoe et Herring, 1990; Fox, Lawless et Feeley, 2001) laissent entendre que les femmes ne considéreront pas la carrière politique de la même façon que les hommes et qu'une multitude de facteurs vont influencer leur décision de se porter ou non candidate, facteurs dont certains n'auront pas nécessairement d'influence sur les décisions des hommes.

Plus encore, certains États d'Afrique, comme le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Mozambique, se retrouvent parmi les pays affichant les meilleurs taux de féminisation des assemblées législatives, et ce, même si l'on pourrait croire que les contraintes structurelles pèsent lourdement dans ces « pays en développement ». Matland (1998) note d'ailleurs que certaines variables élaborées pour analyser la participation des femmes dans les pays développés ne s'appliquent pas aux pays en développement. Et que les pays doivent atteindre un certain niveau de développement économique pour que les modèles développés soient crédibles. Autrement dit, dans les pays en développement, il est parfois difficile d'expliquer la participation des femmes en politique selon les critères utilisés pour les pays développés, comme le type de système politique, le niveau de participation des femmes sur le marché du travail et le niveau de développement économique. Étant donné qu'une grande partie des théories expliquant la participation des femmes en politique a été tirée de travaux effectués dans des pays développés, il existe un besoin de tester ces théories, ou d'en développer de nouvelles, pour étudier les pays en développement.

2.1.3. *L'étude du recrutement politique : le modèle de l'offre et de la demande de candidatures*

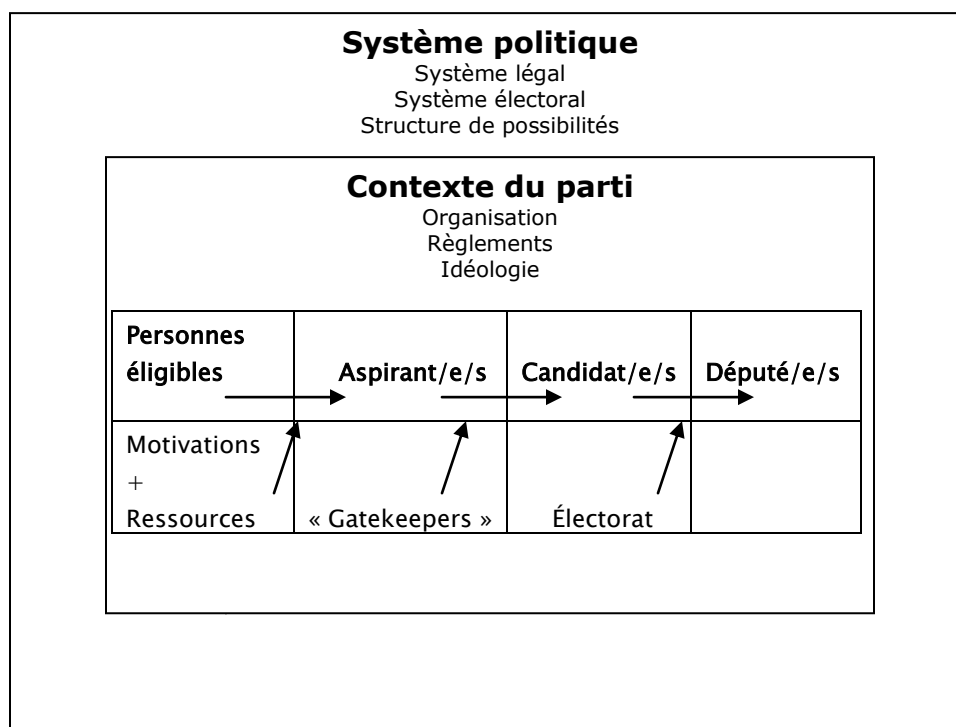
Pour analyser la participation des Maliennes à l'Assemblée nationale, nous nous baserons sur les théories du recrutement politique. L'étude du recrutement politique nous permet de mieux comprendre *qui* sont les personnes qui deviennent politiciennes, et *comment* elles le deviennent (Norris et Lovenduski, 1995 : 9-10). Le recrutement politique s'opère à tous les niveaux institutionnels. Dans la présente recherche, nous nous concentrerons sur le *recrutement législatif*, soit « the critical step as individuals move from lower levels into parliamentary careers » (Norris et Lovenduski, 1995 : 1).

Dans l'étude du recrutement politique, le modèle de l'offre et de la demande de candidatures fournit un cadre analytique pour comprendre les facteurs qui influencent le recrutement et la sélection des candidat/e/s. De ce modèle, il est possible de dégager des pistes d'explications concernant la sous-représentation des femmes dans les parlements. Norris et Lovenduski (1995) exposent le modèle de l'offre et de la demande de candidatures que nous résumerons ici (voir figure 1). Les étapes du recrutement législatif sont les suivantes : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection. Toute personne doit passer par ces quatre étapes pour devenir parlementaires. Cependant, comme le souligne Matland (2003), même si l'on présente ce modèle de façon linéaire, il n'en demeure pas moins qu'il existe des interactions entre les différentes étapes. Il est aussi à noter que ce modèle a été élaboré pour étudier les sociétés occidentales. Son application dans un système politique et social différent doit donc se faire avec précaution. Par exemple, en Afrique, d'autres facteurs vont influencer le processus de sélection et d'élection des candidat/e/s, comme les pratiques néopatrimoniales. Par exemple, en Afrique, d'autres facteurs vont influencer le processus de sélection et d'élection des candidat/e/s, comme les pratiques néopatrimoniales.

Les critères d'éligibilité sont les plus faciles à rencontrer, puisque tout/e citoyen/ne malien/ne majeur/e a le droit de vote et le droit de se présenter aux élections, et ce, depuis 1956. Il n'existe donc pas de contraintes légales à l'élection de femmes à

l'Assemblée législative du Mali. Mais l'obtention de ce droit n'est pas garante de la participation effective des femmes au pouvoir législatif. Encore faut-il prendre la décision de se présenter aux élections, être choisie par un parti politique et finalement être élue lors des élections législatives (Matland, 2003; Tremblay, 2005b : 84).

Figure 1: Le recrutement législatif



Adapté de Norris et Lovenduski (1995 : 184) et de Matland et Montgomery (2003 : 21)

Le recrutement, quant à lui, est l'étape où un « bassin de candidatures » potentielles est formé (Tremblay et Pelletier, 1995 : 13). Pour devenir candidate, toute personne doit disposer de certaines ressources (argent, temps, expériences, etc.) et de motivations à poursuivre une carrière parlementaire (Norris et Lovenduski, 1995 : 15, 108). Les ressources et les motivations sont les deux grands facteurs qui influencent l'offre de candidatures. Ces deux facteurs sont intimement liés, puisqu'une combinaison de ceux-ci est nécessaire pour permettre l'émergence d'une candidature. Ainsi, une personne qui aurait des ressources matérielles et immatérielles suffisantes ne

fera pas automatiquement une carrière politique. Et à l’opposé, une personne pourrait avoir la motivation, mais sera limitée par son manque de ressources.

C’est alors qu’intervient la sélection, exercée par les partis politiques. En définitive, ce sont les partis politiques qui choisissent les candidat/e/s qui brigueront les suffrages. Leur sélection opère une influence considérable sur la participation politique des femmes, car pour que l’électorat soit en mesure d’élire des femmes, il faut tout d’abord que des partis politiques en sélectionnent comme candidates. Ceux qui effectuent la sélection des candidatures au sein des partis sont de véritables « gatekeepers » (Norris et Lovenduski, 1995 : 107, 123). Pour effectuer une sélection, les « sélecteurs » font une évaluation des candidatures, et donc, vont nécessairement faire une discrimination (au sens neutre du terme), un choix.

Une fois sélectionnée, la personne devient un/e candidat/e pour les élections. Dans une démocratie représentative, comme le Mali, ce sont les électeurs qui effectueront la sélection finale, en élisant l’un/e des candidat/e/s qui deviendra député/e. Des études effectuées dans plusieurs régions du monde ont démontré que l’électorat ne s’oppose pas, de façon générale, à l’élection des femmes (Costantini, 1990; Tremblay, 2005b : 111-112).

Mais il est difficile d’étendre ce constat au Mali, puisque nous ne disposons pas d’études sur les comportements électoraux des Malien/ne/s. Nous pouvons néanmoins supposer que l’épreuve des élections n’est peut-être pas l’étape la plus critique, puisque les candidates se présentent sur des listes, et donc l’électorat vote pour un groupe de candidat/e/s et non seulement des individus. Ici, l’enjeu est plutôt d’obtenir des places compétitives pour les femmes sur des listes qui ont des chances de gagner et d’obtenir des ressources matérielles et immatérielles suffisantes pour mener une campagne électorale. Par exemple, aux dernières élections municipales, des femmes n’ayant pas été en mesure d’obtenir des places sur les listes électorales des partis ont plutôt décidé de se présenter comme candidates indépendantes, ce qui peut rendre difficile leur élection (iKNOW politics, S.D.). Par contre, nous ne pouvons affirmer que l’environnement

électoral est favorable à l'élection des femmes, car certaines pratiques électorales sexistes ont été dénoncées, notamment par la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO)¹⁴.

Ce modèle s'inscrit dans un environnement politique donné. Celui-ci est constitué d'un système légal, d'un système électoral et d'une structure de possibilités. Concernant le système électoral, plusieurs études analysent la relation entre le mode de scrutin adopté dans un pays et le nombre de femmes élues (entre autres : Matland 2003; McAllister et Studlar, 2002; Rule, 1987; Yoon, 2001, 2004). De ces études, il ressort que les modes de scrutin proportionnel semblent plus favorables à la participation des femmes que les modes de scrutin majoritaire, particulièrement si un système de quotas est utilisé dans l'établissement des listes électorales. Cependant, la relation entre le mode de scrutin et la participation des femmes n'est pas automatique. Matland (1998, 2003) établit d'ailleurs les « conditions » sous lesquelles les listes proportionnelles sont favorables à la participation des femmes et souligne, d'autre part, que « an advantageous set of institutions does not automatically result in strong representation » (Matland, 2003 : 333). Le système électoral semble être un facteur déterminant dans la représentation des femmes, particulièrement dans les pays nouvellement démocratiques (facteur plus déterminant que dans les pays ayant une expérience démocratique plus longue; Tremblay, 2007). La majorité des pays d'Afrique subsaharienne entrent dans cette catégorie de démocraties nouvellement constituées, et plusieurs études confirment que les pays africains ayant adopté un système proportionnel ont, de façon générale, de meilleurs taux de représentation que les pays ayant adopté un système majoritaire (Yoon, 2001, 2004).

Et finalement, il y a aussi les contextes particuliers à chaque parti politique. L'organisation, les règlements internes et l'idéologie du parti sont des facteurs qui influencent le recrutement. En se basant sur l'étude de douze pays, Caul (1999) identifie

¹⁴ Un article du journal *Le Républicain*, rapporte les propos tenus lors d'un point de presse par Mme Oumou Touré, secrétaire exécutive de la CAFO. On y relate un incident qui aurait eu lieu, selon Mme Touré, dans la commune de Nara. Dans ladite circonscription, les candidats de l'ADEMA auraient tenu des propos sexistes à l'encontre de la liste adverse (composée de deux femmes). Ainsi, ils auraient propagé le message qu'il ne fallait pas élire de femmes, qui ensuite iraient voter des lois contre la polygamie ou l'excision. Les propos de Mme Touré sont inquiétants, quoique fortement démentis par le parti politique visé (Koné, 2007a).

les différentes caractéristiques des partis politiques qui ont une influence sur la représentation des femmes. Il ressort de cette étude que les partis dont le processus de sélection est fortement institutionnalisé (où les règles sont claires et transparentes), ceux où les nominations de candidat/e/s sont effectuées localement et les partis dont l'idéologie se situe plus à « gauche » favoriseraient davantage la représentation des femmes.

De ce modèle découle deux catégories d'explications à la sous-représentation des femmes en politique, soit les explications basées sur l'offre de candidatures et les explications basées sur la demande de candidatures. Ces premières soutiennent que s'il y a peu de femmes candidates aux élections, c'est qu'il y a peu de femmes qui possèdent les atouts leur permettant d'offrir leur candidature aux partis politiques. Un grand nombre des facteurs expliquant la faible participation des femmes en politique en Afrique subsaharienne et au Mali, et que nous avons identifiés dans le chapitre 1, portent sur la faiblesse de l'offre. Comme nous l'avons vu précédemment, les femmes désireuses de se faire élire en politique rencontrent une multitude d'obstacles culturels, sociaux, économiques et politiques. Bien que la culture et les normes sociales désavantagent les femmes lors du processus de sélection (en raison des discriminations directes et indirectes), ces facteurs ont surtout pour conséquence de limiter le nombre de femmes « disponibles » parmi lesquelles les partis politiques sélectionnent leurs candidat/e/s. Les femmes, de par leur socialisation, leur éducation et leur manque de ressources, sont moins susceptibles de développer le profil de candidature valorisé par les partis politiques. Mais aussi, en raison d'un environnement généralement hostile à leur participation politique, certaines hésiteraient à offrir leur candidature (Matland et Montgomery, 2003 : 24).

Les théories basées sur la demande de candidatures expliquent plutôt la sous-représentation des femmes par le choix des personnes qui effectuent la sélection des candidat/e/s au sein des partis politiques, les « gatekeepers ». Pour effectuer leurs choix, les sélecteurs font une évaluation des candidatures, et donc, vont nécessairement effectuer une discrimination. Cette discrimination peut être directe, soit une

discrimination positive ou négative envers un groupe, ou imputée, soit une discrimination basée sur une anticipation du comportement électoral (Norris et Lovenduski, 1995 : 107). La sélection effectuée par les partis politiques est déterminante et aura un impact sur la représentation des femmes : « in almost all political systems, no matter what electoral regime, it is political parties, not voters, that constitute the real gatekeepers to elected offices » (Farrell, 2001: 167).

L'analyse de l'offre et de la demande de candidat/e/s est complexe; les explications qui s'en inspirent sont intimement reliées et s'influencent mutuellement. Par exemple, certain/e/s peuvent renoncer à se porter candidat/e/s parce qu'elle/ils anticipent les critères de sélection des partis et croient ne pas avoir de chance d'être sélectionné/e/s (ce que l'on appelle aussi le « hidden unemployment ») (Norris et Lovenduski, 1995 : 15, 108). Par ailleurs, l'une des principales conclusions de Lawless et Fox (2005 : 95-117) est que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de sous-estimer leurs compétences et cette perception affecte davantage leur décision de se porter candidate. Qui plus est, elles sont aussi plus exigeantes qu'eux dans leur définition des compétences politiques nécessaires pour devenir candidate.

Nous avons fait le choix d'utiliser l'approche de l'offre pour baser notre analyse de la participation politique des femmes au Mali. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons à l'un des éléments de l'offre, les motivations, qui sont à la base de l'action. En effet, au niveau individuel, les motivations sont déterminantes dans l'action de se présenter aux élections. Une meilleure compréhension de ces motivations nous permettra de mieux saisir les facteurs qui ont favorisé la mise en candidature de certaines femmes. Sans entrer dans l'analyse détaillée du processus de sélection des candidat/e/s, nous pouvons à l'inverse nous concentrer sur les résultats indirects de cette sélection, soit les élues. Nous pouvons ainsi nous demander qui sont ces membres de l'élite législative, et comment elles y sont arrivées. Naturellement, en ne nous penchant que sur les élues, nous limitons volontairement notre objet d'étude en excluant celles qui ont tenté de devenir candidates, ou celles qui se sont portées candidates mais qui ont perdu leurs élections.

2.1.4 *Les motivations politiques*

Comme nous venons de le voir ci-haut, les motivations sont l'un des éléments qui expliquent l'offre de candidatures. Étant donné que cette étude se concentre sur cet aspect particulier du recrutement législatif, nous résumerons ici certains ouvrages traitant de cette question (entre autres : Bledsoe et Herring, 1990; Carroll, 1994; Costantini, 1990; Fox, Lawless et Feeley, 2001; Lawless et Fox, 2005; Sapiro, 1983).

Comment définir et catégoriser les motivations politiques?

Les motivations politiques sont encore relativement peu étudiées, d'où peut-être l'absence de consensus concernant leur conceptualisation. Dans la littérature académique, l'on retrouve plusieurs termes et approches pour tenter de capter cette réalité difficile à saisir. Par exemple, certain/e/s auteur/e/s parlent de « motivations politiques » (Norris et Lovenduski, 1995 : 166; Costantini, 1990), « d'ambition politique » (Carroll, 1994 : 121-128; Fox, Lawless et Feeley, 2001; Lawless et Fox, 2005 : 28-32, 41-50), de « ressources psychologiques » (Sapiro, 1983 : 84-112) ou encore, de « ressources immatérielles » (Tremblay, 2005b : 85).

Le concept de motivation est d'ailleurs davantage étudié en psychologie, où il est défini comme : « le construit hypothétique utilisé afin de décrire les forces internes et/ou externes produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement » (Vallerand et Thill, 1993 : 18). La motivation, en tant que construit, permet de prendre en compte autant les facteurs internes qu'externes pour expliquer le comportement, dans ce cas-ci l'action de se porter candidates aux élections législatives.

Parmi l'ensemble des termes proposés, nous aurons recours de préférence à celui de « motivations politiques », puisqu'il est plus englobant que la notion d'ambition. Par exemple, une personne peut être motivée par autre chose que l'ambition d'obtenir un poste, puisqu'un ensemble plus vaste de facteurs influence le développement des candidatures. D'ailleurs, comme nous le verrons ici, la notion d'ambition, telle que

conventionnellement étudiée, est souvent limitée à une réaction face à une structure de possibilités. Mais il serait intéressant d'élargir le champ d'analyse, puisque le genre influence le positionnement d'un individu dans cette structure (Lawless et Fox, 2005 :30). Une étude de Bledsoe et Herring (1990) arrive d'ailleurs à la conclusion paradoxale que les femmes ambitieuses seraient moins susceptibles de postuler à un poste politique plus important que les femmes sans ambition (alors que chez les hommes l'ambition est un facteur directement relié à la recherche d'un poste plus important). Les facteurs qui influencent la décision de se lancer en politique seraient donc différents selon les genres. Par exemple, les femmes vont percevoir de façon différente leur situation actuelle, surtout leurs perspectives électorales (Bledsoe et Herring, 1990). Dès lors, puisque l'ambition politique ne semble pas être la seule raison qui explique la décision de se porter candidates à des élections, il est important d'étudier d'autres facteurs de motivation.

Carroll (1994 : 121) souligne néanmoins l'importance de l'ambition politique pour augmenter la représentation des femmes. Ainsi, on pourrait supposer que si les femmes élues sont ambitieuses, elles désireront demeurer en poste ou obtenir un autre mandat plus élevé. Les nouvelles candidates ne feraient donc que s'ajouter aux candidates présentes, ce qui, en définitive, augmenterait le nombre de candidatures et éventuellement le nombre d'élues. Mais si, au contraire, les femmes élues ne se représentent pas, il faut sans cesse recruter de nouvelles candidates, ne serait-ce que pour maintenir le nombre actuel d'élues. Ce problème semble être important au Mali, puisque le renouvellement des député/e/s, autant chez les femmes que chez les hommes, est très élevé¹⁵ (UIP, 2010d).

Norris et Lovenduski (1995 : 166) et Costantini (1990) offrent des définitions du concept de motivations politiques. Aussi, Costantini (1990 : 741) les définit comme : « those declared political motives that bespeak an interest in an ascendant political career and in using politics as a vehicle for personal self-enhancement ». Mais cette définition est très liée au concept d'ambition, puisque la carrière politique est caractérisée comme

¹⁵ Lors des élections législatives de 2007, sur un total de 147 député/e/s, seulement 27 ont été réélu/e/s. (UIP, 2010d : onglet « Dernières élections »)

« ascendante » et l'action politique est principalement vue comme un moyen d'avancement personnel. De plus, cette conceptualisation ne considère pas les autres facteurs internes ou externes qui influencent les motivations, comme la situation familiale ou les opportunités politiques.

Pour Norris et Lovenduski (1995 : 166), les motivations sont des « psychological predispositions to run for office which become catalysts for action within a given opportunity structure ». C'est la définition que nous retiendrons pour notre étude. Elle a l'intérêt, d'une part, de mettre en relation le concept de motivation avec l'action de se présenter aux élections, et donc avec le concept de carrière politique formelle (puisque'il est possible d'acquérir du pouvoir politique par d'autres voies que celle des élections). Aussi, cette définition a l'intérêt de positionner le concept à l'intérieur d'une structure de possibilités, situant ainsi les motivations dans un contexte général, bien que la structure de possibilités ne constitue pas, en soi, un facteur explicatif suffisant. En effet, les motivations sont modelées par l'environnement général de sélection, comme le système politique et le contexte partisan (voir figure 1).

Cette définition a aussi l'avantage d'être spécifique à la mise en candidature pour des élections comme moyen d'action politique. En effet, des motivations « politiques » pourraient se traduire par d'autres types d'actions dans la sphère politique, comme le militantisme ou le lobby. Car les femmes peuvent être très actives politiquement sans pour autant se porter candidates à des élections. Par ailleurs, la place occupée par les femmes dans les affaires politiques « externes » des partis, comme le fait d'être candidat/e/s aux élections, ne rend pas justice à leur grande participation aux affaires politiques « internes » des partis (Adjamagbo-Johnson, 1997; Costantini, 1990; Longwe, 2000; Sow, 1997). Il n'y aurait d'ailleurs pas de lien entre, d'une part, le degré de loyauté et l'ancrage au parti politique et, d'autre part, l'ambition politique (Costantini 1990). Donc bien que les femmes peuvent se servir de leur implication dans les partis pour acquérir de l'expérience politique nécessaire à leur mise en candidature, il semblerait que leurs activités dans les partis ne soient pas effectuées dans l'objectif premier de devenir candidates. En Afrique subsaharienne, les cultures politiques confinent les femmes aux

activités internes des partis, notamment la mobilisation électorale, ce qui ne leur permet pas de développer des ressources politiques pour devenir candidates. Pour illustrer cette réalité, Diaw (1998) et Sow (2005) évoquent la « théâtralisation » du pouvoir politique en Afrique, car les femmes qui occupent les rôles de « spectatrices » et « d'ouvreuses » ne seront que très rarement « actrices principales » de ce théâtre politique.

Pour conceptualiser les motivations, Sapiro (1983 : 84-112) va plutôt se référer à des « ressources psychologiques ». Ces ressources sont : l'intérêt politique, les connaissances politiques, l'efficacité politique, la confiance politique et l'implication politique et civile. Sapiro (1983 : 88) croit que ces ressources se développent de façon différente chez les femmes et les hommes, notamment en raison de la « privatization » des femmes, ce qui affecte leur intégration à la politique. Cette analyse peut se révéler utile pour comprendre pourquoi les femmes développent moins de motivations politiques, mais la relation entre ces prédispositions psychologiques et l'action de participer aux élections est loin d'être automatique.

L'une des approches classiques de l'étude des motivations politiques est le paradigme du choix rationnel, qui définit les motivations comme étant une « réponse stratégique » à une « structure d'opportunités politiques ». Donc, si des conditions politiques et structurelles favorables se présentent, une personne sera tentée de se porter candidat/e (Black, 1972; Lawless et Fox, 2005 : 30). Cette explication pourrait laisser croire que la décision de se porter candidat/e repose uniquement sur un calcul « rationnel » des coûts et des bénéfices. Dès lors, on élude le caractère subjectif qu'implique un tel calcul. D'ailleurs, certaines études (Bledsoe et Herring, 1990; Fox, Lawless et Feeley, 2001) démontrent que les femmes et les hommes ne considèrent pas les mêmes facteurs lorsqu'elles/ils prennent la décision de se porter candidat/e/s, ce qui peut remettre en question le côté purement « rationnel » de cette prise de décision. Aussi, les motivations ne seraient pas exclusivement issues d'une structure de possibilités, mais elles seraient grandement influencées par des « attitudes » et des « expériences personnelles » des actrice/eur/s (Lawless et Fox, 2005 : 30). En fait, avec des processus de socialisation différents, et des conditions de vie qui diffèrent aussi, les femmes et les

hommes sont susceptibles de développer des attitudes et des expériences différentes, et par conséquent auraient tendance à considérer de façon différente la possibilité de se porter candidat/e/s.

Toujours selon le paradigme du « choix rationnel », Schlesinger (1966, cité par Carroll, 1994 : 125) a développé une typologie des ambitions politiques comportant trois types d'ambitions : « discrètes », « statiques » et « progressives ». Une ambition est dite « discrète » lorsqu'une personne ne désire obtenir qu'un poste pour un seul mandat, pour ensuite se retirer. L'ambition sera plutôt qualifiée de « statique » lorsqu'une personne souhaite conserver un même poste sur une longue période de temps (et en faire sa carrière), sans chercher à obtenir de postes plus importants. Et finalement, l'ambition sera « progressive » lorsqu'une personne cherche plutôt à obtenir un poste plus important que celui auquel elle postule ou qu'elle détient (Carroll 1994 : 125). Mais l'utilisation d'une telle typologie ne nous permet pas de prendre en compte l'évolution de l'ambition, car en cours de mandat un individu peut changer ses ambitions. Carroll (1994 : 125) a fait usage de cette typologie pour étudier l'ambition de candidates aux élections pour le Congrès et les élections au niveau des États en 1976 aux États-Unis. Il ressort de cette étude que les candidates expriment généralement moins d'ambition que les candidats. Mais comme cette étude a été menée auprès de candidat/e/s, on ne peut pas en déduire qu'une fois élues, les femmes sont moins ambitieuses que les hommes.

Une autre approche classique est celle de Clark et Wilson (1961). Cette approche identifie trois types de motivations : matérielle, solidaire ou déterminée¹⁶. Mais comme le soulignent Costantini et King (1984), bien que cette typologie ait souvent été utilisée pour analyser les motivations en politique, elle pose problème car elle a été élaborée pour expliquer les motivations dans un contexte institutionnel, se transposant ainsi difficilement à l'étude de motivations personnelles d'individus qui se portent candidat/e/s. Costantini et King (1984) ont développé une nouvelle catégorisation en analysant les motivations de militant/e/s politiques, une typologie qui sera reprise et modifiée par Costantini (1990).

¹⁶ Traduction libre de « material », « solidary » et « purposive ».

Costantini (1990) s'est servi de cinq catégories pour classer les motivations politiques : ambition politique, sociabilité, motivation déterminée (dans un but précis), loyauté et motivation personnaliste¹⁷. L'ambition politique est le désir du pouvoir politique, du prestige et du profit. La sociabilité est basée sur un intérêt pour l'amitié, le plaisir et la convivialité découlant des activités politiques. Lorsque les motivations sont déterminées, cela signifie que les actions sont prises dans un objectif particulier, par exemple pour cibler un enjeu politique ou social. Il y a aussi les motivations basées sur la loyauté envers le parti, les leaders des partis et les membres de la communauté. Et finalement, il y a les motivations personnalistes. Dans ce cas, c'est l'influence d'individus, comme des ami/e/s ou d'ancien/e/s candidat/e/s, qui vont encourager l'activité politique.

Des motivations différentes?

Une étude de l'Union interparlementaire (UIP, 2008 : 16) auprès de parlementaires de plusieurs pays a sondé celles/ceux-ci pour connaître leur motivation principale à se porter candidat/e/s. Autant pour les femmes que pour les hommes, la principale réponse fut le désir d'être au service de leur pays (UIP, 2008 : 16). Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure les motivations des femmes et des hommes diffèrent? Plusieurs études se sont penchées sur la question, principalement aux États-Unis (Carroll 1994; Fox, Lawless, Feeley 2001; Lawless et Fox 2005, Bledsoe et Herring 1990, Costantini 1990). Bien que le contexte américain diffère grandement du contexte africain, ces études peuvent nous aider à comprendre en quoi les motivations des femmes et des hommes se distinguent, et ainsi nous fournir des pistes d'analyse pour notre recherche.

L'étude de Costantini (1990 : 765) effectuée auprès de 3000 militant/e/s de partis politiques est arrivée à la conclusion que : « At each time point, the women studied prove

¹⁷ Traduction libre de « Political ambition », « Sociality », « Purposive », « Allegiance » et « Personalist ».

less politically ambitious than the men and less likely to be motivated by a desire for the rewards of power, profit, and prestige generally associated with ascendant political careers. »

Ce qui confirme, en quelque sorte, notre intuition initiale selon laquelle l'ambition ne serait pas la seule motivation des candidat/e/s. D'autant plus qu'en raison d'une certaine « langue de bois » (ou désirabilité sociale), les politicien/ne/s peuvent être moins porté/e/s à formuler leurs motivations dans des termes d'ambition personnelle et de recherche du pouvoir. Aussi, si l'on compare toutes les dimensions identifiées par Costantini (1990), les réponses des femmes et celles des hommes ne sont pas statistiquement différentes, à une exception près : les femmes affichent un niveau d'ambition politique plus faible en comparaison de celui des hommes. Carroll (1994 : 121-137), qui a étudié l'ambition politique des candidates aux élections législatives nationales et étatiques de 1976 aux États-Unis, est aussi arrivée à la conclusion que les femmes sont généralement un peu moins ambitieuses que les hommes. Mais en ce qui concerne les autres dimensions (sociabilité, motivation déterminée, loyauté et motivation personnaliste), les femmes démontrent des résultats comparables ou supérieurs à ceux des hommes, ce qui signifie qu'il est difficile d'expliquer la faible représentation des femmes par un « manque » de motivation.

À l'opposé, l'étude de Fox, Lawless et Feeley (2001) qui analyse les ambitions politiques d'un bassin de candidat/e/s éligibles, arrive quant à elle à la conclusion que les femmes ont autant d'ambition politique que les hommes, quoiqu'elles considèrent plus de facteurs que ceux-ci dans leur prise de décision pour se porter candidates. Ainsi, même si les femmes peuvent de prime abord être aussi susceptibles que les hommes de considérer la possibilité de se porter candidat/e/s (cela les intéresserait autant que les hommes), en raison d'une multitude de facteurs, elles sont moins susceptibles qu'eux de prendre la décision de se porter candidates. Les auteur/e/s ont identifié neuf variables pour évaluer la façon dont la socialisation affecte différemment les femmes et les hommes lorsqu'elles/ils considèrent se porter candidat/e/s : l'âge, le revenu annuel personnel, la présence d'enfants à la maison, le parti politique (de droite vs de gauche), le féminisme,

l'appartenance à un groupe d'intérêt, le fait que quelqu'un/e leur a suggéré de se présenter, l'expérience dans des élections étudiantes, et enfin la détention d'un diplôme en droit.

Mais alors, si l'ambition n'est pas nécessairement la principale motivation, *qu'est-ce qui motive les candidates?* Une étude menée dans 65 pays auprès de 200 politiciennes démontre que 88 % des élues ont pour motivation de contribuer à la société et que 50 % ont identifié un projet politique particulier qui les motive, comme la lutte à la corruption, l'éducation de base et l'émancipation des femmes (Waring, Greenwood, Pintat et coll., 2000 : 73, 76). Il a aussi été avancé que les femmes seraient plus portées à faire le saut en politique pour défendre des enjeux ou des causes spécifiques (Lowndes, 2004). Concernant les enjeux qui intéressent particulièrement celles qui se lancent en politique, certain/e/s soutiennent que les femmes seraient plus portées que les hommes à défendre des « intérêts féminins ». Par exemple, une étude avance que les candidates aux élections américaines seraient motivées par des enjeux politiques concernant les femmes et les enfants (Lawless, 2003 : 28). Aussi, Bauer et Britton (2006 : 18) et Okani (1999) soulignent l'engagement des femmes leaders africaines et maliennes envers l'amélioration des conditions de vie des femmes de leur pays.

2.2. Question spécifique de recherche et hypothèse

Il existe certes plusieurs moyens d'exercer le pouvoir et, de façon traditionnelle, les Africaines ont principalement exercé une influence indirecte sur le pouvoir. Mais ces dernières années, un nombre de plus en plus important d'Africaines occupent des postes dans la politique formelle : des mairesses, des députées, des ministres, des premières ministres et même une présidente (Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Libéria). Les différents obstacles à la participation politique des Africaines et des Maliennes sont nombreux et, de façon générale, les femmes sont exclues de l'exercice du pouvoir formel (chapitres 1 et 3). Ces obstacles expliquent en partie le faible taux de représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Étant donné les nombreuses difficultés que rencontrent

les femmes, nous pouvons nous demander *pourquoi les femmes siégeant actuellement à l'Assemblée nationale du Mali ont choisi de se lancer en politique?* Ce questionnement est à la base de notre réflexion. Plus spécifiquement, nous nous intéressons aux élections législatives comme moyen d'action politique. Avec l'ouverture démocratique des dernières années dans certains pays africains, l'étude du processus électoral en tant que moyen d'acquérir le pouvoir gagne en pertinence, et ce, même si la nature du pouvoir reste pour beaucoup du domaine de l'invisible.

Comme nous l'avons mentionné dans ce chapitre, nous avons choisi d'étudier les motivations politiques des députées maliennes, dans l'objectif de mieux comprendre les facteurs qui ont favorisé leur participation au pouvoir législatif. Dans cette optique, nous posons la question spécifique de recherche suivante :

- **Quelles sont les motivations qui poussent les Maliennes à choisir la voie des élections législatives comme moyen d'action politique?**

Nous avons vu précédemment que certaines études effectuées dans d'autres pays arrivent à la conclusion que les femmes seraient moins susceptibles que les hommes d'être motivées par la recherche du pouvoir, du profit et du prestige, mais qu'elles seraient de façon générale plus orientées vers des enjeux spécifiques. Plus encore, les femmes veulent certes contribuer à leur société, mais elles seraient davantage interpellées par les questions concernant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse que : **l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations pour lesquelles les femmes se lancent en politique.**

Notre objet d'étude se limite aux femmes actuellement élues à l'Assemblée nationale du Mali, soit celles qui ont choisi les élections législatives comme moyen d'action politique. Cependant, en limitant notre objet d'étude aux élues, nous excluons volontairement toutes celles qui ont pris aussi la décision de devenir candidates mais qui

n'ont pas été élues. Quoique les expériences des femmes se distinguent à bien des égards de celles des hommes, nous ne tenterons pas, dans le cadre de cette étude, d'établir de comparaison entre les femmes et les hommes. Nous concentrerons plutôt notre attention sur l'expérience des femmes, dans l'objectif de découvrir les motivations politiques des députées de la législature 2007-2012 du Mali.

2.3. Cadre opératoire

Pour analyser les motivations politiques telles que définies précédemment, nous avons eu recours à deux méthodes différentes. Premièrement, nous avons demandé aux députées d'identifier leurs motivations à l'aide d'une question ouverte : « Pour quelles raisons avez-vous pris la décision de vous porter candidate pour la première fois aux élections? ». Pour analyser les réponses obtenues à cette question, nous avons ensuite utilisé la classification de Costantini (1990), qui regroupe les motivations politiques en cinq catégories.

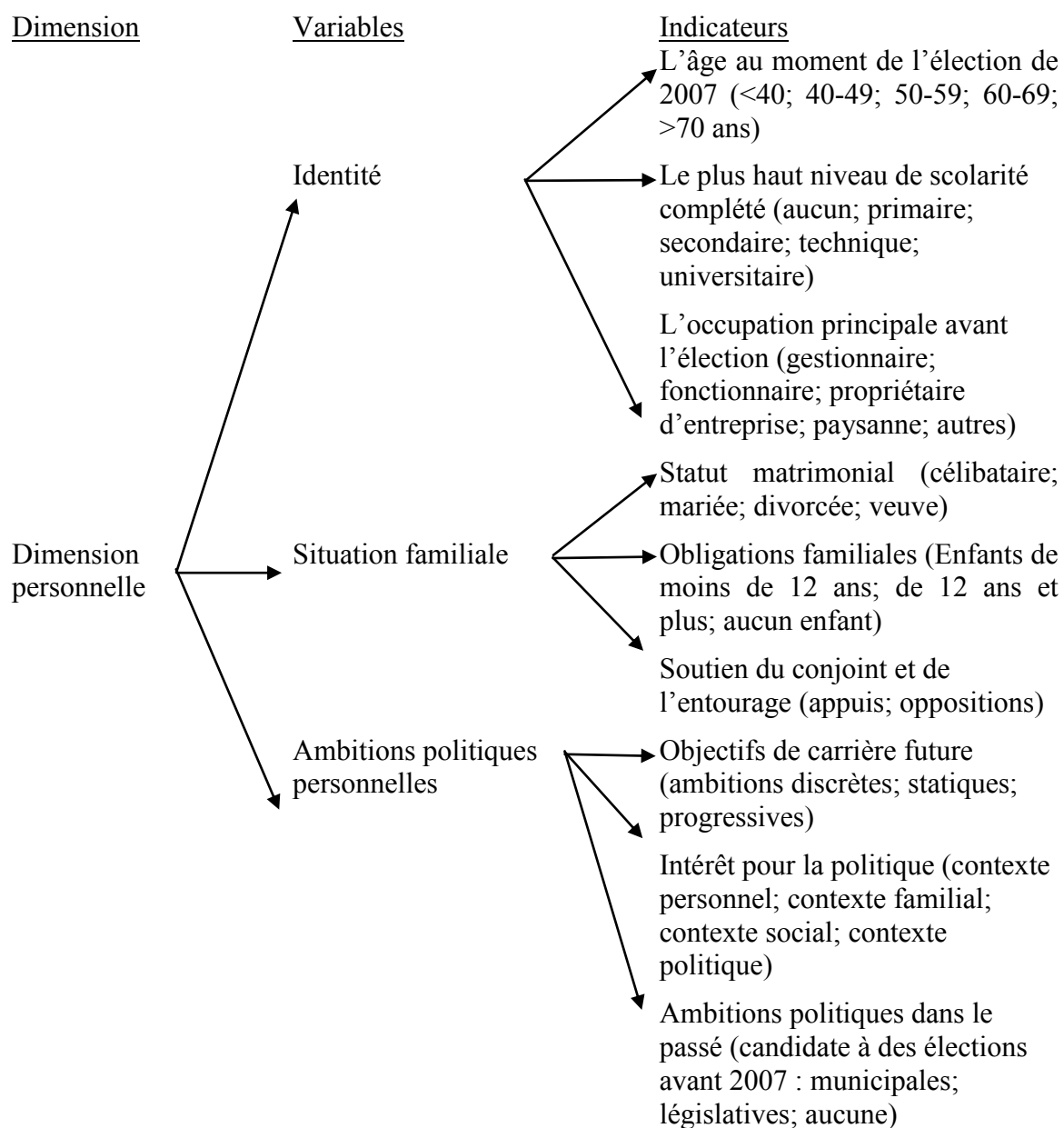
Deuxièmement, pour être en mesure d'analyser un ensemble plus vaste de motivations politiques, nous avons retenu trois dimensions principales au concept de motivation : les motivations personnelles, les motivations sociales et les motivations politiques. Ces trois dimensions nous ont servi à catégoriser les différentes motivations des politiciennes à entrer et à rester en politique. Cependant, ces dimensions ne sont pas mutuellement exclusives, puisqu'elles peuvent se chevaucher. Ainsi, les ambitions politiques personnelles ont été classées comme étant des motivations personnelles, mais des éléments de cette variable pourraient aussi se retrouver dans la dimension politique. Pour chacune de ces dimensions, nous avons identifié des variables à étudier et des indicateurs reliés à celles-ci.

2.3.1. Dimension personnelle

Tout d'abord, dans la dimension personnelle, nous avons identifié les variables suivantes : l'identité, la situation familiale et les ambitions politiques personnelles (voir

figure 2). Pour étudier la variable de l'identité, nous avons sélectionné comme indicateurs l'âge au moment de l'élection de 2007, le plus haut niveau d'éducation complété et l'occupation principale avant l'élection. Pour la variable de la situation familiale, les indicateurs suivants ont été retenus : le statut matrimonial au moment de l'élection de 2007, les obligations familiales (la présence ou non d'enfants et, le cas échéant, leur nombre et leur âge) et le soutien du conjoint et de l'entourage (appuis; oppositions). En ce qui concerne la variable des ambitions politiques personnelles, nous avons sélectionné comme indicateurs les objectifs de carrière future (ambitions discrètes, statiques ou progressives), les sources de l'intérêt pour la politique (contexte personnel; contexte familial; contexte social; contexte politique) et les ambitions politiques dans le passé (avoir été ou non candidate à d'autres élections avant 2007). Cette dimension nous a permis d'identifier des facteurs de motivation dans l'environnement personnel et familial des députées.

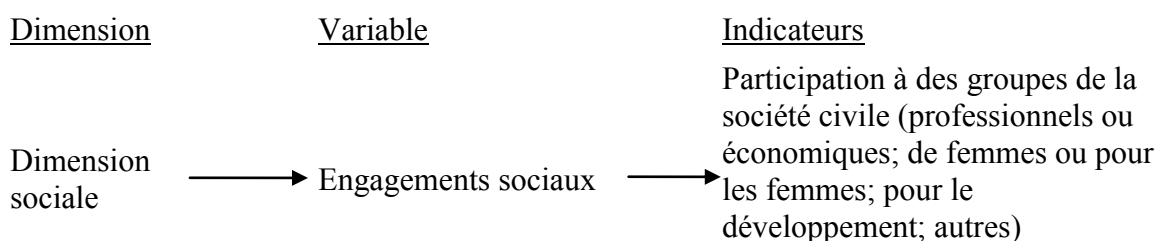
Figure 2 : La dimension personnelle



2.3.2. *Dimension sociale*

Du côté de la dimension sociale, nous avons sélectionné comme principale variable les engagements sociaux (voir figure 3). Pour étudier cette variable, nous nous servirons de l'indicateur suivant : la participation à des groupes de la société civile (professionnels, économiques, de femmes ou pour les femmes, pour le développement ou autres). Ces activités peuvent servir à développer des réseaux et des expériences pouvant mener à une carrière politique, ce qui peut constituer une stratégie pour contourner certains obstacles à la participation politique.

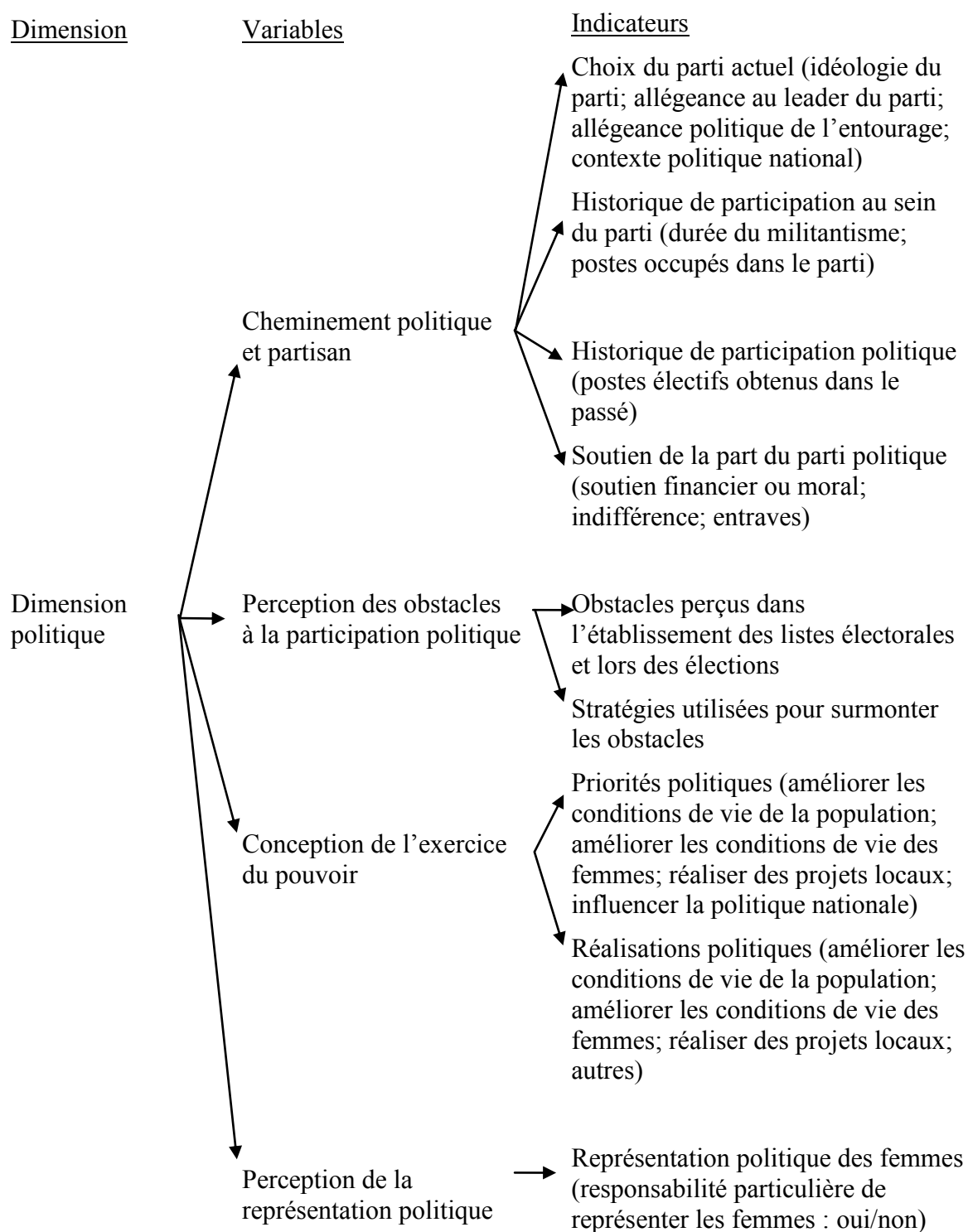
Figure 3 : La dimension sociale



2.3.3 *Dimension politique*

Et finalement, pour analyser la dimension politique, nous avons identifié les variables du cheminement politique et partisan, de la perception des obstacles à la participation politique, de la conception de l'exercice du pouvoir et de la perception de la représentation politique (voir figure 4). Pour cerner la variable du cheminement politique et partisan, les indicateurs suivants ont été retenus : les raisons à la base du choix du parti actuel, l'historique de participation au sein du parti (durée du militantisme et postes occupés dans le parti) et le soutien de la part du parti politique. Du côté de la perception des obstacles à la participation politique, les indicateurs sont les obstacles rencontrés et les réactions face à ces obstacles. Pour ce qui est de la variable de la conception de l'exercice du pouvoir, nous avons eu recours aux objectifs politiques et aux réalisations politiques comme indicateurs. Finalement, pour la perception de la représentation politique, nous avons étudié leur vision de la représentation politique des femmes, et notamment la responsabilité qu'elles se reconnaissent ou non de représenter les femmes. Cette dimension nous a permis d'étudier l'évolution de la trajectoire politique et l'engagement des députées dans les partis politiques, ainsi que la perception des obstacles rencontrés. L'analyse de la conception de l'exercice du pouvoir et la perception de la représentation politique nous a permis d'analyser quels sont les idées et les projets que soutiennent les députées.

Figure 4 : La dimension politique



2.4. Collecte de données

Dans la formulation de notre question spécifique de recherche, nous avons choisi de limiter notre objet d'étude aux seules députées, plus spécifiquement aux députées siégeant à l'Assemblée nationale du Mali lors de la législature 2007-2012. Ces quinze députées constituent l'ensemble de notre population à l'étude. Les données secondaires disponibles sur notre sujet sont très limitées, et par conséquent elles ne nous permettent pas de répondre adéquatement à notre question spécifique de recherche telle qu'opérationnalisée ici. Afin de pallier à ce manque initial de données, nous avons eu recours à la collecte de données primaires par le truchement d'entrevues avec les députées. La méthode de l'entretien semi-directif a été choisie comme technique d'entrevue, puisqu'elle permet d'obtenir des réponses détaillées de la part des répondantes (sans les limiter à des catégorisations préétablies) et donne la flexibilité d'adapter le guide d'entrevue au cours de l'entretien en fonction des réponses obtenues (Savoie-Zajc, 2009 : 356). Nous avons suivi un guide d'entrevue préalablement élaboré (Annexe 2). Les questions ont été formulées dans l'objectif d'obtenir de l'information relative à tous les indicateurs et les variables que nous avons identifiés dans notre cadre opératoire (Annexe 3). Étant donné la petite taille de la population visée par notre l'étude (15 personnes), toutes les députées ont été sollicitées pour une entrevue (voir le texte de recrutement en Annexe 4).

Cette recherche a été effectuée en conformité avec les règles de déontologie de l'Université d'Ottawa. Le projet de recherche a été soumis au Comité de déontologie de l'Université d'Ottawa, puisque la collecte de données impliquait une intervention auprès d'êtres humains, par le truchement d'entrevues. L'approbation du Comité de déontologie a été accordée au projet de recherche le 2 octobre 2009.

Une fois l'approbation déontologique obtenue, nous avons effectué un séjour de recherche au Mali, séjour qui s'est déroulé du 16 octobre au 9 décembre 2009 à Bamako. Nous avons été mis en contact, via le réseau du *Regroupement des Maliens de la région*

*de la capitale nationale*¹⁸, avec une députée qui a accepté de nous présenter aux autres députées et de nous fournir une liste de contacts téléphoniques. Ayant été introduite une première fois à l'Assemblée nationale, lors d'une séance plénière, et ayant en main les numéros de téléphone des députées, nous les avons contactées pour les inviter à participer à la recherche et leur demander d'accorder une entrevue. Sur les quinze députées contactées, treize ont été rencontrées. Toutes les participantes ont été informées de leurs droits relatifs à la participation à une entrevue et toutes ont accordé verbalement leur consentement. Afin de respecter l'anonymat des répondantes et la confidentialité des données, les résultats seront divulgués de façon amalgamée, en masquant toute donnée pouvant servir à identifier les personnes interviewées. De plus, les enregistrements audio et les documents sous format papier (prise de note pendant les entrevues, etc.) sont gardés sous clé. Les transcriptions et tous les documents informatiques sont enregistrés sur cédérom et verrouillés électroniquement.

La majorité des entrevues se sont déroulées dans les locaux de l'Assemblée nationale, à l'exception d'une qui a eu lieu à un domicile privé. De façon générale, nous avons rencontré les personnes interrogées une seule fois, pour une durée moyenne de 30 minutes. Deux entrevues ont été effectuées en deux séances différentes, et une a été complétée en partie seulement en raison de contraintes de temps. Un enregistreur vocal a été utilisé comme moyen de collecte des données pour sept entrevues. Les six autres entrevues n'ont été effectuées qu'avec la seule prise de notes manuscrites, soit en raison d'un refus de la personne interrogée de se faire enregistrer, soit en raison de conditions environnementales qui ne permettaient pas l'enregistrement (typiquement des bruits de fond importants). Les entrevues se sont déroulées principalement en français, à l'exception d'une répondante qui a effectué l'entrevue en bambara et d'une répondante qui a effectué l'entrevue en français et en bambara. Pour ces deux entrevues, la présence d'un interprète a été proposée par la participante. Les deux interprètes ont été fournis par les partis politiques respectifs des répondantes et sont des membres actifs de ceux-ci.

¹⁸ *Regroupement des Maliens de la région de la capitale nationale* : <http://www.malienscn.ca/> (consulté le 22 décembre 2010).

Lors de la collecte de données, nous avons rencontré certains obstacles. Tout d'abord, nous étions confrontées à des différences culturelles pouvant, par exemple, influencer la compréhension des questions et des réponses. Par exemple, le terme de « priorités politiques » semblait parfois être interprété de façon différente pour les répondantes. Pour elles, le terme référait plutôt à des actions concrètes en chambre, action qui illustre ce qui pourrait être une priorité. Ainsi, plutôt que de dire que sa priorité est d'améliorer la santé des Malien/ne/s, une députée pourrait choisir de dire qu'elle travaille actuellement dans la commission santé. Pour amenuiser ce risque, nous avons tenté de mettre à profit nos connaissances de la culture malienne acquise lors d'un précédent voyage. La reformulation de certaines questions, ou réponses, a parfois été nécessaire pour assurer la compréhension mutuelle.

Ensuite, les entrevues ont été fréquemment interrompues, que ce soit par l'irruption d'une personne tierce dans la pièce ou par des appels téléphoniques. Il fut difficile d'obtenir des locaux tranquilles pour effectuer les entrevues, et par conséquent il fut presque impossible d'assurer une confidentialité complète des entrevues, ce dont les participantes ne se souciaient pas. Aussi, l'utilisation d'interprètes, soit des hommes membres actifs des partis politiques des répondantes, pourrait avoir influencé ou modifié les réponses de ces deux répondantes, puisque nous ne connaissons pas les relations entre les participantes et les interprètes, mais aussi parce que la présence d'une tierce personne altère la confidentialité de l'entretien. Et finalement, le fait que les entrevues aient été menées par une étrangère peut influencer les réponses, ajoutant un caractère plus « formel » ou « protocolaire » à celles-ci. C'est pourquoi il aurait aussi été intéressant d'élargir le champ d'enquête en rencontrant des proches des députées pour collecter de l'information complémentaire.

Chapitre 3 : Le cas du Mali

3.1. Présentation générale du Mali

Le Mali est un pays d'Afrique de l'Ouest qui compte 13,7 millions d'habitants en 2010 (CIA, 2010). Administrativement, le Mali est divisé en huit régions (Gao, Kayes, Kidal, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou), qui totalisent 49 cercles et 703 communes (Diawara, 2008)¹⁹. La population est composée de plusieurs groupes ethniques, aucun n'étant majoritaire : Mande 50 % (Bambara, Malinké et Soninké), Peul 17 %, Voltaïque 12 % (Mossi, Bobo, Minianka, Sénoufo), Songhaï 6 %, Touareg et Maure 10 %, et autres 5 % (Bozo, Dogon) (CIA, 2010). Le français y est la langue officielle, mais plus de 80 % de la population parle le bambara (*bamanankan*). La population est majoritairement musulmane (80 %), mais on retrouve aussi des chrétiens (1 %) et des personnes pratiquant des religions animistes (9 %) (CIA, 2010). Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 688 dollars américains en 2008, le Mali fait partie des pays les plus pauvres du monde (Banque mondiale, 2010a). On le compte d'ailleurs parmi les dix pays ayant les plus faibles indices de développement humain (PNUD, 2010 : 167-170).

En raison de ce classement peu enviable, le Mali est considéré comme l'un des endroits dans le monde les moins propices à l'éclosion de la démocratie (Pringle, 2006; Smith 2001; Wing, 2008 : 9). En effet, c'est 63,8 % de la population qui est considérée comme vivant sous le seuil de la pauvreté, l'espérance de vie y est de 48 ans et seulement 26,2 % de la population est alphabétisée (Banque mondiale, 2010a). Statistiquement, les pays avec un PIB par habitant de moins de 1 000 \$ ont, chaque année, deux fois plus de chance que les pays plus riches de voir leur démocratie disparaître (VonDoepp et Villaón,

¹⁹Les régions, les cercles et les communes sont trois niveaux d'autorités administratives au Mali. Chaque région est subdivisée en cercle, une unité administrative constituée de plusieurs communes rurales ou urbaines. Les communes se subdivisent à leur tour en village, pour les communes rurales, ou en arrondissement, pour les communes urbaines. L'Annexe 5 présente une carte du Mali.

2005 : 4). Pourtant, le Mali fait aussi partie des pays africains les plus souvent cités comme un exemple de transition démocratique réussie sur le continent (Villaón et Idrissa, 2005 : 49; Wing 2002, 2008 : 3). En 2010, le Mali et le Togo sont les deux seuls pays d'Afrique francophone à être considérés comme « libres » selon *Freedom House*; et avec le Ghana, ils sont les trois seuls pays d'Afrique de l'Ouest dans cette catégorie (Freedom House, 2010b). D'où son titre de démocratie « improbable » (*unlikely democracy*) (Smith, 2001; Pringle, 2006; Wing, 2008 : 8).

L'histoire du Mali est riche, plusieurs grands empires d'Afrique de l'Ouest y ont fleuri : l'Empire du Ghana, l'Empire du Mali, l'Empire songhaï, le royaume bambara de Ségou et l'empire peul du Macina (Présidence de la République, 2009). Le Mali fut colonisé par la France en 1883 et devint le Soudan français, et plus tard la Fédération du Mali, qui unissait le Mali et le Sénégal (1959-1960). Suite à l'éclatement de la Fédération, le Mali proclame son indépendance le 22 septembre 1960, pour devenir l'actuelle République du Mali. Au moment de l'indépendance, Modibo Keita et son parti instaurent la première république, qui sera *de facto* un gouvernement de parti unique socialiste. En 1968, Moussa Traoré renverse le gouvernement pour mettre en place un régime militaire, puis crée la deuxième république en 1974 (Beridogo et Thiero, 2006). Cette fois, le régime de parti unique mis en place est constitutionnel, autrement dit, la constitution interdit toute association à caractère politique (Bagayogo, 1999 : 15).

Suite à des soulèvements populaires contre le régime de Moussa Traoré en 1991, l'armée renverse le gouvernement et met aux arrêts le Président. Le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP), dirigé par Amadou Toumani Touré (dit ATT), sera mis en place pour organiser la transition vers la démocratie. La troisième république a été proclamée en 1991, avec l'adoption d'une nouvelle constitution. Dès lors, le Mali est un régime démocratique où les élections sont utilisées comme mode de désignation des dirigeant/e/s. En 1992, lors des premières élections présidentielles, Alpha Oumar Konaré devient Président de la République. Il sera réélu en 1997 et, tel que le prescrit la Constitution, il se retirera après son deuxième mandat, permettant par le fait même la

première alternance du pouvoir. En 2002 et 2007, ATT est élu Président de la République.

Au sein de la population, l'adhésion à la démocratie et le rejet de l'autoritarisme sont en constante augmentation (Bratton, Coulibaly et Machado, 2000; Kuepie et coll., 2009 : 41; Smith, 2001). Une enquête révèle que neuf Malien/ne/s sur dix sont en faveur de la démocratie, un chiffre en augmentation depuis 2001 (Kuepie et coll., 2009 : 41). De plus, cette adhésion à la démocratie ne varie pas selon le revenu ou le genre. L'étude démontre aussi que les Malien/ne/s adhèrent en grande majorité à tous les aspects de la démocratie (liberté d'expression, liberté politique, élections libres, égalité devant la loi, etc.) :

Comme en 2001, le résultat est sans équivoque : "l'idée que se font les Maliens de la démocratie est la même que celle qui prévaut dans les démocraties historiques, ce qui plaide en faveur d'une conception universaliste de la démocratie, au Mali comme au Nord." Des six caractéristiques retenues, toutes sont considérées essentielles par près de 95% des Maliens. Encore une fois, les pauvres ne se distinguent pas par une compréhension de la démocratie différente de celle du reste de la population (Kuepie et coll., 2009 : 41).

Cependant, une étude d'Afrobarometer se veut moins enthousiaste par rapport aux valeurs démocratiques des Malien/ne/s (Bratton, Coulibaly et Machado, 2000). Selon cette étude, ce serait plutôt 60 % de la population qui appuierait la démocratie. Aussi, la population en général serait peu satisfaite de la performance de ce régime et serait peu encline à vouloir agir pour le défendre (manifestations, boycottage, etc.). De plus, toujours selon cette étude, près d'un/e Malien/ne sur trois prétendait ne pas savoir ce que signifiait la démocratie.

3.2. Le système politique malien

La Constitution malienne fut proclamée le 25 février 1992, créant la troisième République et ses institutions. Elle fut élaborée et votée par la Conférence nationale organisée par le CTSP et ratifiée par référendum (Wing, 2008 : 29). Mais il est à noter qu'il n'y avait pas de femmes siégeant sur le CTSP, soit le Comité qui faisait office de gouvernement pendant la transition (Wing, 2008 : 75). Ce comité avait notamment pour responsabilité de décider qui allait participer à la Conférence nationale et à l'écriture de la nouvelle Constitution (Wing, 2008 : 64). Les femmes ont néanmoins réussi à influencer le processus à travers leur participation, quoique limitée, à la Conférence nationale. Elles étaient 52 participantes enregistrées à la Conférence, sur un total de 1087 participant/e/s (Wing, 2008 : 76, 102).

La Constitution garantit la séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif et garantit le respect des libertés fondamentales (Moulaye et Keita, 2008 : 15). Les institutions mises en place par la Constitution ont les fonctions suivantes :

- Le **Président de la République** est le Chef de l'État. Parmi ses fonctions, il promulgue les lois adoptées par l'Assemblée nationale, nomme le premier ministre et préside le Conseil des ministres.
- Le **Gouvernement**, responsable devant l'Assemblée nationale, détient le pouvoir exécutif. Le Premier ministre est le Chef du Gouvernement, il propose les nominations des autres membres du Gouvernement au Président de la République.
- L'**Assemblée nationale** est la chambre unique du Parlement qui détient le pouvoir législatif.
- Le **Conseil économique, Social et Culturel** est responsable de tout ce qui concerne le développement économique, social et culturel. Ses membres sont issus des représentants du milieu syndical et associatif, des représentants régionaux et des représentants des Malien/ne/s de l'extérieur.
- Le **Haut Conseil des Collectivités Territoriales** est l'organe chargé d'étudier toutes les politiques de développement local et régional. Ses membres sont élus indirectement et sont issus des différentes administrations territoriales.

- La **Cour suprême** est l'organe suprême du système de justice, qui est indépendant du pouvoir exécutif et législatif.
- La **Cour Constitutionnelle** a pour fonction de juger de la constitutionnalité des lois, de rendre un jugement en cas de contestation des élections et de veiller au respect des droits et libertés.
- La **Haute Cour de Justice**, composée de membres nommés par l'Assemblée nationale, est l'autorité compétente pour juger le Président de la République ou les membres du gouvernement si des mises en accusation sont portées par l'Assemblée sur ceux-ci pendant leur mandat.

(Adapté de République du Mali, 1992).

Les institutions maliennes ne possèdent cependant pas toutes les mêmes ressources pour remplir leurs fonctions. Il existe un déséquilibre important dans la répartition des crédits budgétaires de l'État, en faveur du président de la République. Par exemple, en 2005, c'était environ 68% du budget de l'État qui était attribué à l'exécutif. Les pouvoirs législatif et judiciaire se partageaient la même année respectivement 26% et 6% (Cissé, 2006 : 87). Cette concentration du pouvoir entre les mains du président n'est pas unique au Mali. Elle est l'une des caractéristiques des systèmes politiques africains qualifiés de « présidentielistes » (Bratton et van de Walle, 1997 : p.63).

Les Malien/ne/s sont d'ailleurs assez critiques du fonctionnement de leurs institutions. En effet, seulement 40,5 % de la population dit faire confiance aux institutions publiques. L'institution inspirant le plus de confiance est le conseil communal (75 %), alors que celles qui inspirent le moins de confiance sont le système judiciaire et les partis politiques (25 % de la population leur font confiance; Kuepie et coll., 2009 : 30).

La participation des femmes dans ces institutions demeure encore minoritaire. Elles représentent 16,3 % des postes nommés (ministres, secrétaires généraux et chefs de cabinet) et 8,2 % des postes élus (députées, mairesses, conseillères municipales et présidentes d'un parti politique; voir Annexe 6). Il est aussi à noter qu'il n'y a jamais eu

de femme présidente de la République, première ministre, présidente de l'Assemblée nationale ou juge en chef.

C'est aussi sous la troisième république que sera véritablement mis en place un cadre institutionnel pour améliorer les conditions de vie des femmes. En 1993, le Commissariat à la Promotion des femmes voit le jour, et sera remplacé en 1997 par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Le MPFEF a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF, S.D.a).

3.2.1. L'Assemblée nationale

Le Parlement du Mali est constitué d'une chambre unique : l'Assemblée nationale (République du Mali, 1992 : art 59), bien que plusieurs voient dans le Haut Conseil des Collectivités Territoriales une sorte de deuxième chambre. Le rapport du Comité d'experts de la Mission de Réflexion sur la Consolidation de la Démocratie au Mali présidé par Diawara (2008 : 43) suggère d'ailleurs d'en faire un sénat. L'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif; il s'agit du seul organe pouvant édicter des lois. Ses fonctions sont :

- **Fonction législative** : édicter des lois.
- **Fonction de contrôle de l'action gouvernementale** : notamment par le truchement des questions orales ou écrites ou des commissions spéciales.
- **Fonction d'orientation** : influencer la politique gouvernementale.
- **Prérogatives constitutionnelles** : autoriser certains actes de l'Exécutif, comme la déclaration de guerre, la prorogation de l'état d'urgence, la ratification de traités ou accords internationaux; constituer la Haute Cour de Justice, et si besoin est, voter des mises en accusation devant celle-ci.
- **Diplomatie parlementaire** : relations interparlementaires bilatérales et multilatérales et coopération technique.

(Adapté de Moulaye et Keita, 2008 : 80, 96, 107-116, 131).

Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de député/e/s, et sont élu/e/s au suffrage universel pour une période de cinq ans (République du Mali, 1992 : art. 60-61; Moulaye et Keita, 2008 : 15, 29). Bien qu'étant élu/e/s dans des circonscriptions électorales, les député/e/s ont pour mandat de représenter la nation en entier; le mandat particulier est proscrit par la Constitution (République du Mali, 1992 : art. 64; Moulaye et Keita, 2008 : 29). Cette disposition va influencer la façon dont les parlementaires vont concevoir la représentation politique des femmes (ce qui aura une incidence sur la question 14).

L'Assemblée se réunit en deux sessions ordinaires par années, la première débute en octobre et la deuxième en avril, pour une durée totale ne pouvant excéder 165 jours (République du Mali, 1992 : art. 65). L'Assemblée peut aussi tenir des sessions extraordinaires à la demande du premier ministre (République du Mali, 1992 : art. 66), comme cela s'est produit à l'été 2009 pour l'adoption du nouveau Code de la famille.

Les député/e/s peuvent former des groupes parlementaires, qui doivent être constitués d'au moins cinq parlementaires. Ces groupes sont en transformation constante au gré des intérêts stratégiques, des opportunités et des démissions (Moulaye et Keita, 2008 : 41-42). Pour effectuer son travail, la législature met en place un Bureau, des Commissions régulières ou spéciales et une Commission de contrôle. Les membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont élu/e/s à chaque session parlementaire. Le Bureau est composé d'un président, de huit vice-président/e/s, de deux questeur/e/s et de huit secrétaires parlementaires²⁰. Si le mandat du président de l'Assemblée est égal à la durée de la législature, les autres postes sont renouvelés chaque année. Le président de l'Assemblée nationale est la troisième personnalité en importance au pays, après le président de la République et le premier ministre. Il a, entre autres responsabilités, de présider les réunions du Bureau de l'Assemblée nationale, de présider les séances

²⁰ Pour la session parlementaire 2009-2010, deux postes ont été ajoutés au Bureau de l'Assemblée : il y a maintenant neuf postes de vice-président/e/s et neuf secrétaires parlementaires (Diakité, 2009).

plénières ou toute manifestation officielle de l'Assemblée (Moulaye et Keita, 2008 : 36-37).

Il y a onze commissions générales qui ont pour fonction d'examiner les projets ou les propositions de loi. Toutes/s les député/e/s doivent être membre d'au moins une commission, mais d'au plus deux. Chaque commission élit un/e président/e, un/e vice-président/e et un/e rapporteuse/eur (Moulaye et Keita, 2008 : 39). Les commissions générales sont :

- Commission des travaux publics, de l'habitat et des transports
 - Commission de l'éducation, de la culture et de la communication
 - Commission de la santé, des affaires sociales et de la solidarité
 - Commission de la défense nationale, de la sécurité et de la protection civile
 - Commission de l'énergie, des industries, des mines et des technologies
 - Commission des finances, de l'économie et du plan
 - Commission des lois constitutionnelles, de la législation, de la justice et des institutions de la République
 - Commission de l'administration territoriale et de la décentralisation
 - Commission des affaires étrangères, des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine
 - Commission du développement rural et de l'environnement
 - Commission du travail, de l'emploi, de la promotion des femmes, de la jeunesse et des sports
- (Assemblée nationale, S.Da)

L'Assemblée peut aussi mettre en place des Commissions d'enquête spéciales pour examiner une question particulière. Il y a aussi la Commission de contrôle, dont les 15 membres sont chargés d'effectuer le contrôle de la comptabilité de la gestion des fonds inscrits dans le budget de l'Assemblée.

L'Assemblée nationale est confrontée à un certain nombre de difficultés qui diminue sa capacité à remplir les rôles qui lui sont impartis. L'institution souffre d'un déficit d'organisation, de ressources humaines, matérielles et financières (Diallo et Cissé, 2004; Moulaye et Keita, 2008 : 142). Par exemple, le site Internet de l'Assemblée nationale n'est pas entièrement fonctionnel, et le journal officiel de l'Assemblée n'a pas encore vu le jour après quatre législatures. L'institution ne communique donc que très peu avec la population. Aussi, l'Assemblée a souvent moins d'outils pour étudier une loi

que le ministère qui est l'incitateur du projet de loi (Moulaye et Keita, 2008 : 142). D'ailleurs, des 650 lois votées entre 1992 et 2002, seulement une dizaine sont d'origine parlementaire (Diallo et Cissé, 2004).

La fonction de député/e est très convoitée, et ce, partout en Afrique. Mais elle est aussi souvent mal connue, même chez les candidat/e/s aux élections :

il n'est pas rare de voir et d'entendre des candidats même à la députation faire des promesses de construction de routes, d'édification d'écoles et de dispensaires et beaucoup d'autres choses relevant normalement du domaine de l'exécutif. Il y a là une méconnaissance notoire du rôle du député par les candidats eux-mêmes (Diarra, 2005 : 14).

La population a aussi des attentes démesurées face à leurs député/e/s, dont elle espère une aide directe, comme l'obtention d'emplois ou de ressources financières. C'est sans doute pourquoi plusieurs député/e/s s'investissent personnellement dans des œuvres caritatives, dans l'objectif de répondre à ces demandes.

3.2.2. Système électoral

Les député/e/s sont élu/e/s par le truchement d'un scrutin majoritaire à deux tours (Moulaye et Keita, 2008 : 26). Les circonscriptions électorales comptent entre un/e et sept député/e/s, selon l'importance de leur population. La liste de candidat/e/s obtenant une majorité de voix lors des élections obtient tous les sièges de ladite circonscription. Chaque liste présentée doit comporter autant de candidat/e/s qu'il y a de places disponibles dans la circonscription. Les listes peuvent être présentées par un parti politique, un regroupement de partis, ou encore par des citoyen/ne/s indépendant/e/s (République du Mali, 2006 : art. 171).

L'éligibilité à la députation est définie par l'article 2 de la loi 02-010 : « est éligible comme Député à l'Assemblée nationale, tout citoyen de l'un ou l'autre sexe

ressortissant de la République du Mali, inscrit sur les listes électorales ou justifiant qu'il devrait l'être, âgé de 21 ans accomplis, sous réserve des cas d'inéligibilité et d'incompatibilité prévus par la présente loi » (Moulaye et Keita, 2008 : 24). Il n'y a donc pas de contraintes légales à l'élection de femmes à l'Assemblée nationale.

Les élections sont organisées par le Ministère de l'Administration Territoriale et de Collectivités Locales (MATCL). De son côté, le Délégation Générale aux Élections (DGE) est responsable de la gestion du fichier électoral, ainsi que la confection et l'impression des cartes d'électrice/eur, et administre le financement public des partis politiques (Diallo et Cissé, 2004). Et finalement, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), créée en 1997, a quant à elle un rôle de supervision et de suivi du processus électoral. Par exemple, en 2002, elle a demandé l'annulation et la réimpression des cartes d'électrice/eur (Diallo et Cissé, 2004). La CENI est formellement indépendante du pouvoir exécutif, des partis politiques et de toutes les organisations de la société civile, même si ses membres sont nommé/e/s par ceux-ci. Elle est composée de 15 membres :

- Dix membres désigné/e/s par les partis politiques
- Un/e membre désigné/e par les confessions religieuses
- Un/e membre désigné/e par le Conseil de l'Ordre des Avocats
- Un/e membre désigné/e par l'Association de Défense des Droits de l'Homme
- Un/e membre désigné/e par le Syndicat Autonome de la Magistrature;
- Un/e membre désigné/e par la Coordination des Associations et Organisations Féminines (CAFO; Diallo et Cissé 2004; République du Mali, 2006 : art. 4).

Aussi, en 2002, plusieurs associations et organisations féminines ont formé la coalition Droits et Citoyenneté des Femmes (DCF), pour assurer l'observation des élections, en plus de se voir représentées par la CAFO au sein de la CENI (Diallo et Cissé, 2004). Le processus électoral est sous contrôle judiciaire, la Cour Constitutionnelle est saisie des demandes de contestations des élections. Par exemple, elle a annulé les résultats du premier tour des élections législatives de 1997, en raison de nombreuses irrégularités (Diallo et Cissé, 2004).

Les premières élections ont été jugées justes et libres, d'où la rapide étiquette de « bonne transition » que l'on a octroyée au Mali. Cependant, il persiste malgré tout de nombreuses irrégularités lors des scrutins, ce qui laisse dire que le « modèle malien » a encore quelques problèmes d'ajustement (Wing, 2008 : 90). Néanmoins, le cafouillage lors des élections peut aussi constituer une preuve de non-contrôle du processus par le pouvoir politique en place. Par contre, le taux de participation aux élections législatives est très bas. Au premier tour des élections législatives de 2007, seulement 33 % de l'électorat inscrit a voté. Et ce chiffre est passé à environ 10-12 % pour le deuxième tour (UIP, 2010d).

En 1992 et en 1997, le système électoral majoritaire a permis l'élection d'une forte majorité à l'Assemblée nationale, sous la direction de l'ADEMA (Villaón et Idrissa, 2005 : 50). Mais en 1997, le système malien a été confronté à une crise majeure : la Cour Constitutionnelle a dû annuler le premier tour des élections législatives en raison de nombreuses plaintes concernant l'organisation des élections. Plusieurs partis de l'opposition ont boycotté le deuxième tour pour signifier leur mécontentement. Sans véritable opposition, l'ADEMA remporte une majorité écrasante des sièges (75 %), discréditant l'ensemble du processus électoral (Wing, 2008 : 90).

Les élections législatives et présidentielles de 2002 constituaient un test critique pour la jeune démocratie malienne. Tout d'abord, il s'agissait de la première alternance présidentielle. Ensuite, il fallait résoudre le problème de la prédominance de l'ADEMA à l'Assemblée nationale. Lors des élections présidentielles, ATT est élu comme candidat indépendant, et garde ses distances du système partisan en prétendant être le président « de tous les Maliens ». Il sera plutôt appuyé par des associations civiles à caractère politique, comme le « Mouvement citoyen ». Et comme ATT n'est pas membre d'un parti politique, il construit un « gouvernement de consensus », en nommant des ministres issus de tous les partis et de toutes les régions du Mali.

Lors des élections législatives qui ont suivi, l'ADEMA perd la majorité absolue, qui tombera plutôt entre les mains de la coalition « Espoir 2002 », qui réunit la majorité des partis maliens importants et des indépendant/e/s. Dès lors, le bon fonctionnement de l'Assemblée repose sur la bonne volonté des élites politiques du pays à collaborer, mais aussi sur la popularité d'ATT, puisque :

tous les partis politiques ont adhéré au programme du Chef de l'État et l'Assemblée nationale dans son ensemble est acquise au Président de la République. Cette situation, que par euphémisme on a dénommée 'gestion consensuelle du pouvoir', est justifiée par 'le souci' d'aider le Président de la République à gérer le pays dans un climat politique apaisé. Mais elle a, dans le même temps, déplacé de facto la question des rapports de l'Assemblée nationale au Gouvernement vers le Président de la République et créé un déficit démocratique par défaut d'opposition. (Moulaye et Keita, 2008 : 41).

Cissé (2006 : 49) parle plutôt de « multimonopartisme » pour décrire ce « gouvernement de consensus », puisqu'en définitive la grande variété de partis politiques à l'Assemblée nationale ne défend pas des points de vue différents. Il en résulte plutôt des votes consensuels, sans véritable opposition. Cet arrangement semble pour l'instant assez stable, mais est aussi symptomatique du manque de légitimité des partis politiques. (Villaón et Idrissa, 2005 : 51).

3.2.3. Les partis politiques

Les premiers partis politiques maliens ont été créés pendant la période coloniale et ont contribué à la lutte pour l'indépendance du pays. Parmi les premiers partis maliens, on compte l'Union soudanaise – Rassemblement démocratique africain (US-RDA) et le Parti progressiste soudanais (PSP) fondés en 1946. Bien que ces partis aient officiellement cessé leurs activités sous le régime de Moussa Traoré, certains ont survécu clandestinement ou ont réémergé à l'arrivée de la démocratie. Une deuxième vague de création de partis politiques est survenue vers la fin du monopartisme. Puisque la formation de partis politiques était interdite par la constitution, plusieurs organisations

agissaient en tant qu'associations pour mener leur lutte au régime en place et permettre l'arrivée du multipartisme. C'est le cas du Comité national d'initiative démocratique (CNID) de Mountaga Tall et de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA), fondée par l'historien Alpha Oumar Konaré, qui sont officiellement devenus des partis politiques dès la chute de l'ancien régime. Ces partis ont acquis une grande partie de leur base militante lors de la lutte contre le monopartisme et sont encore aujourd'hui des partis de référence (Boilley, 2002).

Depuis l'arrivée du multipartisme, il y a un foisonnement de partis politiques au Mali²¹. En effet, il y a actuellement 120 partis politiques enregistrés auprès du MATCL (2010a), et sur ce nombre seulement 16 sont actuellement représentés à l'Assemblée nationale : l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (ADEMA-PASJ), le Bloc des Alternances pour la renaissance, l'Intégration et la Coopération Africaine (BARICA), le Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA), le Congrès national d'initiative démocratique (CNID), la Convention pour le Développement du Mali (CODEM), le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (MIRIA), le Mouvement patriotique pour le renouveau (MPR), le Parti pour la renaissance nationale (PARENA), le Parti Citoyen pour le Renouveau (PCR), le Parti de la solidarité et du progrès (PSP), le Rassemblement démocratique africain (RDA), le Rassemblement national pour la démocratie (RND), le Rassemblement pour le Mali (RPM), les Solidarités africaines pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI), l'Union pour la démocratie et le développement (UDD), finalement l'Union pour la République et la Démocratie (UDR; UIP, 2010d).

Alors que les systèmes majoritaires sont réputés comme favorisant la création d'un nombre restreint de partis forts, il est étonnant de constater qu'au Mali il y a une multiplication incessante de partis politiques, et que depuis 2002 aucun ne peut réellement être considéré comme dominant. Cette situation est symptomatique du

²¹Cette situation n'est pas unique au Mali. Plusieurs pays voisins (Bénin, Burkina Faso, Niger et Sénégal) ont aussi connu une fulgurante augmentation du nombre de partis politiques enregistrés (Cissé, 2006 : 48). Cissé (2006 : 49) explique ce phénomène avec une expression de Houphouët Boigny : « il vaut mieux être la tête d'une souris que la queue d'un lion ». Ainsi, il serait préférable d'être « le grand chef d'un petit parti », plutôt que le « petit chef d'un grand parti ».

manque de consolidation du système partisan et peut-être aussi de la carence de la légitimité des partis politiques.

Les partis politiques du Mali sont généralement composés d'un bureau politique national, de sections dans les différents cercles, de sous-sections au niveau des communes et de comités de quartiers. À chaque échelon, on peut retrouver une section « femmes » et une section « jeunes », ces deux groupes étant largement mobilisés lors des campagnes électorales. Bien que cela ne soit pas documenté, les femmes et les jeunes sont considérés comme formant la base partisane des partis sur laquelle chaque formation construit sa campagne électorale.

Cependant, les partis politiques ne connaissent généralement pas le nombre et l'identité de leurs membres (Comité de Pilotage du Partenariat pour le Renforcement des Capacités des Partis Politiques du Mali, 2004 : 162). La majorité des partis maliens ne sont pas d'envergure nationale. Par exemple, seulement l'ADEMA a présenté des candidat/e/s dans 98,7 % des communes. Autrement, sur quarante partis recensés, neuf couvriraient moins de 50 % du territoire et les autres moins de 10 % (Sow, 2008 : 279). Et plusieurs partis ne survivraient pas sans le soutien financier de l'État, car ils ne reçoivent pas ou peu de cotisations de la part de leurs membres (Sow, 2008 : 278).

Selon l'étude nationale menée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, il n'y aurait pas de variation significative dans la participation politique des Malien/ne/s selon le genre ou le revenu. Ainsi, on estime qu'environ 20 % de la population est membre d'un parti politique, et que 33 % se « sentent proche » d'un parti (Kuepie et coll., 2009 : 47). Et le fait de se sentir proche d'un parti, d'être membre d'un parti, de discuter politique avec ses proches ou de participer à des actions politiques ne varie pas selon le genre ou même le niveau de revenu (Kuepie et coll., 2009 : 47).

Sur les 63 partis politiques répertoriés en 2004 par le Comité de Pilotage du Partenariat pour le Renforcement des Capacités des Partis Politiques du Mali (2004 : 133, 139), seulement deux ont une présidente : le Parti pour le Développement et le Social

(PDS) et le Parti écologiste du Mali (PE du Mali), deux petits partis qui ne sont pas d'envergure nationale. Le PE du Mali a fait élire 4 conseillère/er/s municipales/aux en 2009, mais le PDS ne dénombre aucun/e élu/e (MATCL, 2010b.). Le tableau 2 comptabilise le nombre de postes occupés par des femmes dans les bureaux exécutifs nationaux des 13 principaux partis politiques du pays qui ont fait élire des député/e/s aux élections législatives de 2007, et qui ont été répertoriés en 2004.

L'ADEMA est le seul parti politique malien à avoir adopté un quota de 30 % de candidates (Quotas Projet, 2010). Mais à l'ADEMA, comme dans la majorité des partis politiques du Mali, le choix des candidatures s'effectue au niveau local et il n'y a généralement pas de mécanisme pour s'assurer de la mise en œuvre des politiques officielles du parti. Donc, même si le bureau national émet la directive d'inclure des candidatures féminines, celui-ci n'influence généralement pas le choix des candidat/e/s, car en définitive ce choix s'effectue parmi les militant/e/s locales/aux.

Tableau 2 : Représentation des femmes dans les instances politiques nationales des partis politiques en 2004

Partis politiques	Effectif de membres du bureau exécutif national	Effectif de femmes dans le bureau exécutif national	Pourcentage de postes occupés par des femmes
ADEMA-PASJ	52	4	7,7 %
BDIA-Faso Jigi	39	2	5,1 %
CNID	5	1	20,0 %
MIRIA	26	3	11,5 %
MPR	3	0	0,0 %
PARENA	52	9	17,3 %
PSP	5	0	0,0 %
RND	5	0	0,0 %
RPM	49	9	18,4 %
SADI	17	3	17,6 %
UDD	71	15	21,1 %
URD	45	5	11,1 %
US-RDA	15	5	33,3 %

Données tirées de Comité de Pilotage du Partenariat pour le Renforcement des Capacités des Partis Politiques du Mali (2004).

Malgré les faibles performances des partis politiques, la question de la représentation féminine est largement acceptée dans le discours de ceux-ci. Plusieurs partis se disent favorables à une meilleure représentation des femmes (Traoré, 2008). Mais ces accords de principe demeurent généralement sans engagements chiffrés. Néanmoins, plusieurs organismes tentent de stimuler la réflexion des partis sur cette question. Par exemple, le Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie (CMDID), une fondation qui regroupe 52 partis politiques et qui a pour objectif de promouvoir la démocratie malienne à travers le renforcement des capacités des partis politiques, s'est doté d'une stratégie genre en décembre 2008 (CMDID, 2008b). En raison du rejet d'inclure dans la loi électorale un quota de 30 % de candidates, la fondation CMDID s'est donnée pour objectif d'améliorer la représentation des femmes en politique en stimulant la réflexion au sein des partis politiques maliens et en effectuant des activités de formation auprès de femmes en vue des élections législatives de 2012 (CMDID, 2008b).

Les femmes membres des partis politiques se sont aussi regroupées au sein du Cadre de concertation des femmes des partis politiques (CCFP). Créé en 2003, le CCFP est une plateforme d'échange d'idées et d'expériences, qui a pour objectif l'augmentation de la représentation des Maliennes à l'Assemblée nationale et dans les conseils communaux. Lors des dernières élections législatives de 2007, la porte-parole du CCFP, Mme Mariko Korotoumou Théra, soutenait que les exigences financières imposées par les partis politiques ont pour effet d'exclure la majorité des candidates potentielles, dont beaucoup sont des militantes très dévouées (Koné, 2007b).

3.2.4. La société civile

Plusieurs organisations de la société civile, comme l'APDF, la CAFO, le CCFP, le COFEM, le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des femmes et le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Mali, se sont donné pour mission d'améliorer

la représentation féminine en politique (Diop, 1999 : 355-358, 370-372, 424-435; NDI, 2007 : 22-32). Ainsi, lors des dernières élections législatives, plusieurs de ces organisations ont fait des sorties dans les médias pour promouvoir des candidatures féminines ou ont mené des ateliers de formation pour les candidates.

La CAFO (Coordination des associations et ONG féminines du Mali), créée en 1991, sert de liaison entre les diverses associations féminines et le Commissariat à la promotion féminine (Wing, 2008 : 106). En plus de nommer un membre à la CENI, la CAFO et ses membres ont soutenu des candidates et ont fait des appels aux votes auprès de leurs membres et dans les médias lors des élections de 2007. L'organisation a notamment joué un rôle essentiel dans l'élection de la députée Bintou Sanankoua à Mopti en 1997 en mobilisant le vote féminin (Wing, 2008 : 107).

La majorité des associations, ONG ou regroupements de la société civile, ciblent leurs actions à deux niveaux : fournir des formations en leadership et citoyenneté pour favoriser l'émergence de candidatures féminines, et sensibiliser la population pour valoriser le rôle des femmes en politiques (CAFO, 2001; CMDID, 2008b; Doumbia et Sanogho, 1998; Sall, 2008). Les organismes d'aide étrangère, comme l'ACDI et la *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ/coopération technique allemande), financent de telles activités (ACDI, 2010a; PACT, S.D). Par exemple, le réseau Appui au processus électoral du Mali (APEM) a fourni des formations à 405 femmes en prévision des élections législatives de 2007. Sur ce nombre, 74 ont vu leur candidature retenue pour les élections et 8 d'entre elles ont été élues à l'Assemblée nationale (Doumbia, 2007). Toutes ces activités ont contribué à l'augmentation du nombre de candidates aux élections municipales et législatives. En effet, lors des élections législatives de 2002, on dénombrait environ 150 candidates (Keita, 2008), ce nombre est passé à 227 en 2007 (Cissé, 2007). Cependant, pendant la même période, le nombre d'élues à l'Assemblée nationale est demeuré le même. Mais comme plusieurs candidates aux élections municipales et législatives le soulignent, les femmes manquent cruellement de financement pour mener à bien leurs campagnes électorales. Et le soutien

fourni par ces associations ou organismes se limite principalement à la tenue d'ateliers de formation. Mais peu est fait pour aider financièrement les candidates.

3.2.5. Obstacles liés au système politique malien

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, l'environnement culturel et religieux, l'environnement socio-économique et l'environnement politique et institutionnel influencent de différentes façons la participation des femmes aux instances de prise de décision. Au Mali, les femmes sont en grande majorité illettrées, elles ont un faible pouvoir économique, elles souffrent de violence et de pratiques traditionnelles néfastes et, en raison de la division sexuelle du travail, elles sont en général confinées à la sphère privée et manquent considérablement de temps pour participer à la sphère publique (APDF, 2000 : 11-12, 14-18; Beridogo et Thiero, 2006; Greenberg et Okani, 2001). Nous ferons ici une revue des différentes études qui ont identifié les obstacles à la participation des Maliennes à la politique nationale, qui sont liés au système politique malien.

Une des premières barrières est reliée à la diffusion de l'information. En effet, pour être en mesure de poser sa candidature, il faut être bien informée. Toutefois, on rapporte que les femmes connaissent mal le fonctionnement des partis politiques, du système politique et électoral (CMDID, 2008a; Beridogo et Thiero, 2006). Aussi, pour déposer sa candidature à des élections, ou même pour voter, il faut détenir des documents officiels, comme sa carte d'identité nationale. Cependant, on estime qu'au Mali seulement 30 % de la population détient cette preuve d'identité (Boilley, 2002). D'ailleurs, l'une des députées rencontrées ne possédait pas de carte d'identité avant sa mise en candidature, ce qui a compliqué le processus d'inscription.

Le système électoral malien est de type majoritaire à deux tours, un système qui n'est pas considéré comme favorisant l'élection de femmes (Matland 2003; McAllister et Studlar, 2002; Rule, 1987; Yoon, 2001, 2004). Mais plus encore, avec l'organisation actuelle des partis politiques, la création des listes électorales se complexifie. En effet,

lors des élections il n'est pas rare de voir un regroupement de partis ou de candidat/e/s indépendant/e/s s'unir pour former une liste afin d'augmenter leurs chances de l'emporter. Ces alliances s'expriment en raison de la faiblesse relative des partis politiques, mais aussi de leur grand nombre, qui rend difficile pour un parti de gagner seul les sièges d'une circonscription. Toutefois, dans de telles alliances, chaque parti n'obtient souvent qu'un nombre limité de places sur la liste électorale. Cela peut avoir comme conséquence de limiter les possibilités pour les femmes d'un parti d'obtenir une place sur cette liste. Par exemple, si une femme réussit à être sélectionnée en 2^e ou 3^e place par les militant/e/s locales/aux d'un parti, lorsque les négociations interpartis entrent en jeu, elle pourrait être évincée puisque son parti pourrait n'obtenir qu'une seule place sur la liste finale. Cela ajoute donc une difficulté supplémentaire, puisqu'une candidate potentielle doit non seulement être sélectionnée lors des primaires de son parti, mais doit en plus se classer aux premiers rangs. De plus, ces négociations entre partis ou entre personnalités importantes d'une circonscription sont souvent très informelles, et excluent les femmes.

Pour les élections législatives de 2007, les femmes ont rapporté avoir eu de la difficulté à se faire inscrire sur des listes, notamment en raison des listes formées par des alliances de partis, et qui sont imperméables aux femmes, mais aussi en raison des dépôts financiers trop élevés exigés par les partis (Sall, 2008 : 18). Les militantes de longue date sentent qu'on ne les prend pas en compte dans la sélection des candidatures, alors que des hommes sans engagements profonds envers le parti sont souvent retenus (Koné, 2007c).

À travers trois ateliers avec des femmes des partis politiques, la CMDID a identifié des obstacles à la participation politique des femmes liés aux partis politiques (CMDID, 2008a : 2-7). Tout d'abord, les femmes sont faiblement représentées dans les commissions d'investiture et dans les Bureaux politiques nationaux, ce qui limite leur capacité d'influencer les politiques du parti et de prendre part à la sélection des candidatures. Ensuite, les participantes ont identifié le manque de transparence et de démocratie dans la gestion des partis comme un obstacle majeur. Ainsi, les femmes sont parfois exclues de certaines réunions importantes, elles sont défavorisées lors de la

composition des listes électorales, ou encore, celles-ci sont modifiées à leur insu. Enfin, les femmes se sentent discriminées : les militantes font face à de l'intimidation, les candidates se sentent parfois exploitées par le parti et les horaires des réunions empêchent leur participation (heure choisie, durée; CMDID, 2008a : 2-7). Qui plus est, au sein des partis politiques, les hommes sont réticents à être dirigés par des femmes et ils banalisent les rôles qu'elles jouent en leur sein. Il faut dire que les femmes ont aussi des réticences à occuper des postes de responsabilité, notamment en raison d'un manque de temps.

On note néanmoins certains changements dans l'environnement socio-culturel du Mali. En effet, avant l'arrivée de la démocratie, il était très rare de voir une femme participer à une réunion avec des hommes ou prendre la parole en public, mais la situation a quelque peu changé. De nos jours, les femmes arrivent à occuper des postes autres que ceux de la section féminine au sein des partis politiques (Beridogo et Thiero, 2006).

L'enquête de Diarra ([2008] : 54-55) auprès de la population de la Commune VI fait aussi ressortir que les femmes estiment manquer de ressources financières. En effet, certains partis politiques exigent des cautions ou des « dons » pour obtenir une place sur une liste électorale. Selon une candidate aux élections législatives : « Les femmes n'ont pas été élues pas parce qu'elles ne se sont pas présentées, mais parce qu'elles n'ont pas eu d'argent pour financer leur campagne. Aujourd'hui pour faire une bonne campagne il faut avoir de l'argent » (Diarra, [2008] : 42).

Toujours dans cette étude, une candidate aux élections municipales a révélé avoir payé 150 000 FCF (375 \$ CAN) pour obtenir la 7^e et dernière place sur la liste électorale de son parti. Mais pour s'assurer d'être élue, il faut plutôt être parmi les trois premières places sur la liste, et dans ce cas il n'est pas rare de devoir payer 1 à 5 millions de Francs CFA (2 000 -10 500 \$ CAN). Il s'agit de sommes considérables que peu de femmes peuvent payer, et c'est sans compter l'argent nécessaire à la campagne électorale.

Être en mesure de devenir candidate est une chose, mais encore faut-il se présenter dans une circonscription et avec un parti qui a des chances de gagner. Même si on note une augmentation du nombre de candidates avec les années, il n'y a pas eu d'augmentation réelle du nombre d'élues. Sur les 227 candidates inscrites au premier tour des élections législatives de 2007, seulement 26 se sont rendues au 2^e tour (et aucune n'a été élue au 1^{er} tour) (Cissé, 2007). Le choix du parti est important, comme le faisait remarquer Mariko Korotoumou Théra, candidate du Parti SADI et porte-parole du CCFPP (Cadre de concertation des femmes des partis politiques) : « Les femmes ne sont pas sur des listes "sérieuses", c'est-à-dire sur des listes des grandes formations sur lesquelles elles ont beaucoup de chance de se faire élire. Elles sont plus souvent sur des listes indépendantes ou sur des listes des petits partis [*sic*] » (Cissé, 2007).

Aussi, au niveau des campagnes électorales et du scrutin, certain/e/s mentionnent qu'il y aurait un manque de solidarité féminine. Autrement dit, les femmes n'appuieraient pas les candidatures féminines (CENAFOD-RESEAU, 2006; Sall, 2008; Sylla, 2001).

3.3. Composition actuelle de l'Assemblée nationale – Législature 2007-2012

Les élections de 2007 ont eu un résultat similaire à celles de 2002, soit la fragmentation des sièges de l'Assemblée nationale entre plusieurs partis qui se retrouvent dans l'impossibilité de gouverner sans former de coalitions. Des 15 partis élus en 2007, 12 se sont regroupés pour former la coalition Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP). L'opposition officielle est formée de 3 partis, qui comprennent 19 des 147 député/e/s. Le 18 septembre 2007, huit groupes parlementaires ont été formés : l'ADEMA-PASJ (46 membres), l'URD (29 membres), le Collectif des Députés indépendants (CODI; 24 membres), l'Association citoyenne du Mali (ACM; 13 membres), le RPM (11 membres), le PARENA-SADI (9 membres), le MPR (8 membres) et le CNID (7 membres; UIP, 2010d). Comparativement à la législature précédente, le

groupe des indépendant/e/s à sensiblement augmenté, passant de 6 membres en 2002 à 24 en 2007 (UIP, 2010d).

Mais depuis, la composition de la chambre a subi plusieurs changements. Par exemple, cinq député/e/s (dont deux femmes) ont créé un nouveau parti politique en mai 2008, la CODEM, et un nouveau groupe parlementaire du même nom (Keita, 2009). Et à la rentrée parlementaire d'octobre 2010, le groupe des indépendant/e/s a été démantelé suite à la création d'un nouveau parti et groupe parlementaire, le Parti pour le Développement Économique et la Solidarité (PDES)²². Étant donné les nombreux changements à l'Assemblée nationale, nous analyserons principalement les données reflétant sa composition immédiatement après les élections de 2007.

Sur les 147 député/e/s élu/e/s en 2007, 15 sont des femmes, soit 10,2 %. Il est intéressant de remarquer que contrairement à la législature de 1997, l'élection de femmes à l'Assemblée n'est pas due à un seul parti politique. En effet, c'est 17 des 18 députées élues en 1997 qui étaient de l'ADEMA (et une seule du PDP). Alors qu'à la formation de la législature en 2007, 9 des 15 partis présents à la chambre ont en leur sein au moins une députée. Aussi, quatre députées, soit environ le quart des élues, se sont enregistrées auprès du groupe des indépendant/e/s. Si l'on regarde la répartition des élues selon l'appartenance partisane (voir tableau 3), on remarque qu'aucun parti ne se démarque par son nombre d'élues, puisqu'une majorité des partis n'ont fait élire qu'une ou deux candidates.

²²Le PDES est un nouveau parti qui a été créé par les militant/e/s du mouvement citoyen, soit l'association qui appuie le président ATT. Ainsi, plusieurs député/e/s qui ont été élu/e/s comme indépendant/e/s ont décidé de joindre ce parti. Le groupe parlementaire PDES comptait 15 membres en date du 7 octobre 2010 (Segbedji, 2010).

Tableau 3 : Répartition des députées par partis politiques, 2007

Partis	Nombre de Femmes	Nombre d'élus/e/s	Pourcentage de femmes	Nom des députées
ADEMA – PASJ	2	46	4,3 %	- Djénéba MAGUIRAGA - Kadiatou dite Takho MAIGA
URD	2	29	6,9 %	- Kadiatou SAMAKE - Penda TRAORÉ
Indépendant/e/s ²³	4	24	16,7 %	- Aïchata Alassane CISSE - Oulémata TAMBOURA - Saran SINATE - Marie SYLLA
RPM	0	11	0,0 %	
MPR	2	8	25,0 %	- Saoudatou DEMBELE - Mariam DIASSANA
CNID	1	7	14,3 %	- Fanta dite Manchini DIARRA
PARENA	1	5	20,0 %	- Mariko Minata SIDIBÉ
SADI	1	4	25,0 %	- Oumou COULIBALY
UDD	0	3	0,0 %	
PSP	1	2	50,0 %	- Fatoumata DICKO
BARICA	0	2	0,0 %	
MIRIA	0	2	0,0 %	
PCR	1	1	100,0 %	- Safiatou TRAORE
BDIA	0	1	0,0 %	
RDA	0	1	0,0 %	
RND	0	1	0,0 %	
Total	15	147	10,2 %	

Source : Assemblée nationale du Mali (S.D.c); UIP (2010d)

Les élues sont issues de six des huit régions du Mali. Aux dernières élections, deux régions du Mali se distinguent par leur nombre d'élues. On dénombre quatre députées élues dans le District de Bamako et quatre autres dans la région de Ségou (voir le tableau 4). Si l'on comptabilise toutes les élues depuis 1960, c'est dans ces deux régions qu'on en retrouve en plus grand nombre (voir le tableau 24 de l'Annexe 7). À l'opposé, certaines régions semblent des terrains moins favorables à l'élection de femmes. En effet, dans les régions du nord du Mali, comme à Gao, à Kidal et à

²³Marie Sylla et Saran Sinaté ont quitté le groupe des indépendant/e/s pour former un nouveau parti politique, la CODEM en 2008. Aussi, à la rentrée parlementaire d'octobre 2010, un nouveau groupe parlementaire a été créé par des député/e/s indépendant/e/s (dont Aïchata Alassane Cissé et Oulémata Tamboura) : le PDES. Il s'agit d'un nouveau parti politique formé par des membres du mouvement citoyen, soit l'organisation civile qui appuie ATT.

Tombouctou, les femmes brillent par leur absence. Depuis l'indépendance, seulement deux femmes se sont fait élire à Gao, mais aucune à Kidal ou Tombouctou. Mais il faut dire qu'étant donné la faible population de ces régions, il y a aussi moins de places disponibles à la députation.

Tableau 4 : Répartition des député/e/s par région en 2007

<u>Régions</u>	<u>Nombre de député/e/s</u>	<u>Nombre de femmes</u>	<u>Pourcentage de femmes</u>
Bamako	14	4	28,6 %
Gao	8	1	12,5 %
Kayes	21	0	0,0 %
Kidal	4	0	0,0 %
Koulikoro	23	2	8,7 %
Mopti	20	2	10,0 %
Ségou	25	4	16,0 %
Sikasso	25	2	8,0 %
Tombouctou	7	0	0,0 %
Total	147	15	10,2 %

Source : Assemblée nationale du Mali (S.D.c)

Une fois élues, les députées ont de la difficulté à obtenir des postes de responsabilité : « Le combat avec les hommes est âpre, car ces postes comportent pouvoir, prestige et avantages matériels » (Sanankoua, 2004 : 155). En 2007, le premier Bureau de l'Assemblée nationale comportait quatre femmes : une vice-présidente et trois secrétaires parlementaires (voir tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des postes électifs et nominations 2007-2010

Fonctions	Nombre de femmes/Total		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Présidence	0/1	0/1	0/1
Vice-présidence	1/8	1/8	0/9
Secrétaires parlementaires	3/8	2/8	5/9
Questeur/e/s	0/2	0/2	0/2
Présidence de commission ²⁴	3/12	2/12	N.D.
Vice-présidence de commission	1/12	1/12	N.D.
Autres nominations	2/16	N.D.	N.D.

Sources : Diakité (2009) ; Diarra (2008); Lam (2008, S.D.) ; MPFEF (S.D.b)

En 2007, sur les onze commissions, trois étaient présidées par une femme et une seule avait une femme vice-présidente. En 2008, ce nombre est passé à deux présidentes de commission et une vice-présidente. Dans la présente législature, aucune femme n'a occupé le poste de questeur ou de présidente du bureau (voir tableau 5). La situation actuelle est comparable à celles des deux législatures précédentes, si ce n'est que dans le bureau de 2009-2010, on remarque un nombre important de Secrétaires parlementaires (voir tableau 25, Annexe 7).

²⁴Nous prenons ici en considération les onze commissions régulières et la commission contrôle.

Chapitre 4 : Analyse des résultats

Entre le 16 octobre et le 9 décembre 2009, à Bamako, nous avons eu la possibilité de rencontrer, pour une entrevue, 13 des 15 députées siégeant à l'Assemblée nationale du Mali à ce moment. Les données collectées lors de ces entretiens sont présentées dans le présent chapitre, suivant la méthodologie élaborée dans le deuxième chapitre. Pour être en mesure de capter toute la complexité des motivations politiques de ces femmes, nous avons identifié trois dimensions à ce concept : personnelle, sociale et politique. Nous débuterons par analyser les données de la dimension personnelle des motivations politiques, pour ensuite nous attarder à la dimension sociale, et finalement à la dimension politique. En conclusion, les données recueillies confirment en partie notre hypothèse de départ, à savoir que l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations des députées. Cependant, il nous faut nuancer cette hypothèse, puisque plusieurs autres facteurs semblent motiver les députées. Par exemple, l'implication dans des groupes de femmes semble aussi être un facteur déterminant dans le parcours des députées.

4.1. Dimension personnelle

Pour analyser la dimension personnelle des motivations politiques, notre cadre opératoire retenait trois variables. Pour la première, l'identité des députées, les indicateurs sont : l'âge au moment de l'élection de 2007, le plus haut niveau de scolarité complété et l'occupation principale avant l'élection. La propension d'une personne à considérer poser sa candidature à des élections peut varier selon l'âge (Fox, Lawless et Feeley, 2001). Avec le temps, les individus accumulent des connaissances et de l'expérience politiques nécessaires à l'élection (Koch, 1997). C'est l'une des raisons pour lesquelles, un peu partout dans le monde, les parlementaires sont généralement d'âge mûr. Par exemple, au Canada, les député/e/s sont en moyenne dans leur quarantaine (Tremblay et Trimble, 2004). À l'étape du recrutement, plusieurs caractéristiques sont

considérées comme nécessaires afin qu'une candidature soit prise en considération par les recruteurs, comme le niveau d'éducation et l'occupation (Carroll, 1994 : 66). Certes, certaines caractéristiques sont en demande, mais encore faut-il qu'une personne se sente qualifiée pour être en mesure d'offrir sa candidature (Carroll, 1994 : 65). Ainsi, les député/e/s ont acquis de la formation et de l'expérience préalablement à leur élection.

Pour la deuxième variable, la situation familiale, nous avons utilisé les indicateurs suivants : le statut matrimonial au moment de l'élection de 2007, les obligations familiales et le soutien du conjoint et de l'entourage. Certains éléments de la vie privée peuvent créer des obstacles à la participation politique des femmes, comme la présence de jeunes enfants. Les obligations familiales constituent une limite à la carrière politique plus importante pour les femmes que pour les hommes (Lawless et Fox, 2010 : 76-84; Tremblay et Pelletier, 1995 : 17-21). Ces facteurs influencent les motivations des femmes à devenir candidates. Ainsi, en Namibie, les femmes divorcées ou jamais mariées sont davantage présentes en politique électorale (Foster, Makanya et Mutukwa, [2000] : 30). Les parlementaires vont aussi attacher de l'importance au soutien de leur conjoint (Tremblay et Pelletier, 1995 : 22-26) et de leur famille (Carroll, 1994 : 30).

Et finalement, la troisième variable est celle des ambitions politiques personnelles. Plusieurs études vont utiliser le concept de l'ambition pour examiner les motivations politiques (Bledsoe et Herring, 1990; Carroll, 1994 : 121-128; Costantini, 1990; Fox, Lawless et Feeley, 2001; Lawless et Fox, 2010 : 44-60). Pour analyser cette variable, nous nous attarderons aux objectifs futurs de carrière des députées, aux sources de leur intérêt pour la politique et à leurs ambitions politiques passées.

4.1.1. *L'identité des députées*

Les questions 17, 18 et 19 de notre guide d'entretien nous ont permis de dégager l'identité des députées²⁵. Les données concernant l'identité des 15 députées se retrouvent dans le tableau 6. Nous avons inclus ici les données sur les deux députées que nous n'avons pas rencontrées, dans l'objectif de ne pas révéler l'identité des personnes rencontrées. Il a été possible de collecter l'information relative à leur identité dans Moulaye et Keita (2008 : 179-252). Dans l'ensemble, les députées de la législature de 2007-2012 ont des profils légèrement différents de celles de la législature 1997-2002, examinés par Sanankoua (2004).

L'âge moyen des députées est de 49 ans. Elles constituent un groupe d'âge relativement homogène. On remarque en effet que toutes, sauf une, sont dans leur quarantaine ou leur cinquantaine. Il y a 25 ans de différence entre la plus jeune (31 ans) et les plus âgées (56 ans). Cette moyenne est légèrement supérieure à celle des députées de la législature de 1997-2002, qui était de 44 ans (Sanankoua, 2004). Ces résultats ne sont pas en soi étonnants, dans la mesure où au Mali les « jeunes », soit les moins de 40 ans, ne sont pas nombreux à siéger à l'Assemblée nationale. En effet, en 2002, seulement 15 des 147 députés avaient moins de 40 ans (soit 10,2 %; Moulaye et Keita, 2008 : 17). Et cette situation n'est pas unique au Mali. L'enquête de l'Union interparlementaire (UIP, 2008 : 9) révélait que 11 % des parlementaires interrogé/e/s ont moins de 40 ans et plus de 60 % ont plus de 50 ans.

Les députées élues en 2007 ont en moyenne atteint un niveau de scolarité plus élevé que celles de 1997. En effet, plus de la moitié ont effectué des études de niveau universitaire (voir tableau 6). En guise de comparaison, en 1997, plus de la moitié des députées avaient obtenu le diplôme d'études fondamentales (soit l'équivalent d'une 9^e année), comme plus haut niveau de scolarité complété (Sanankoua, 2004). Dans les deux législatures, on dénombre une élue qui n'a jamais complété de diplôme. Ce qui peut être

²⁵Voir l'Annexe 2.

vu comme un bon fonctionnement du système malien, considérant qu'une grande proportion de la population est illettrée, il n'est pas étonnant de retrouver des député/e/s issues de cette couche de population. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur le caractère représentatif d'une assemblée composée uniquement de l'élite intellectuelle.

Le niveau d'éducation des femmes est souvent vu comme un facteur influençant la proportion d'élues dans les parlements (Lindberg, 2004; Longwe, 2000; Yoon, 2004). Il s'agit d'une ressource importante que doit détenir une personne pour être en mesure d'offrir sa candidature (Tremblay, 2005b : 88). D'ailleurs, selon Lawless et Fox (2005 : 43), le niveau d'éducation est l'un des facteurs qui influencent positivement le fait de considérer se porter candidates.

Mais il est intéressant de remarquer qu'au Mali, un faible niveau d'éducation ne semble pas être un obstacle insurmontable, puisque des personnes sans diplôme (autant des femmes que des hommes) peuvent réussir à se faire élire à l'Assemblée nationale. D'ailleurs, il n'y aurait pas de corrélation entre le nombre de femmes dans les universités et le nombre d'élues dans les parlements en Afrique subsaharienne (Lindberg, 2004; Longwe, 2000; Yoon, 2004). En définitive, il n'est pas évident que l'éducation soit un facteur déterminant, selon les données que nous avons recueillies, quoiqu'il semble avoir une augmentation du niveau de scolarité des députées avec le temps. Mais cette augmentation n'est peut-être que le reflet de l'augmentation du niveau d'éducation des femmes en général au Mali²⁶. Mais pour Longwe (2000), le fait que les élues soient plus scolarisées que leurs compatriotes leur procure certes un avantage par rapport à celles-ci, mais en définitive, cela ne va pas nécessairement les avantager par rapport aux hommes.

²⁶Même si la grande majorité des Maliennes sont encore considérées comme illettrées, il y a tout de même une amélioration générale de la scolarisation des filles à tous les niveaux. Ainsi, le pourcentage de femmes de plus de 15 ans sachant lire et écrire est passé de 5,7 % en 1976 à 18,2 % en 2006 (alors que la moyenne nationale était respectivement de 9,4 % et 26,2 %). Et le taux brut de scolarisation tertiaire est, quant à lui, passé de 0,1 % en 1975 à 3,4 % en 2008 (comparativement 0,4 et 5,5 % pour la moyenne nationale; Banque mondiale, 2010b).

Tableau 6 : L'identité des députées maliennes en 2007

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Âge au moment de l'élection (2007)	<40 ans	1
	40-49 ans	6
	50-59 ans	8
	>60 ans	0
	Total	15
	Âge moyen (années)	49
Plus haut niveau de scolarité complété	Aucun	1
	Primaire	1
	Secondaire	1
	Professionnel ou technique	4
	Universitaire	8
	Total	15
Occupation principale avant l'élection	Gestionnaire au public ou au privé	8
	Propriétaire d'entreprise	2
	Fonctionnaire	2
	Autre	3
	Total	15

La majorité des députées avaient comme principal emploi avant leur élection un poste de gestion dans le secteur public ou privé. On dénombre aussi deux propriétaires d'entreprises, deux fonctionnaires, une ancienne ministre, une commerçante et une paysanne. Sanankoua (2004) soulignait qu'en 1997, toutes les couches sociales étaient représentées à l'Assemblée nationale, et les élues se situaient dans la moyenne de l'ensemble des élu/e/s. En additionnant les huit gestionnaires, les deux propriétaires d'entreprise et l'ancienne ministre, c'est un total de onze députées qui occupaient des postes de responsabilité avant leur élection. Selon Sanankoua (2004), il est nouveau de retrouver des cadres supérieurs à l'Assemblée. Avant la démocratisation, cette couche de population ne s'intéressait que peu à la carrière de parlementaire. Mais il est clair, ici, que les députées ont acquis dans le passé de l'expérience dans des postes de responsabilité.

Ailleurs, comme en Amérique du Nord, les parlementaires sont aussi majoritairement des gestionnaires et des professionnel/le/s (Carroll, 1994 : 67; Tremblay, 2005b : 141).

En Afrique du Sud, Britton (2006 : 77) fait remarquer la rapide professionnalisation de la carrière de parlementaire depuis la démocratisation du pays. Ainsi, les députées des législatures plus récentes détiennent davantage d'expériences professionnelles et politiques et de la scolarisation pertinente. Britton (2006) fait d'ailleurs remarquer que les députées qui détiennent ces ressources auraient tendance à demeurer au parlement plus longtemps que celles ne possédant pas ce bagage.

4.1.2. Situation familiale

Les questions 9, 21 et 22 nous ont permis de cerner la situation familiale des députées²⁷. Il ressort des entrevues que le fait d'être mariées et d'être mères semblent être des facteurs importants pour établir un statut social. Au Mali, traditionnellement, les femmes sont d'abord perçues à travers leurs rôles d'épouses et de mères (APDF, 2000 : 11). Que ce soit pour les femmes ou les hommes, la parentalité est un élément important de la structure sociale. Par exemple, une personne ne sera considérée « adulte » qu'une fois mariée. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que toutes les élues interrogées sont mariées, mais l'une est divorcée et deux sont veuves. Et toutes sont mères (voir tableau 7). L'une de celles qui sont veuves et celle qui est divorcée se sont d'ailleurs remariées religieusement. La situation était similaire en 1997, où toutes les députées étaient mariées, mais trois divorcées. Être mariée et être mère semble donner un statut social aux femmes (Skard, 2004 : 252; Sow, 2007 : 58). Cependant, comme le fait remarquer Sanankoua (2004), le fait que des femmes divorcées soient parvenues à se faire élire est une preuve de l'évolution des mentalités au Mali.

Concernant les obligations familiales, la présence de jeunes enfants peut rendre difficile l'engagement politique des femmes (Temblay, 2005 : 135; Tremblay et Pelletier,

²⁷Voir l'Annexe 2.

1995 : 20-21). Il est à noter que toutes les députées maliennes interrogées ont des enfants. En 1997, une femme sans enfant avait été élue. Les 13 députées rencontrées ont en moyenne 4,5 enfants, soit clairement en dessous de la moyenne nationale qui est de 6,5 enfants par femme en 2010 (CIA, 2010). Elles ont entre un et sept enfants, qui, en majorité, ont plus de douze ans. Elles sont trois avec des enfants de moins de 12 ans. On peut expliquer qu'elles sont peu nombreuses à avoir des enfants en bas âge par le fait qu'elles se sont présentées généralement après quarante ans à la députation. Mais, règle générale, la présence d'enfants ne semble pas poser problème. Il faut dire que les femmes vont souvent trouver du soutien pour alléger leurs tâches domestiques.

Tableau 7 : Situation familiale des députées en 2007

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Statut matrimonial	Célibataire	0
	Divorcée ²⁸	1
	Mariée	10
	Veuve ²⁹	2
	Total	13
Obligations familiales	Enfants de moins de 12 ans	3
	Enfants de 12 ans et plus	12
	Aucun enfant	0
	Total	15 ³⁰
	Nombre moyen d'enfants	4,46

Lorsqu'interrogées sur le soutien apporté par leur entourage (famille, mari, proches), aucune ne rapporte d'oppositions particulières (voir tableau 8). En général, elles

²⁸ Elle était divorcée au moment de l'élection, mais elle s'est remariée en cour de mandat.

²⁹ L'une d'entre elles s'était néanmoins remariée religieusement avant son élection, cependant ce mariage n'a pas été officialisé civilement. Au Mali, le mariage religieux n'est pas reconnu civilement.

³⁰ Il est à noter qu'une députée peut donner plus d'une réponse à cette question. Par exemple, une femme pourrait avoir un enfant en bas âge et un enfant de 12 ans et plus. De fait, 3 des 13 députées ont des enfants de moins de 12 ans, et 12 sur 13 ont des enfants de 12 ans et plus.

ont dit que leur entourage les soutenait, ou encore, qu'elles n'ont eu « aucun problème » avec celui-ci. Pour cette question, il serait pertinent de se demander si, pour des raisons de désirabilité sociale, les députées ont préféré éviter de critiquer leur entourage. Dans des sociétés collectivistes, il serait plus désirable de mettre l'emphasis sur l'harmonie du groupe que sur ses dissensions (Lalwani, Shrum et Chiu, 2009). Dans ce contexte, la question des relations avec l'entourage peut se révéler délicate.

Quatre élues ont néanmoins souligné le soutien particulier de leur mari à leur campagne électorale, certains agissant parfois comme directeur de campagne officieux. Le soutien du mari semble d'ailleurs primordial, puisque pour être en mesure de mener une campagne électorale et d'effectuer une carrière parlementaire, la compréhension de celui-ci est importante. Sinon, comme le souligne une des députées rencontrées, cette carrière pourrait être une source de tension dans la famille et serait rendue impossible par l'opposition du mari. Ailleurs, il a été démontré que les femmes accordent une grande importance au soutien de leur partenaire dans leur décision de faire de la politique, et ce, davantage que les hommes (Tremblay et Pelletier, 1995 : 22). Aussi, le fait de recevoir des encouragements de la part des membres de la famille et des proches est identifié comme un facteur favorisant la décision de se porter candidate (Carroll, 1994 : 30).

Tableau 8 : Soutien de l'entourage

Valeurs	Nombre de députées
Soutien moral et financier	9
Oppositions	0
Aucune difficulté	4
Total	13

Fait intéressant, il ressort des entrevues que la notion de « soutien » réfère principalement à l'appui financier reçu. C'est sans doute pourquoi certaines répondantes étaient hésitantes à affirmer avoir reçu du soutien, bien qu'elles n'expriment aucun problème particulier avec leur entourage. Ce qui démontre une préoccupation majeure pour les candidates. En effet, celles-ci doivent souvent fournir elles-mêmes les ressources financières nécessaires à leur élection. Ainsi, l'une des élues rapporte avoir déboursé personnellement plus de 6 millions de FCFA (plus de 12 500 \$ CAN) pour mener à bien

sa campagne électorale. Une autre encore nous a raconté qu'elle a dû vendre tous ses biens de valeurs pour son élection.

4.1.3. Ambitions politiques personnelles

Pour être en mesure d'évaluer les ambitions politiques personnelles, nous nous sommes concentrées sur trois aspects, soit les ambitions politiques passées (question 7), l'intérêt pour la politique (question 2) et les objectifs de carrière (questions 15 et 16)³¹. En questionnant les députées sur leurs ambitions passées et futures, nous avons cherché à qualifier leurs ambitions (discrètes, statiques et progressives). Dans le cas d'une députée qui a obtenu ou tenté d'obtenir un mandat municipal, on pourrait alors parler d'ambition ascendante. Le même exercice peut s'effectuer en analysant les objectifs futurs des élues : veulent-elles conserver leur siège (ambition statique)? Veulent-elles obtenir un autre poste (ambition progressive)? Ou veulent-elles se retirer de la scène politique (ambition discrète)? Mais aussi, nous avons cherché à connaître les éléments qui ont favorisé leur intérêt pour la politique.

Tout d'abord, concernant les ambitions politiques passées, 4 des 13 députées interrogées ont été candidates à des élections communales et/ou législatives avant celles de 2007 (tableau 9). Elles sont donc peu nombreuses à avoir désiré ouvertement une fonction élective dans le passé. Et comme nous le verrons dans le tableau 13, elles ne sont que deux à avoir occupé un siège en tant que parlementaires avant 2007 (dont une qui a aussi obtenu un mandat au municipal). Au Canada, les députées n'ont pas non plus tendance à aller chercher de l'expérience au niveau municipal avec leur élection (Tremblay et Pelletier, 1995 : 30). Alors qu'en France, les parlementaires vont plus souvent suivre une trajectoire politique ascendante, depuis le municipal jusqu'au national (Sineau et Tiberj, 2007).

³¹Voir l'Annexe 2.

Chacune des répondantes a identifié plusieurs facteurs qui ont stimulé son intérêt pour la politique. Ces facteurs se retrouvent dans le contexte politique du pays, dans le contexte social ou familial des députées, ou encore dans un contexte personnel.

Tableau 9 : Ambitions politiques des députées avant 2007

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Ambitions politiques passées	Candidate à des élections communales seulement	0
	Candidate à des élections législatives seulement	2
	Candidate à des élections communales <u>et</u> législatives	2
	Aucune	9
	Total	13

Ainsi, cinq députées ont raconté avoir amorcé leur engagement politique lors des « événements » de 1991, réponse que nous avons classée dans le contexte politique (tableau 10). Elles ont milité contre l'ancien régime, et certaines ont été des membres fondatrices des premiers partis politiques. L'arrivée du multipartisme leur a donné le goût de la politique, et elles ont exercé leurs nouvelles libertés politiques en joignant les premiers partis politiques. De plus, l'une a déclaré s'être lancée en politique pour appliquer le programme élaboré par son parti. Bien qu'il n'existe pas de corrélation forte entre la démocratie et la proportion de députées, un changement de régime, tel que la démocratisation, peut créer une ouverture permettant aux femmes d'accéder à la politique (Yoon, 2001).

Par ailleurs, cinq répondantes ont dit ne pas s'être intéressées à la politique avant leur mise en candidature; on les aurait plutôt encouragées à devenir candidates. C'est pourquoi nous avons classé ces réponses dans le contexte social, puisque c'est grâce à leurs relations avec différents individus ou groupes que ces femmes ont commencé à s'intéresser à la politique. Ainsi, trois ont été approchées par des partis politiques ou des politiciens et deux ont rapporté avoir été encouragées à se présenter par des groupes de femmes. Une a même raconté qu'elle n'aimait pas la politique, puisqu'elle croyait qu'elle

était source de division entre les gens. Elle se voyait plutôt comme une personne rassembleuse qui désire travailler avec tous et chacun. C'est d'ailleurs pour ces qualités que des mouvements de femmes, tout comme des partis politiques, lui ont suggéré de se présenter aux élections. Une autre raconte qu'on lui a proposé une carrière politique : *« J'ai été sollicitée, et par les hommes. C'était même pas les femmes »*. Elle soutient que certains hommes l'ont encouragé à progresser dans cette carrière : *« C'est-à-dire, les hommes ne nous barrent pas toujours la route »*. Une troisième nous raconte comment ces encouragements ont été essentiels dans sa prise de décision de devenir députée, affirmant qu'elle n'avait aucun désir de se lancer en politique : *« Je n'ai jamais voulu être députée [...] Je n'avais pas l'ambition de devenir députée »*. Ces affirmations soulignent l'importance des encouragements. Selon Fox, Lawless et Feeley (2001) le fait de se faire proposer de devenir candidat/e va stimuler la motivation d'une personne à se présenter à des élections.

Tableau 10 : Les sources de l'intérêt pour la politique des députées

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Intérêt pour la politique	Contexte personnel	3
	Contexte familial	5
	Contexte social	5
	Contexte politique	5
	Total	18 ³²

De façon similaire, le contexte familial peut aussi influencer l'intérêt pour la politique. Cinq répondantes ont été initiées à la politique par des membres de leur famille. Certaines ont été recrutées directement par des membres de leur famille pour rejoindre un parti politique donné. D'autres ont plutôt été initiées à l'action publique par des parents, chefs traditionnels, maires ou encore des membres d'association. Ainsi, le contexte familial a été une source de leur intérêt pour la politique. Il ressort d'autres études que le fait d'avoir été élevé/e/s dans une famille politisée va contribuer à l'intérêt pour la politique (Lawless et Fox, 2010 : 64-68).

³² Il est à noter qu'une députée peut donner plus d'une réponse à cette question, d'où que le total excède le nombre d'interviewées.

Et finalement, certains facteurs personnels vont aussi entrer en jeu. C'est trois répondantes qui ont été touchées personnellement par des problématiques ou des injustices qui ont stimulé leur implication politique, comme la perte d'un emploi. Se sentant impuissantes devant une injustice ou un problème économique, elles ont commencé à s'intéresser à la politique et ont décidé d'obtenir un mandat législatif pour pouvoir agir. L'une des personnes interrogées a d'ailleurs dit s'être lancée en politique pour se « battre ». Une autre, outrée par certains événements, a écrit une lettre ouverte dans les journaux, ce qui lui a valu d'être remarquée par un parti politique.

Concernant les ambitions futures, nous nous sommes heurtées à un obstacle culturel. Le problème étant qu'il est difficile pour une personne au Mali, surtout pour une femme, d'afficher ouvertement son ambition. Il est généralement admis qu'il soit préférable d'attendre qu'une occasion se présente pour le faire. Par exemple, une personne pourrait craindre que l'on manœuvre pour l'empêcher d'atteindre un objectif si quelqu'un connaissait son désir. Ainsi, une des répondantes nous fait remarquer qu'« *en deux ans et demi beaucoup de choses peuvent changer* ». Et puisque les campagnes électorales constituent un investissement en argent important, les candidates ont souvent besoin d'être assurées de gagner avant de se présenter. Une autre nous fait remarquer que dans sa circonscription, les réélections sont rares.

Tableau 11 : Les ambitions politiques des députées

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Désire se représenter pour les prochaines élections	Oui	7
	Non	1
	Peut-être	4
	Ne sais pas	1
	Total	13

Aussi, certaines personnes vont préférer se référer à la volonté de Dieu. Pour illustrer ce propos, l'une nous a expliqué que : « *je suis très modeste [...] pour moi c'est Dieu qui donne* ». Ainsi, les ambitions ne sont souvent pas exprimées directement. Voici

un échange qui illustre bien la difficulté des élues à exprimer leur ambition, bien qu'en définitive celle-ci soit manifeste :

Nous : « *En pensant au futur, où vous voyez-vous dans 10 ans? Est-ce qu'il y a certains postes ou certaines activités que vous aimeriez accomplir?* »

Elle : « *Bon, bien sûr. Tout le monde veut avancer chaque fois* »

Nous : « *Oui.* »

Elle : « *Chaque fois, si j'ai progressé, c'est ça que j'aime.* »

[...]

Nous : « *mais il n'y a pas de [...] postes dont vous rêvez?* »

Elle : « *Bon, hey, je rêve toujours!* »

Il ne nous a donc pas été possible de dresser un tableau précis des ambitions à plus long terme des députées. Car même s'il est indéniable qu'elles sont ambitieuses, les députées ne l'afficheront pas ouvertement.

Cependant, concernant l'ambition à court terme des députées, il ressort qu'elles désirent en grande majorité se représenter aux prochaines élections (tableau 11). Mais cette décision sera grandement influencée par le contexte politique. Aussi, lorsqu'interrogées sur leurs objectifs de carrière, la grande majorité a affirmé vouloir être au service de leur pays, de leur parti ou de la population. Par exemple, certaines ont dit être prêtes à occuper des postes de responsabilité si leur parti le demande ou si une autre opportunité de servir leur pays se présente. Plusieurs nous ont parlé de leurs projets personnels, soit des associations dont elles sont présidentes ou de commerces qu'elles veulent reprendre. Ainsi, même si elles ne sont pas certaines de continuer une carrière dans la politique formelle, elles possèdent d'autres secteurs d'activité grâce auxquels elles ont l'intention de continuer à contribuer à la société.

4.2. Dimension sociale

Pour la dimension sociale, nous avons utilisé la variable des engagements sociaux, soit la participation à des groupes de la société civile (question 1)³³. Toutefois, l'idée n'est pas tant de connaître la quantité de capital social, que sa nature, puisque les engagements sociaux des femmes peuvent facilement devenir accaparants, et en définitive, « empêcher » leur participation à la politique formelle (Lowndes, 2004). D'autant plus que, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les cultures politiques contribuent à une division sexuelle de la sphère publique qui cloisonne les femmes aux activités au sein des ONG (Aubrey, 2001). Cependant, les entrevues révèlent que les députées maliennes sont non seulement très engagées socialement, mais que ce capital semble déterminant dans leur parcours politique.

Aux États-Unis, il a aussi été avancé que le fait d'appartenir à un groupe de femmes pouvait influencer positivement la probabilité qu'une candidate soit recrutée (Lawless et Fox, 2010 : 105). Mais aussi, les activités de ces groupes peuvent favoriser l'élection de femmes (Burrell, 2006 : 143-168; Lawless et Fox, 2010 : 105). Par exemple, toujours aux États-Unis, la « EMILY's list » est un mécanisme mis en place pour apporter du financement aux candidates (Burrell, 2006 : 144).

4.2.1. Engagements sociaux

Comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, les femmes et les hommes peuvent développer du capital social de nature différente (Lowndes, 2004). Les engagements sociaux des femmes ne se traduiront pas nécessairement par des gains en capital politique qui favoriseraient leur candidature (Lowndes, 2004; Tardy, Tremblay et Legault, 1997 : 40). Cependant, dans le cas qui nous intéresse, il semble que les engagements sociaux des députées ont favorisé leur candidature pour deux raisons.

³³Voir l'Annexe 2.

Premièrement, les mouvements féminins, pour être en mesure de mieux défendre leurs intérêts, vont encourager les candidatures féminines. C'est quatre députées rencontrées qui ont affirmé s'être présentées à la suite d'encouragements de la part de groupes de femmes. En Afrique subsaharienne, les mouvements de femmes ont contribué à l'augmentation de la représentation féminine, notamment grâce à leur influence sur les partis politiques (Bauer et Britton, 2006 : 15-16). Et même si, une fois élues, les députées ne conservent pas nécessairement de liens forts avec ces organisations, elles ont souvent bénéficié de l'aide de celles-ci lors de leur élection (Bauer et Britton, 2006 : 28).

Deuxièmement, les partis politiques cherchent parfois à recruter des leaders actives dans les regroupements féminins pour obtenir l'appui électoral de ces groupes. Par exemple, une députée a affirmé que le fait d'être une femme est un avantage électoral non négligeable. En effet, les stratégies électorales des partis politiques et des candidat/e/s reposent beaucoup sur la mobilisation des femmes (Adjamagbo-Johnson, 1997; Sow, 1997). Cependant, si un candidat désire obtenir le soutien des groupes de femmes, il doit généralement passer par une intermédiaire féminine. Alors qu'une candidate pourra quant à elle aborder directement ces groupes. Mais surtout, si celle-là est déjà impliquée auprès de ceux-ci, ses demandes d'appuis seront effectuées en terrain fertile.

Une députée nous a confié qu'il était indispensable pour une femme politique de s'impliquer dans des associations non gouvernementales. Une autre nous dira d'ailleurs que : « *c'est pas la politique qui m'a menée à l'Assemblée, c'est le social* ». Certaines ont souligné que ce sont leurs relations sociales qui les ont conduites en politique, ou bien qu'elles aiment « *le côté relationnel* » de la politique. Une troisième députée rapporte que ces relations permettent « *de réaliser beaucoup de choses* ». Autrement dit, la politique active peut être utilisée comme moyen pour réaliser davantage de projets dans la communauté, par le biais des contacts rencontrés en politique.

Une autre députée nous raconte comment ses activités avec les femmes de son quartier ont fait d'elle une personne influente. Et en raison de son engagement, les

hommes politiques venaient chercher son appui lors des campagnes électorales. Une autre encore nous raconte que plusieurs partis ont tenté de la recruter, en raison de sa popularité auprès des femmes de la circonscription : *« vraiment, parce que je me suis beaucoup positionnée avec mes groupements de femmes [...] donc ils [les partis] ne pourront pas aller sans moi »*. Et comme plusieurs partis l'ont approché, *« on a eu peur, il fallait me mettre [sur la liste électorale] »*. D'ailleurs, aux États-Unis, il a aussi été avancé que les femmes qui ont des liens avec des organisations de femmes sont plus susceptibles d'être recrutées par des partis politiques (Lawless et Fox, 2010 : 105)

Toutes les députées interrogées, sauf une, ont rapporté être engagées auprès de groupes de femmes (tableau 12). Cependant, elles ne fournissent pas toujours une liste exhaustive de tous leurs engagements, souvent trop nombreux. Néanmoins, les associations féminines semblent occuper une place importante. Une nous a confié que *« la plupart des associations dans laquelle je me trouve sont des associations féminines »*, et une autre encore, *« toutes les associations féminines qui ont vu le jour à [lieux], c'est moi qui les ai mises en place »*.

Tableau 12 : Participation à des groupes de la société civile

Valeurs	Nombre de députées
Groupes professionnels/économiques	2
Groupes de femmes/pour les femmes	12
Groupes pour le développement	4
Syndicats	2
Associations étudiantes	1
Groupes à caractère politique	3
Autres	3
Total	27 ³⁴

Toutes les députées étaient, et sont encore, des personnes influentes dans leur circonscription. Elles ont développé leur crédibilité et ont contribué au développement de leur société par l'entremise de leurs actions personnelles et de leur implication dans des regroupements. Même si elles ne voient pas nécessairement leurs activités dans de telles

³⁴ Il est à noter qu'une députée peut donner plus d'une réponse à cette question. Elles ont en moyenne mentionné des groupes dans deux catégories différentes.

organisations comme étant politiques, elles ont réussi grâce à celles-ci à développer un profil de candidature intéressant, autant pour les partis politiques que pour les regroupements de femmes. En agissant comme intermédiaires, entre les femmes et les partis politiques, certaines leaders peuvent devenir des incontournables dans une région.

4.3. Dimension politique

Dans notre cadre opératoire, nous avons sélectionné les variables suivantes afin d'analyser la dimension politique des motivations : le cheminement politique et partisan, la perception des obstacles à la participation politique, la conception de l'exercice du pouvoir et la perception de la représentation politique. Le parcours politique et partisan permet de développer l'expérience politique nécessaire pour être en mesure d'offrir sa candidature à des élections législatives. Pour analyser cette variable, nous avons obtenu des réponses concernant l'historique de la participation politique (question 20), le choix du parti (question 4), les expériences au sein du parti (question 3) et le soutien du parti (question 6)³⁵. L'engagement dans un parti politique est une étape essentielle dans le parcours politique de plusieurs parlementaires. Souvent, c'est une phase préalable à la mise en candidature à des élections (Tremblay et Pelletier, 1995 : 35). Cette implication permet, entre autres, de développer de l'expérience et du capital politiques, des ressources déterminantes pour une personne qui désirerait offrir sa candidature.

Pour la variable de la perception des obstacles à la participation politique, nous avons questionné les députées sur les difficultés qu'elles ont rencontrées ainsi que sur les stratégies qu'elles ont utilisées pour en mitiger les effets. Il est intéressant de se demander comment les députées conçoivent les obstacles à leur participation, puisque cette vision peut influencer leurs choix, dans ce cas-ci de devenir candidate (Naff, 1995a, 1995b). Une vision négative du processus de désignation et d'élection va réduire la motivation d'une personne à entrer dans la course aux suffrages (Lawless et Fox, 2010 : 141).

³⁵Voir l'Annexe 2

Et finalement, nous avons cherché à connaître les idées qui motivent les députées : quelles sont leurs priorités, leurs réalisations importantes à leurs yeux et leur perception de la représentation des femmes? Étant donné que nous avons émis l'hypothèse que celles-ci seraient motivées par l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes, cette intention devrait se retrouver parmi les priorités et les réalisations des députées.

4.3.1. Cheminement politique et partisan

Tout d'abord, concernant l'historique de participation à la politique formelle, deux députées ont obtenu des mandats législatifs avant 2007, dont une qui a décroché un mandat au palier communal (tableau 13). Il ne semble donc pas que les répondantes aient adopté comme stratégie de développer de l'expérience politique au niveau communal avant de débiter leur carrière législative.

Tableau 13 : Historique de participation à la politique formelle

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Postes électifs obtenus dans le passé	Conseillère communale <u>et</u> députée	1
	Députée	1
	Aucun	11
	Total	13

Concernant l'engagement dans les partis politiques, environ la moitié des députées sont des militantes de longue date au sein de leur formation. Ainsi, sept ont déclaré avoir milité pour un parti pendant cinq ans et plus (tableau 10). Les autres ont joint un parti soit peu de temps avant de se porter candidates, soit après leur élection. Presque toutes occupaient ou occupent encore des postes de responsabilité dans leur parti. Et généralement, les députées ne limitent pas leur participation formelle dans les partis politiques à la « section femmes ».

Tableau 14 : Cheminement partisan des députées

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Choix du parti actuel	Idéologie du parti	2
	Allégeance au leader du parti	5
	Allégeance politique de l'entourage	3
	Contexte électoral	2
	Contexte politique national	1
	Total	13
Historique de participation au sein du parti	Militantisme pendant 5 ans et plus dans le même parti	7
	Militantisme pendant moins de 5 ans dans le même parti	5
	N/A	1
	Total	13
Postes occupés dans les partis³⁶	Bureaux locaux	3
	Sections des femmes au niveau local	3
	Bureau national	5
	Sections des femmes au niveau national	3
	N/A	5
	Total	19 ³⁷
Soutien de la part du parti politique	Soutien financier ou moral	4
	Aucun soutien	2
	Entraves	0
	N/A	3
	Sans réponse	4
	Total	13

Lorsque nous les avons interrogées sur les raisons qui expliquent leur choix de parti, la réponse la plus souvent obtenue (cinq fois) est l'allégeance au leader du parti. Par exemple, certains partis politiques sont nés de scission d'anciens partis. Dans ces cas,

³⁶ Note générale, les partis maliens sont organisés de la façon suivante : il y a un bureau exécutif national et des bureaux locaux (sections et sous-sections). À chaque échelon, il y a aussi une section femmes et une section jeunes. Ces sections sont des organisations parallèles et subordonnées à la structure officielle du parti.

³⁷ Les répondantes pouvaient donner plus d'une réponse à cette question. Plusieurs députées ont d'ailleurs cumulé des postes différents dans leur parti.

c'est souvent la fidélité envers le leader qui motive le changement³⁸. Ou encore, une de celles qui se sont présentées aux élections comme indépendantes a prétendu avoir choisi cette voie pour soutenir le président, lui aussi indépendant. Ce sont trois députées qui ont été influencées par des relations sociales ou leur famille dans le choix de leur parti politique. Et deux autres ont plutôt été approchées par des partis au moment des élections, et leur choix a donc été fortement influencé par le contexte électoral de leur circonscription. Deux ont affirmé qu'elles ont choisi leur parti en raison des idées prônées par celui-ci. Et une autre a raconté qu'elle était membre d'une association à caractère politique sous le régime de parti unique, association qui est devenue un parti politique lors de la démocratisation du Mali en 1992.

Cependant, l'appui obtenu de la part des partis politiques est assez faible. Certaines se sont senties soutenues par leur parti, mais très peu ont bénéficié d'appui financier. C'est pourquoi deux répondantes ont dit ne pas avoir obtenu de soutien, alors que quatre autres nous ont parlé d'appui moral et/ou d'un certain appui financier. Une a, néanmoins, reçu une contribution d'un parti politique (dont elle n'est pas membre) qui faisait campagne à ses côtés au sein d'une coalition de partis. Tout comme la question du soutien de l'entourage, la notion de soutien apparaît ici encore comme un apport de nature financière. Bien que les députées militent dans des partis politiques, elles ne comptent pas sur les ressources matérielles de ceux-ci pour mener à bien leur élection.

4.3.2. Perception des obstacles à la participation politique

Nous avons aussi questionné les députées sur les difficultés qu'elles avaient rencontrées lors de l'établissement de la liste électorale et lors de la campagne électorale, ainsi que les stratégies adoptées pour y faire face (questions 10 et 11)³⁹. Comme nous l'avons souligné plus tôt, ce sont les préoccupations financières qui prédominent. C'est

³⁸ Un bon exemple est la création de l'URD en 2003, suite à une scission d'avec l'ADEMA. Lors des élections présidentielles de 2002 qui ont mené ATT au pouvoir, de nombreuses/eux militant/e/s de l'ADEMA ont appuyé celui-ci plutôt que leur propre candidat, Soumaïla Cissé. Outré par la situation, Cissé quitta le parti et fonda l'URD avec quelques militant/e/s.

³⁹ Voir l'Annexe 2.

huit députées qui ont nommé cette difficulté (tableau 15). Il faut en effet beaucoup de moyens financiers pour devenir candidates législatives au Mali : « *Vous savez les élections en Afrique c'est trop, c'est excessivement cher.* » Le coût élevé des élections est principalement lié aux pratiques néopatrimoniales avant, pendant et après les élections (cadeaux, dons, etc.). Ce qui est particulièrement problématique dans un pays où plus de 60 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté (Banque mondiale, 2010a). Les difficultés financières sont souvent identifiées comme obstacle important à l'élection de femmes ailleurs dans le monde (Shvedova, 2002 : 27-28; Carroll, 1994 : 49-50; Tremblay, 2005a : 30).

Tableau 15 : Obstacles à la participation politique identifiés par les députées

Valeurs	Nombre de députées
Parti non connu	1
Être une femme	4
Moyen financier	8
Déplacements/réunions tardives	2
Concurrence féroce	4
Aucune	1
Total	20 ⁴⁰

Une autre difficulté souvent rapportée est reliée au « *fait d'être femme* ». Par exemple, une députée a été élue dans une circonscription qui n'avait jamais été représentée par une femme. Il faut dire que les circonscriptions du Nord du Mali sont considérées comme étant plus conservatrices, et donc plus réfractaires à l'élection de femmes. Une autre a rapporté que ses adversaires ont fait campagne en disant qu'« *il ne faut pas prendre une femme* », encore moins une femme divorcée. Une autre nous dira qu'en raison des normes culturelles, il est généralement perçu qu'une femme ne doit pas être « chef », et que « *pour qu'une femme soit élue, ce n'est pas facile* ». Ces difficultés, qui sont qualifiées de sexisme, sont très présentes dans le corpus scientifique (Ba et Diop, 2005 :137; Carroll, 1994 : 56-57; Tardy, Tremblay et Legault, 1997 : 81; Tremblay, 2005a : 30). Une députée nous a raconté que les listes électorales se constituent parfois lors de réunions tardives, et qu'il peut être difficile pour une femme d'y assister, ce qui

⁴⁰ Pour cette question, certaines députées ont donné plus d'une réponse, étant donné qu'elles ont rencontré plusieurs difficultés à leur élection.

constitue une discrimination systémique. Les maris peuvent ne pas aimer que leur femme sorte tard la nuit. Une autre nous a dit qu'en raison de son âge avancé, il lui était difficile de se déplacer partout dans sa circonscription pour faire campagne⁴¹.

D'autres encore ont connu de la concurrence importante lors de l'établissement des listes et lors de la campagne électorale. Aussi, le fait de se présenter sous la bannière d'un parti peu connu peut constituer un défi important lors d'une campagne électorale en compétition avec des partis bien implantés dans la circonscription. Le fait que le parti soit mal connu a une autre conséquence, soit le manque de moyen financier. En effet, les petits partis détiennent en général moins de ressources matérielles et humaines que les partis bien établis. Il leur est donc parfois difficile de bien soutenir leurs candidat/e/s.

Comme nous l'avons vu plus tôt, les députées sont très impliquées dans leur communauté. Cette implication leur a permis d'acquérir une grande popularité dans leur circonscription, sur laquelle elles ont pu compter lors des élections. C'est d'ailleurs la réponse la plus souvent donnée pour expliquer les stratégies utilisées pour surmonter les difficultés rencontrées (tableau 16). Encore une fois, le rôle des organisations féminines semble déterminant dans l'élection de femmes à l'Assemblée nationale. Par exemple, une députée nous raconte que : « *dans mon cas, c'est les femmes qui m'ont soutenue* ». Une autre a même affirmé que le fait d'être une femme pouvait procurer un avantage électoral, en cela qu'elle aurait un accès privilégié au vote féminin. Les différences de comportements électoraux entre les genres fait référence au « gender gap » (Norris, 2003 : 147). Misant sur ces différences, certaines stratégies électorales tentent d'attirer le vote des femmes (MacManus, 2003 : 43-73). Sinon, elles nous ont rapporté qu'elles ont dû compter sur leurs capacités personnelles, soit leurs relations ou leurs économies personnelles, soit leur courage ou leur volonté.

Plusieurs des difficultés identifiées dans le tableau 15 pourraient aussi l'être par des candidats masculins. Il nous est cependant impossible de comparer les différentes

⁴¹Il est à noter que dans certaines régions, les routes sont en très mauvais état. Pour cette raison, se déplacer sur certains chemins non pavés peut se révéler toute une expédition.

perceptions des femmes et des hommes, puisque nous n'avons pas retenu les députés pour cette étude. Plusieurs des difficultés identifiées sont inhérentes au système politique malien. Par exemple, la concurrence électorale est difficile en raison de la faiblesse relative des partis politiques. Plusieurs partis sont relativement jeunes et ne possèdent que peu de moyens financiers, et actuellement, il n'existe que peu de circonscriptions sûres (c'est-à-dire, où un/e candidat/e peut être certain/e de gagner). Cependant, certains facteurs semblent essentiels pour être élue : posséder des économies personnelles substantielles, être une personnalité influente dans la communauté et être impliquée auprès des regroupements féminins, et surtout, avoir une forte volonté personnelle.

Tableau 16 : Stratégies utilisées pour surmonter les obstacles à la participation politique

Valeurs	Nombre de députées
Popularité, implication dans la communauté	5
Économies et relations personnelles	1
Stratégies de communication lors de la campagne électorale	3
Être une femme et composer une liste électorale forte	1
Courage/volonté personnelle	1
N.A.	1
Aucune réponse	1
Total	13

4.3.3. Conception de l'exercice du pouvoir

Nous avons demandé aux députées d'identifier leurs priorités politiques, ainsi que les réalisations dont elles sont particulièrement fières (questions 12 et 13)⁴². La question des priorités politiques nous permet de mieux comprendre quels sont les enjeux qui motivent les députées. L'hypothèse sous-jacente est que si les femmes sont motivées par l'amélioration des conditions de vie des femmes, cela devrait se refléter dans leurs priorités et leurs actions. D'ailleurs, Lawless (2003 : 28) souligne que les femmes sont

⁴²Voir l'Annexe 2.

plus susceptibles de s'impliquer en politique lorsque motivées par des enjeux reliés aux femmes et aux enfants.

Tout comme dans l'enquête de l'UIP (2008 : 16) effectuée auprès des parlementaires de plusieurs pays, les données recueillies lors des entrevues démontrent que les députées ont un désir d'améliorer les conditions de vie de la population. C'est aussi ce qui ressort au niveau des réalisations rapportées par les interrogées, quoique celles-là n'ont souvent pas un lien direct avec leur travail de députée.

Dans le tableau 17, il y a deux répondantes qui ont déclaré vouloir servir la population, contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Par exemple, une répondante nous expliquera qu'elle a comme priorités, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'eau potable et l'éducation. Elles sont quatre à avoir en plus mis l'accent sur la question des femmes et des enfants. Par exemple, une nous dira que sa priorité principale est : *« de voter les lois qui sont favorables à l'amélioration des conditions de vie de la population et tout ce qui est favorable au progrès des conditions de vie des femmes »*. Elles sont deux à avoir énoncé leur priorité comme étant spécifique à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants. Ainsi, l'une nous dira que sa priorité est de *« défendre les femmes »*.

Et deux autres ont, en plus, spécifié que leurs priorités visaient particulièrement leur commune. Voici un énoncé qui résume bien ce point de vue : *« soutenir les projets de loi qui sont en rapport avec ma commune et qui défendent aussi les droits des femmes. Ça c'est vraiment les deux priorités, d'abord ma commune et puis vraiment les droits des femmes et des enfants »*.

Les résultats pour cet indicateur sont peu concluants. Il est vrai qu'étant donné que les femmes appartiennent à la population, il peut être difficile d'isoler celles-ci par rapport à l'ensemble de la communauté, et par le fait même de faire la distinction entre les priorités touchant les femmes et l'ensemble de la population. Il ressort tout simplement que les députées ont un fort désir de contribuer à leur société, et parfois en

mettant l'accent sur les questions touchant les femmes et les enfants. En ce sens, ces résultats sont similaires à ceux obtenus par l'UIP (2008 : 16).

Tableau 17 : Priorités politiques identifiées par les députées

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Priorités politiques	Améliorer les conditions de vie de la population	2
	Améliorer les conditions de vie de la population, notamment des femmes et des enfants	4
	Améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants	2
	Réaliser des projets locaux et améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants	2
	Autre	1
	Ne sais pas	1
	Aucune réponse	1
	Total	13

Lorsqu'interrogées sur leurs réalisations, les députées font généralement référence à l'accomplissement de projets dans leur circonscription (tableau 18). Les catégories que nous avons identifiées dans le tableau 18 ne sont pas mutuellement exclusives, puisqu'il peut y avoir des chevauchements entre celles-ci. Ainsi, sept nous ont mentionné des projets qu'elles ont accomplis dans leur communauté, comme la construction d'une école ou d'une mosquée. Par exemple, une des personnes rencontrées nous a raconté qu'elle a été impliquée dans la construction de deux maternités. Une autre a contribué à l'électrification et à l'amélioration de l'accès à l'eau dans sa communauté. Mais la majorité de ces projets ne sont pas en lien direct avec l'exercice du pouvoir législatif. Ce sont plutôt des activités qui sont menées en parallèle. On nous a expliqué que la population a de fortes attentes face à leurs élu/e/s, elle considère que celles/ceux-ci doivent redonner à leur collectivité. Ainsi, une nous dira que : « *vous savez, quand on est*

à l'Assemblée, ici, tout le monde se dit que "l'argent que tu gagnes ici, c'est pour nous tous". Nous avons toujours des doléances. Des doléances à l'infini! »

Tableau 18 : Réalisations politiques identifiées par les députées

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Réalisations politiques	Améliorer les conditions de vie de la population	1
	Améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants	3
	Réaliser des projets locaux ⁴³	7
	Autre	1
	Aucune réponse	1
	Total	13

Ce sont trois députées qui ont nommé des accomplissements concernant l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, au niveau national. Par exemple, une députée est particulièrement fière de son combat pour l'adoption du nouveau Code de la famille⁴⁴, un enjeu très controversé au Mali. Une autre députée nous a raconté qu'elle contribue à l'adoption de projets de loi visant l'amélioration des conditions de vie des femmes, notamment grâce à sa participation à des groupes de pression.

Ensuite, il y a une députée qui nous a parlé de sa fierté de contribuer à l'éducation des enfants, à l'accès aux soins de santé, à la protection des droits d'accès à la terre pour les paysans. Mais surtout, elle est particulièrement fière du fait qu'elle se « bat » pour ces enjeux.

⁴³ Les projets locaux peuvent, bien entendu, améliorer les conditions de vie de la population, dont les femmes et les enfants. À la différence des catégories précédentes, qui sont d'envergure nationale, ces actions se sont effectuées uniquement dans la circonscription électorale des députées. Par exemple, la priorité « d'améliorer les services de santé » sera classée dans la catégorie de l'amélioration des conditions de vie de la population, alors que la construction d'une maternité dans la ville X sera considérée comme un projet local.

⁴⁴ L'adoption d'un nouveau code de la famille avait pour objectif d'améliorer les droits des femmes. Par exemple, le code devait établir à 18 ans l'âge minimum pour le mariage et éliminait les inégalités dans les droits d'héritage. Aussi, le projet présenté à l'Assemblée nationale éliminait le devoir « d'obéissance » des femmes envers leur époux, tel que stipulé dans la version actuellement en vigueur du Code (Genre en action, 2009). Le nouveau code de la famille avait été adopté par l'Assemblée nationale en 2009. Cependant, il n'a pas été promulgué et a été renvoyé en relecture devant le parlement par le président.

4.3.4. Perception de la représentation politique

Pour l'indicateur de la perception de la représentation politique (question 14)⁴⁵, on remarque que la majorité des députées perçoivent qu'elles ont la responsabilité particulière de représenter les femmes, en plus de représenter l'ensemble de la population (tableau 19). Ainsi, huit députées ont répondu « oui » à cette question, alors que trois ont répondu « non ». En raison d'un manque de temps, nous n'avons pas eu l'occasion de poser cette question à deux députées. Ailleurs dans le monde, des études établissent aussi que la majorité des élues affirment représenter les femmes (Francis, 2009; Reingold 1992; Tremblay, 1999 : 75-76).

Celles qui ont refusé cette affirmation ont expliqué cette réponse par le caractère national de leur mandat. En effet, au Mali, tout mandat particulier est interdit (République du Mali, 1992 : art. 64; Moulaye et Keita, 2008 : 29). Ainsi, une nous dira que : « *pour moi, c'est tout le Mali qui m'a élue* ». Cette position se base sur une vision universaliste de la citoyenneté, selon laquelle les député/e/s doivent représenter toute la population (Tremblay 1999 : 89-90).

Pour celles qui ont répondu « oui » à cette question, il se dégage trois types d'explications. Premièrement, il nous a été souligné qu'il est important de représenter les femmes, puisque celles-ci vivent dans des conditions plus difficiles que celles des hommes. En effet, une députée nous dira : « *parce que pour [elles] c'est plus difficile, moi je sais comment elles vivent dans [la] brousse, moi je le sais, j'ai vu, j'ai été là-bas, auprès d'elles* ». De cette citation se dégage aussi une deuxième idée, selon laquelle les députées seraient mieux placées que les hommes pour connaître les difficultés des autres femmes. Cet argument repose sur l'idée que les députées partagent des expériences avec les autres femmes (Reingold 1992; Tremblay 1999 : 86-87).

⁴⁵Voir l'Annexe 2.

Toujours dans cette même lignée, une répondante nous explique que si les femmes ne représentent pas les femmes, alors les hommes ne le feront pas pour elles : « *Maintenant si les hommes veulent parler de leurs problèmes, ils ne parlent pas des problèmes des femmes!* » C'est ce que l'on appelle la représentation « par dépit ». Autrement dit, si les hommes ne représentent pas adéquatement les femmes, il revient aux femmes de le faire elles-mêmes (Tremblay, 1999 : 108).

Tableau 19 : Perception de la représentation politique

Indicateurs	Valeurs	Nombre de députées
Perception de la représentation politique	Oui, responsabilité particulière de représenter les femmes	8
	Non, mandat national	3
	Sans réponse	2
	Total	13

Une troisième explication qui se dégage des entrevues est la suivante : puisque les femmes sont grandement mobilisées lors des élections, on leur doit en définitive l'élection. Ainsi, une députée nous raconte que si les femmes de sa circonscription ont travaillé aussi fort pour faire élire une autre femme à l'Assemblée, c'est bien pour qu'on les représente. Ainsi, découlant du « gender gap », les femmes sont considérées comme un groupe d'intérêt particulier qui doit être pris en considération (Costain, 1988 : 150-172).

Ces réponses alimentent bien l'idée selon laquelle les femmes représentent substantiellement les femmes. Des enquêtes auprès de parlementaires américain/e/s et canadien/ne/s montrent aussi que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de sentir qu'elles représentent les femmes (Reingold, 1992; Tremblay et Pelletier, 1995 : 138-139). Dans une même veine, elles seraient plus nombreuses à considérer les femmes comme un groupe important de leur électorat (Reingold, 1992).

4.4. Motivations identifiées

Les éléments identifiés précédemment dans les dimensions personnelle, sociale et politique, nous ont permis de dégager ce qui peut favoriser les motivations politiques. Par exemple, une personne serait peut-être plus motivée à faire de la politique si elle possède l'éducation et l'expérience nécessaires. Il ressort en effet que les députées ont majoritairement complété un diplôme universitaire et occupé des postes de responsabilité dans le passé. Ou encore, comme nous l'avons vu, les engagements dans des organisations féminines peuvent avoir comme impact de stimuler les motivations d'une personne à faire de la politique. Mais il n'y a pas de relation automatique entre les éléments que nous avons identifiés et la décision de se porter candidate à des élections législatives. Ainsi, une personne pourrait être très intéressée par la politique, elle pourrait militer dans un parti et y occuper des fonctions, posséder les qualifications et les ressources nécessaires, sans toutefois considérer la carrière législative.

C'est pourquoi il était incontournable de demander aux députées pourquoi elles ont pris la décision de se porter candidates à des élections pour la première fois (question 8)⁴⁶. Pour analyser les réponses à cette question, nous avons repris la typologie de Costantini (1990), qui utilise cinq catégories de motivations :

- l'ambition politique : le désir du pouvoir politique, du prestige et du profit.
- la sociabilité : intérêt pour l'amitié, le plaisir et la convivialité découlant des activités politiques.
- les motivations déterminées : motivations dans un objectif particulier, par exemple pour cibler un enjeu politique ou social.
- la loyauté : envers le parti, les leaders des partis et les membres de la communauté.
- et les motivations personnalistes : influence d'individus, comme des ami/e/s ou d'ancien/e/s candidat/e/s, qui vont encourager l'activité politique.

⁴⁶ Voir l'Annexe 2.

La motivation la plus souvent identifiée par les répondantes est une motivation déterminée (tableau 20). Autrement dit, ce sont 6 des 13 députées qui ont affirmé avoir décidé de devenir candidates afin d'atteindre un objectif précis. Ainsi, une a révélé s'être portée candidate dans l'objectif de combattre une injustice dans sa commune. Et cinq autres députées ont raconté qu'elles ont voulu obtenir un mandat législatif dans l'objectif d'aider les femmes à améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, une répondante nous a dit être entrée en politique « *pour défendre la cause des femmes, pour être la porte-parole des femmes rurales* ».

Tableau 20: Les motivations à se porter candidate aux élections législatives identifiées par les députées

Motivations	Nombre de députées
Ambition politique	1
Sociabilité	1
Motivation déterminée	6
Loyauté	4
Motivation personnaliste	1
Total	13

Ensuite, en deuxième place se trouve la loyauté. Dans cette catégorie, les répondantes ont expliqué être devenues candidates parce que leur parti leur a demandé, ou parce que les groupes de femmes l'ont demandé. Ainsi, deux ont été motivées par la loyauté envers leur parti et deux autres ont plutôt été motivées par les demandes de la part de la population.

Une répondante a décidé de se présenter aux élections dans l'objectif d'établir une carrière politique. Elle désirait obtenir une meilleure situation d'emploi, et par le fait même influencer l'adoption des lois. Nous avons placé cette réponse dans la catégorie de l'ambition politique. Une autre s'est présentée dans l'objectif de se faire de nouveaux contacts pour pouvoir réaliser des projets. C'est clairement le côté social de la politique qui l'intéresse et c'est pourquoi sa réponse a été classée dans la catégorie « sociabilité ».

Une troisième a eu une motivation personnaliste : ce sont des connaissances qui l'ont encouragée à se présenter aux élections.

Ces résultats sont similaires à ceux de Costantini (1990), selon lesquels les femmes seraient davantage motivées par des objectifs précis et par la loyauté. Et à l'inverse, elles seraient moins motivées par la recherche du pouvoir politique, du prestige et du profit.

4.5. Conclusions

De prime abord, ces résultats confirment en partie notre hypothèse selon laquelle : **l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes est l'une des motivations pour lesquelles les femmes font carrière en politique.** En effet, la motivation la plus souvent identifiée par les députées est une motivation déterminée. Plus précisément, 5 des 13 députées interrogées ont affirmé s'être présentées aux élections dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes. Bien qu'il s'agisse de la réponse la plus souvent obtenue lors des entrevues, il n'est pas évident, selon les données que nous avons recueillies, qu'il s'agisse de la principale source de motivation. D'ailleurs, étant donnée la conceptualisation multidimensionnelle des motivations politiques pour laquelle nous avons opté, il serait impossible d'identifier une motivation principale.

Néanmoins, d'autres données vont dans le sens de notre hypothèse, puisque le désir d'améliorer les conditions de vie des femmes semble être un élément important dans le parcours des députées. Par exemple, presque toutes ont été impliquées dans des groupes de femmes ou pour les femmes. Aussi les députées ont majoritairement identifié comme priorité politique l'amélioration des conditions de vie de la population, avec une attention particulière aux questions touchant les femmes et les enfants. Et elles perçoivent qu'elles ont la responsabilité particulière de représenter les femmes, en plus de représenter l'ensemble de la population.

Les députées se différencient de la moyenne des Maliennes, entre autres par leur éducation et leurs expériences professionnelles et politiques. Elles ont créé des profils intéressants pour les partis politiques, ce qui leur a permis de mettre de l'avant (ou d'offrir, selon notre cadre théorique) leur candidature à des élections législatives. Mais il ressort aussi des entrevues auprès des députées que le fait de se faire proposer de devenir candidate influence grandement le désir de se lancer en politique active. Par exemple, cinq députées ont rapporté avoir commencé à s'intéresser à la politique parce qu'un parti politique ou une association de femmes leur a proposé de devenir candidates pour des élections. Ceci illustre la relation complexe entre l'offre et la demande de candidatures.

CONCLUSION

Le Mali a opté pour un régime démocratique en 1992, à la suite de soulèvements populaires (dont la célèbre marche des femmes). Bien que le système rencontre encore des difficultés – cafouillage lors des élections, faible taux de participation électorale, corruption, etc. –, le pays est considéré comme l'un des plus démocratiques d'Afrique de l'Ouest. Les Maliennes représentent plus de 50 % de la population et de l'électorat du pays, et elles sont très actives dans les milieux associatifs et dans les partis politiques. Pourtant, elles ne représentent que 10,2 % des élues à l'Assemblée nationale. Cette faible proportion est troublante, car, dans une démocratie représentative, les femmes sont des citoyennes à part entière. Sans contraintes légales, celles-ci devraient pouvoir participer de façon égale à la vie politique de leur pays. Mais plusieurs barrières de nature culturelle, socio-économique et politique limitent la capacité des Maliennes à participer pleinement à la vie démocratique. Ces contraintes semblent avoir une importance particulière dans les pays en développement. Par exemple, les Africaines sont généralement moins scolarisées et plus pauvres que les hommes de leurs pays. Ces obstacles ne sont pas uniques au Mali et à l'Afrique, ils sont partagés par des femmes ailleurs dans le monde (Shvedova, 2002 : 19-38; Tremblay, 2005a : 28-40). Malgré ces obstacles, certaines femmes réussissent à les surmonter et à se faire élire députées. À l'Assemblée nationale du Mali, elles sont 15 sur 147 élu/e/s. Nous pouvons dès lors nous demander *qui* sont ces députées, et *comment* elles sont parvenues à leur position actuelle.

Pour se faire élire, toute personne doit passer par quatre étapes : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection (Matland, 2003; Tremblay, 2005b : 85). Le modèle de l'offre et de la demande de candidatures nous permet d'analyser les mécanismes du recrutement et de la sélection des candidat/e/s qui brigueront les suffrages. Il s'agit d'une étape critique puisqu'en définitive, la population ne peut voter que pour des candidat/e/s sélectionné/e/s sur les listes électorales. Pour être en mesure d'offrir sa candidature à la députation, une personne doit détenir des ressources matérielles et immatérielles nécessaires, comme de l'argent, de l'éducation, du temps, du capital social, etc. Mais il ne

suffit pas de détenir ces ressources, encore faut-il désirer se porter candidat/e à des élections législatives. Autrement dit, il faut être motivé/e. Les motivations et les ressources sont les deux principaux facteurs qui vont influencer l'offre de candidatures.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les Africaines sont très actives politiquement; elles ont lutté pour l'indépendance et la démocratie et elles sont nombreuses à être membres de partis politiques et d'ONG. Mais les cultures politiques tendent à cloisonner les femmes dans certains secteurs d'activité, les excluant *de facto* de l'exercice du pouvoir formel. Au Mali, elles sont peu nombreuses à s'être portées candidates aux élections législatives de 2007, et encore moins à s'être fait élire. Ainsi, nous nous sommes posé la question de recherche suivante : ***quelles sont les motivations qui poussent les Maliennes à choisir la voie des élections législatives comme moyen d'action politique?***

Le concept de motivations politiques est central à cette étude. Les motivations sont des « psychological predispositions to run for office which become catalysts for action within a given opportunity structure » (Norris et Lovenduski, 1995 : 166). Mais plusieurs facteurs, dont le genre, vont influencer le positionnement d'un individu au sein d'une structure de possibilités donnée. Pour analyser les motivations politiques, nous avons identifié trois dimensions à ce concept : la dimension personnelle, la dimension sociale et la dimension politique. Les données nécessaires à cette analyse ont été collectées par le truchement d'entrevues individuelles avec 13 des 15 députées de la législature 2007-2012 de l'Assemblée nationale du Mali. Les entrevues ont eu lieu à Bamako entre octobre et décembre 2009.

Tout d'abord, pour la dimension personnelle, nous avons identifié comme variables l'identité, la situation familiale et les ambitions politiques personnelles. Concernant l'identité, les députées font partie d'un groupe d'âge relativement homogène. Ce qui pourrait laisser penser qu'une certaine période de la vie serait plus propice à la réalisation d'une carrière législative au Mali. Cependant, elles ont des niveaux de scolarité variés, même si à peu près la moitié détient un diplôme universitaire, ce qui est

exceptionnel au Mali. Mais le fait de ne posséder aucun diplôme ne semble pas être un obstacle insurmontable à l'élection en politique. Au niveau de la profession, elles ont majoritairement occupé des postes de décision avant leur élection. En effet, elles sont onze à avoir occupé des postes de responsabilité. Concernant leur situation familiale, toutes sont mariées et ont des enfants et aucune ne rapporte avoir connu de résistances particulières à leur engagement politique de la part de leur conjoint et leur entourage. La société malienne étant encore relativement traditionnelle, le mariage et la maternité sont deux éléments définissant le statut social des femmes. La question des relations avec l'entourage est quant à elle quelque peu délicate, puisqu'il peut être difficile pour une répondante d'exprimer des dissensions avec celui-ci.

Il nous a été impossible d'analyser les ambitions politiques personnelles des députées, dans la mesure où elles ne les expriment pas ouvertement. Il est culturellement mal vu, particulièrement pour une femme, d'afficher de l'ambition. Cependant, même si elles ne l'admettent pas ouvertement, les députées sont ambitieuses. Mais dans ces circonstances, il est difficile d'utiliser le concept d'ambition pour expliquer la participation législative des femmes. Il faut dire qu'il s'agit d'un concept très occidental qui est difficilement transposable dans un contexte culturel différent.

En ce qui concerne la dimension sociale, il ressort que les femmes sont fortement engagées dans groupes dits féminins. Ces engagements sociaux peuvent constituer des facteurs de motivation, puisque les femmes très engagées dans leur communauté peuvent se faire approcher par leaders des partis politiques ou encourager par les organisations civiles à briguer les suffrages. Comme Fox, Lawless et Feeley (2001) l'ont montré aux États-Unis, le fait de se faire proposer de devenir candidat/e joue fortement sur le désir de se présenter, et ce, autant chez les femmes que les hommes. Cette même étude rapportait d'ailleurs que les femmes reçoivent généralement moins souvent que les hommes de telles propositions. Nous ne disposons pas de données pour vérifier ce fait au Mali. Cependant, être une leader féminine permet de constituer un profil parfois recherché par les partis politiques, puisque la mobilisation des regroupements de femmes est utilisée comme stratégie de campagne électorale. Il serait d'ailleurs intéressant d'explorer

davantage en contexte africain la relation entre les groupes de femmes et l'élection de députées.

Les Africaines sont davantage impliquées que les hommes dans des ONG ou dans les activités internes des partis politiques. Selon Aubrey (2001), cette division sexuelle de la sphère politique a pour effet d'exclure les femmes de la politique électorale. Cependant, même si les cultures politiques semblent cloisonner les femmes dans certains secteurs d'activité, il semblerait, selon nos données, que ces activités peuvent aussi servir de tremplin à une carrière politique. Il reste à savoir si ces activités créent un capital social pouvant servir de « tremplin » en politique pour les femmes, ou si elles créent plutôt un « fardeau » les empêchant d'accéder à la carrière parlementaire (Lowndes, 2004). Une question que des travaux futurs pourraient explorer.

Ensuite, pour la dimension politique, les variables retenues étaient : le cheminement politique et partisan, la perception des obstacles à la participation politique, la conception de l'exercice du pouvoir et la perception de la représentation politique. Les députées ont généralement milité dans un parti politique pendant cinq ans et plus avant leur élection et ont choisi celui-ci par allégeance à son leader ou en raison de l'allégeance politique de leur entourage. Elles ont presque toutes occupé des postes de responsabilité au sein de leur parti, sans se limiter aux sections « femmes ». Il ressort cependant que les partis n'offrent que peu de soutien aux candidates, puisque ceux-ci manquent souvent de ressources matérielles. Le manque de ressources financières a d'ailleurs été l'obstacle le plus souvent identifié par les députées, l'ensemble de la campagne reposant sur leurs épaules. Pour contourner ces difficultés, les députées ont compté sur leurs propres avoirs monétaires et leur popularité au sein de l'électorat. Concernant leur conception de l'exercice du pouvoir, les priorités les plus souvent identifiées sont l'amélioration des conditions de vie de la population et/ou des femmes et des enfants. Mais lorsqu'interrogées sur les réalisations dont elles sont les plus fières, celles-ci sont plutôt rattachées à la réalisation de projets locaux qui ne sont pas directement liés au travail législatif. Et en dernier lieu, la grande majorité des députées considèrent qu'elles ont la

responsabilité particulière de représenter les femmes en plus de représenter l'ensemble de la population.

Et finalement, nous les avons interrogées sur les raisons pour lesquelles elles ont participé pour la première fois à des élections. La réponse la plus souvent obtenue est une motivation déterminée. Ce sont cinq députées qui ont affirmé s'être présentées pour améliorer les conditions de vie des femmes. La deuxième réponse la plus souvent obtenue est reliée à la loyauté envers leur parti politique ou envers des associations de femmes. Ces résultats confirment en partie notre hypothèse de départ selon laquelle les femmes sont motivées par le désir d'améliorer les conditions de vie des femmes, puisqu'il s'agit de la réponse la plus souvent obtenue. En revanche, ces résultats ne sont pas très significatifs, puisque c'est moins de la moitié des députées qui ont énoncé cette réponse.

Une première limite à cette étude concerne son amplitude. En raison de la petite taille de la population à l'étude, il nous est impossible de généraliser ces résultats à l'ensemble des femmes ou même à l'ensemble des femmes qui ont désiré entamer une carrière législative. Aussi, étant donné que nous n'avons pas interrogé de députés, il est impossible de comparer les résultats des femmes avec ceux des hommes. Il serait d'ailleurs pertinent de se demander si les motivations politiques des femmes et des hommes diffèrent.

Deuxièmement, la conduite de recherches sur le terrain a entraîné certaines limites. Nous avons été confrontées à certaines difficultés de nature culturelle. Ainsi, il peut être difficile, particulièrement pour une étrangère, d'aborder certains sujets comme l'ambition. Mais aussi, en raison des normes culturelles du Mali, les femmes rencontrées s'efforçaient d'afficher de l'humilité et pouvaient hésiter à se mettre en valeur. Par exemple, le fait d'énoncer une qualité pouvait parfois être difficile pour elles. Pour contourner cette difficulté, il aurait été intéressant d'interroger les proches des députées pour obtenir de l'information complémentaire. Aussi, il est probable que le fait que nous ne parlions pas couramment le bambara ait limité notre accès à l'information. Nous avons dû faire preuve de flexibilité pour minimiser l'effet de ces difficultés, notamment par

rapport à l'heure des rendez-vous, l'enregistrement des entrevues et la présence d'interprètes. Des travaux futurs pourraient explorer davantage les motivations politiques des Maliennes en utilisant des méthodologies différentes, comme l'approche ethnographique. Une approche différente pourrait permettre de mieux situer la fonction de député/e au sein des dynamiques de pouvoirs locaux, et ainsi mieux saisir les motivations latentes des députées.

Une troisième limitation est directement liée à notre opérationnalisation du concept de motivations politiques. Tout d'abord, très peu d'études se sont penchées explicitement sur le concept de motivations politiques, encore moins sur son opérationnalisation (Costantini, 1990; Costantini et King, 1984). Nous nous sommes beaucoup questionnées à savoir comment analyser les motivations politiques. Le cadre opératoire proposé se veut donc une tentative pour cerner les manifestations pratiques de ce concept, et nécessiterait d'être peaufiné davantage.

Et finalement, la thèse s'est basée sur des définitions de la démocratie et de l'égalité entre les genres tirées des instruments du droit international (Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, 1995; ONU, 1979; UIP, 1997). Cependant, ces concepts ont été largement développés par l'Occident, et leur utilisation dans des réalités culturelles différentes doit se faire avec précaution. Ainsi, comme l'a démontré Schaffer (2000 : 21-53) pour le Sénégal, la *demokaraasi*⁴⁷ n'a pas nécessairement la même signification pour les Sénégalais/e/s que la *démocratie* pour les Français/e/s. Conscientes de ces limites, nous croyons qu'il serait hautement intéressant d'explorer comment les Malien/ne/s conçoivent la démocratie et l'égalité entre les genres.

Les perspectives de recherches sont nombreuses. Nous avons en effet identifié un besoin de théoriser et conceptualiser les motivations politiques. Cet aspect du recrutement législatif est encore peu étudié. Mais nous croyons qu'il s'agit d'un concept qui mérite davantage d'attention, puisqu'il pourrait nous aider à comprendre pourquoi certaines femmes décident de devenir candidates législatives. Comme Bauer et Britton (2006 : 2) le

⁴⁷ Démocratie en Wolof, l'une des langues du Sénégal.

soulignent, encore très peu d'études s'intéressent aux parlementaires africaines. Pourtant, il existe un grand besoin d'étudier le parlementarisme africain, ainsi que la place occupée par les femmes en son sein. Beaucoup de sujets concernant ce champ d'études sont encore inédits, surtout en contexte de francophonie. Par exemple, il aurait été intéressant de faire une étude comparative sur le capital social des femmes et des hommes politiques, explorant ainsi l'idée d'Aubrey (2001) selon laquelle le travail des femmes dans les ONG les cloisonne en dehors de la politique formelle. Mais aussi, en raison du très grand nombre d'ONG dites « féminines » au Mali, et en Afrique en général, il serait aussi intéressant d'explorer la relation entre ces ONG et les politiciennes.

Depuis les 20 dernières années, les Africaines et les Maliennes ont grandement avancé sur la route de leur représentation politique. Au Mali, les défis à cette représentation demeurent nombreux et les femmes sont encore loin de l'égalité. Lors de notre séjour au Mali, nous avons eu la chance de rencontrer de nombreuses femmes hautement impliquées dans la vie publique de leur pays, que ce soit des élues, des militantes de partis politiques ou des activistes dans des ONG. Cette thèse leur est dédiée.

Bibliographie

ACDI (Agence canadienne de développement international) (2010a), « Profil de projet pour Fonds d'appui à la société civile », *Banque de projet*. Disponible en ligne, consultée le 22 décembre 2010,

<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/cpo.nsf/vWebCSAZFr/F22829FB259EC86A852572490039E970>.

ACDI (Agence canadienne de développement international) (2010b), *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Disponible en ligne, consultée le 22 décembre 2010,

<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/EMA-218123616-NN9>.

ACDI (Agence canadienne de développement international) (S.D.), *Égalité entre les sexes – Chronologie – Quelques dates importantes*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

[http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/GenderEquality3/\\$file/Key-Dates-FR.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/GenderEquality3/$file/Key-Dates-FR.pdf).

Adjamagbo-Johnson, K. (1997), « Le politique est aussi l'affaire des femmes », *Politique Africaine*, no65, p.62-73. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/065062.pdf>.

APDF (Association pour le progrès et la défense des droits des femmes maliennes) (2000), *La situation de la femme malienne. Cadre de vie, problèmes, promotion, organisations*, Bamako, Fondation Friedrich Ebert.

Assemblée nationale du Mali (2002), *Composition du Bureau (au titre de l'année 2002/2003)*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/ftp_an_mali/composition%20du%20bureau%202002-2003.pdf.

Assemblée nationale du Mali (2003a), *Composition du Bureau (au titre de l'année 2003/2004)*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/ftp_an_mali/composition%20bureau%202003-2004.pdf.

Assemblée nationale du Mali (2003b), *Liste des présidents des commissions et des groupes parlementaires (au titre de l'année 2002-2003)*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/ftp_an_mali/president%20com%20&%20gp%202002-2003.pdf.

Assemblée nationale du Mali (2003c), *Liste des présidents des commissions et des groupes parlementaires (au titre de l'année 2003-2004)*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/ftp_an_mali/pr%20E9sident%20com%20&%20gp%202003-2004.pdf.

Assemblée nationale du Mali (S.D.a), *Liste des commissions de l'Assemblée Nationale du Mali*. Disponible en ligne, consulté le 12 juillet 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/orga_int/lis_comm.htm. (N'est plus disponible en ligne)

Assemblée nationale du Mali (S.D.b), *Liste des députés de la 3^e législature par partis politiques*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.assemblee-nationale.insti.ml/ftp_an_mali/Liste%20par%20Parti%20Politique.pdf.

Assemblée nationale du Mali (S.D.c), *Liste des députés de la législature 2007-2012*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.koulouba.pr.ml/IMG/pdf/Liste_des_Deputes_Legislature_2007-2012.pdf.

Aubrey, L. (2001), « Gender, Development, and Democratization in Africa », *JAAS*, 36(1), p. 87-111.

Ba, H. et R. Diop (2005), « Sénégal Une présence des femmes à l'Assemblée nationale qui ne rend pas justice à leur engagement dans la société et le droit de résister », dans M. Tremblay (dir.), *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.129-152.

Bagayogo, S. (1999), *Le cheminement du Mali vers un espace politique pluriel. Causeries-Débats*, Bamako, Centre DJOLIBA et Fondation Konrad Adenauer.

Banque mondiale (2010a), « Données. Pays. Mali », *La Banque mondiale. Œuvrer pour un monde sans pauvreté*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/mali>.

Banque mondiale (2010b), *World dataBank. World development Indicators (WDI) & Global Development Finance (GDF)*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://databank.worldbank.org/ddp/home.do>

Bauer, G. et H. E. Britton (2006), « Women in African Parliaments : A Continental Shift? », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.1-30.

Beridogo, B. et D. A. Thiero (2006), *Étude sur la participation des femmes à la vie publique au Mali. Contraintes et stratégies pour améliorer la situation*, Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Direction nationale de la Population, République du Mali et Projet de renforcement des capacités des organisations féminines du Mali (RECOFEM). Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/etude_recofem2006.pdf.

Beridogo, B., A. G. Doumbia, F. C. Gakou et F. D. Djourté (2007), *Étude sur la situation de la femme au Mali*, Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Direction nationale de la Population, République du Mali et Projet de renforcement des capacités des organisations féminines du Mali (RECOFEM). Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/rapport_femme_recofem_2007.pdf.

Black, G. (1972), « A Theory of Political Ambition : Career Choices and Role of Structural Incentives », *American Political Science Review*, 66 (1), p.144-159.

Bledsoe, T. et M. Herring (1990), « Victims of Circumstances : Women in Pursuit of Political Office », *American Political Science Review*, 84(1), p.213-223.

Boilley, P. (2002), « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique? », *Politique africaine*, no86, p.171-182. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/conjonctures/086171.pdf>.

Bop, Codou (1997), « Après Pékin, quelle coopération internationale en Afrique », *Politique Africaine*, no65, p.48-61. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/065048.pdf>.

Bratton, M. et N. Van de Walle (1997), *Démocratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.

Bratton, M., M. Coulibaly et F. Machado (2000), « Popular Perceptions of Good Governance in Mali », *Afrobarometer Paper*, no9. Diponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.afrobarometer.org/papers/AfropaperNo9.pdf>.

Britton, H. E. (2006), « South Africa : Mainstreaming Gender in a New Democracy », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.59-84.

Burrell, B. (2006), « Political Parties and Women's Organizations. Bringing Women into the Electoral Arena », dans S. J. Carroll et R. L. Fox (dirs), *Gender and Elections. Shaping the Future of American Politics*, New York, Cambridge University Press, p.143-168.

CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali) (2001), *Rapport du séminaire atelier d'information et sensibilisation. Thème : Femme, vie publique et citoyenneté*, Tombouctou du 31 mars au 1^{er} avril 2001, CAFO et Fondation Friedrich Ebert. Consulté dans la salle des archives de la CAFO à Bamako : http://webcafo.org/index.php?option=com_contact&Itemid=3, consulté le 8 avril 2001.

Callaway, B. et L. Creevey (1994), *The heritage of Islam. Women, Religion & Politics in West Africa*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers.

Carroll, S. (1994), *Women as Candidates in American Politics*, 2e édition, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press.

Caul, M. (1999), « Women's Representation in Parliament. The Role of Political Parties », *Party Politics*, 5(1), p.79-98.

CENAFOD-RESEAU (Centre national d'appui et de formation pour le développement des ressources humaines) (2006), *Formation : la citoyenneté et la participation de la femme à la vie publique (du 06 au 10 novembre 2006 à Koulikoro)*, Bamako, MPFEF (Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille), DNPF (Direction nationale de la promotion de la Femme), RECOFEM (Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines du Mali). Consulté au CNDIFE : <http://www.mpfef.gov.ml/cndife.html>, consulté le 8 avril 2001.

CIA (Central Intelligence Agency) (2010), « Publications. The World Factbook. Africa: Mali », *Central Intelligence Agency. The Work of a Nation. The Center of Intelligence*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>.

Cissé, A. (2006), *Mali : une démocratie à refonder*, Paris, L'Harmattan.

Cissé, A. M. (2007), « Les femmes en perte de vitesse », *Le Républicain*, no2334, 23 juillet 2007. Article disponible dans, CNDIFE (2008), Dossier de presse : femmes dans la presse écrite malienne. Janvier-décembre, Bamako, CNDIFE, p.139.

Clark, P.B. et J.Q. Wilson (1961), « Incentive Systems : A Theory of Organizations », *Administrative Science Quarterly*, 6(2), p. 129-166.

CMDID (Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie) (2008a), *Quelle stratégie pour l'émergence des femmes dans la vie politique au Mali? Rapport de synthèse d'ateliers de réflexion*, Bamako, CMDID. Document obtenu à la CMDID : 456 rue 8868, Faladié, Bamako, tel : (223) 20.20.06.04, courriel : imd mali@ikatelnet.net.

CMDID (Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie) (2008b), *Stratégie genre de la fondation CMDID pour l'émergence politique des femmes*, Bamako, CMDID. Document obtenu à la CMDID : 456 rue 8868, Faladié, Bamako, tel : (223) 20.20.06.04, courriel : imd mali@ikatelnet.net.

CNDIF (2003), *Répertoire des femmes élues du Mali*, Bamako, MPFEF et DCF/CECI.

CNDIFE (2008), Dossier de presse : femmes dans la presse écrite malienne. Janvier-décembre, Bamako, CNDIFE.

Comité de Pilotage du Partenariat pour le Renforcement des Capacités des Partis Politiques du Mali (2004), *Répertoire des partis politiques au Mali*, Bamako, Comité de Pilotage du Partenariat pour le Renforcement des Capacités des Partis Politiques du Mali et Institute for Multiparty Democracy.

Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (1995), *Programme d'action de Beijing*, Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/>.

Coquery-Vidrovitch, C. (1997), *African Women. A Modern History*, Boulder, Westview Press.

Coquery-Vidrovitch, C. (2004), « Des reines mères aux épouses de président », *Politique Africaine*, no95, p.19-31.

Coquery-Vidrovitch, C. (2007), « Des femmes colonisées aux femmes de l'indépendance », dans T. Locoh et coll. (dirs), *Genre et société en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, Institut national d'études démographiques, p.69-99.

Costain, A. (1988), « Women's Claims as a Special Interest », dans C. M. Mueller (dir.), *The Politics of Gender Gap. The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park, Sage, p.150-172.

Costantini, E. (1990), « Political Women and Political Ambition : Closing the Gender Gap », *American Journal of Political Science*, 34(3), p.741-770.

Costantini, E. et J. King (1984), « The Motives of Political Party Activists: a Factor-Analytic Exploration », *Political Behavior*, 6(1), p.79-93.

Creevey, L. (2006), « Senegal : Contending with Religious Constraints », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.151-169.

Darcy, R., S. Welch et J. Clark (1987), *Women, Elections, and Representation*, New York et Londres, Longman.

Diakité, A. (2009), « Bureau de l'Assemblée nationale : cinq rentrants sur une liste bloquée », *Mali Jet. L'actualité malienne au quotidien*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

http://www.malijet.com/actualite_de_la_nation_malienne/bureau_de_l_assembl e_nation ale_cinq_rentrants_sur_une_liste_blo.html.

Diallo, C. S. et M. S. M. Cissé (2004), *État de la Gouvernance au Mali. Rapport Final – février 2004*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ml.undp.org/linkdoc/gouvernancemali2004.pdf>.

Diarra, K. [2008], *Femme et politique au Mali, problématique de la candidature féminine aux élections de 1991 à nos jours. Cas de la commune VI du District de Bamako, mémoire de maîtrise*, Bamako, FLASH, DER Sciences sociale, Université de Bamako.

Diarra, L. (2008), « Politique. Assemblée nationale : un nouveau bureau et... trois sortants », *MaliKounda*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=19272.

Diarra, M. B. (2005), *Être député en Afrique*, Bamako, Imprim Color.

Diaw, A. (1998), « Femmes, éthique et politique », dans A. Diaw et A. Touré (dirs), *Femmes, éthique et politique*, Dakar, Fondation Friedrich Ebert, p.6-46.

Diawara, D. (prés. du Comité d'experts de la Mission de Réflexion sur la Consolidation de la Démocratie au Mali) (2008), *Pour la consolidation de la démocratie au Mali*, rapport présenté au Président de la République. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/1/35/48/78/Mali-Rapport-Pagedegarde.pdf>.

Diop Sidibé, D. (1999), « Mali », dans UNIFEM/IAD, *Femmes en politique. L'expérience dans cinq pays : Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali*, Dakar, Éditions Démocraties africaines, p.129-138.

Diop, S. (dir.) (1999), *Les Associations féminines au Mali*, Bamako, Éditions Jamana.

Disney, J. L. (2006), « Mozambique : Empowering Women Trough Family Law », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.31-57.

Djibo, H. (2001), *La participation des femmes africaines à la vie politique. Les exemples du Sénégal et du Niger*, Paris, L'Harmattan.

Doumbia, S. (2007), « Femmes et élections : L'APEM dresse les comptes », *L'Essor*, no16020, 27 août 2007. Disponible en ligne, consulté le 24 juin 2009, http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=16455. (Note: n'est plus disponible en ligne).

Doumbia, S. et N. Sanogho (1998), *Atelier de formation des femmes conseillères communales. Rapport de synthèse, session de Koulikoro*, Bamako, MPFEF/PAPF. Consulté dans la salle des archives de la CAFO à Bamako :

http://webcafo.org/index.php?option=com_contact&Itemid=3, consulté le 8 avril 2001.

Dulucq, S. et O. Goerg (2004), « Le fait colonial au miroir des colonisées. Femmes, genre et colonisation : un bilan des recherches francophones en histoire de l'Afrique subsaharienne (1950-2003) », dans A. Hugon (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XXe siècle*, Paris, Karthala, p. 43-70.

Eteki, M-L. (1996), « Droits des femmes comme principes et garanties du processus démocratique », dans UNIFEM, *Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspectives*, Séminaire de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Johannesburg, 7-11 avril 1994, Dakar, UNIFEM, p.41-64.

Fallon, K. (2008), *Democracy and the Rise of Women's Movements in Sub-Saharan Africa*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Farrell, D. M. (2001), *Electoral Systems*, Basingstoke, Palgrave.

Foster, J.S., S.T. Makanya et G.M. Mutukwa (dirs) [2000], « Women in Politics & Decision-making in Southern Africa : A Gendered Political Analysis », Harare, WiLDAF (Women in Law and Development in Africa).

Fox, R. L., J. L. Lawless et C. Feeley (2001), « Gender and the Decision to Run for Office », *Legislative Studies Quarterly*, 26(3), p.411-435.

Francis, S (2009), « Gender, number and substance : women parliamentarians and the 'politics of presence' in KwaZulu-Natal », *Transformation: Critical Perspectives on Southern Africa*, no70, p.119-141.

Freedom House (2010a), *Country Report. Sénégal*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=363&year=2010&country=7912>.

Freedom House (2010b), *Freedom in the World 2010 Survey Release*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=505>.

Genre en Action (2009), « Mali : le nouveau code de la famille accueilli par des violences », *Genre en action. Portail d'Information et de Ressources sur le Genre et Développement*. Disponible en ligne, consulté le 29 mars 2011,

<http://www.genreenaction.net/spip.php?article7154>.

Goerg, O. (1997), « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Clio*, 2(6) - Femmes d'Afrique. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://clio.revues.org/index378.html>.

Greenberg, M. E. et R.-C. Okani (2001), *Participation accrue des femmes à la prise de décisions au niveau local au Mali*, Washington, D.C, Development Alternatives Inc., WIDtech. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/pubs/mali_french_0101.pdf.

Gruda, A. (2010), « Mali: le difficile chemin vers l'égalité des sexes », *La Presse*, [no], 27 mars 2010. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://www.cyberpresse.ca/international/afrique/201003/27/01-4264923-mali-le-difficile-chemin-vers-legalite-des-sexes.php>.

Hesseling, G. et T. Locoh (1997), « Introduction au thème. Femmes, pouvoir et sociétés », *Politique Africaine*, no65, p.3-20. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/065003.pdf>.

iKNOW Politics (S.D), « Réponse récapitulative sur les candidates indépendantes dans les élections locales au Mali ». Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

<http://www.iknowpolitics.org/fr/node/7371>.

Inglehart, R., P. Norris et C. Welzel, (2003), « Gender Equality and Democracy », dans R. Inglehart (dir.), *Human Values and Social Change. Findings from the Values Surveys*, Leiden, Brill, p.91-115.

Keita, D. B. (2008), « Femme et vie publique : la longue lutte pour la parité homme/femme », *Nouvel Horizon*, 26 juin 2008. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

http://sports.maliweb.net/category_reply.php?NID=32830&page=&cid=69904&fromname=Once&.

Keita, D. B. (2009), « 1er anniversaire du parti CODEM. Housseyni Guindo appelle au rajeunissement du leadership politique malien », *Nouvel Horizon*, 26 mai. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=21497.

Kethusegile-Juru, B. M. (2004), « Quota Systems in Africa : An Overview », dans J. Ballington (dir.), *The Implementation of Quotas: African Experiences. Quota Report Series*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), p.22-26. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010,

http://www.idea.int/publications/quotas_africa/index.cfm.

Koch, J (1997), « Candidate Gender and Women's Psychological Engagement in Politics », *American Politics Research*, 25(1), p.118-133.

Konaré, A. B. (1993), *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Bamako, Éditions Jamana.

Koné, A. (2007a), « Élections législatives à Nara. Dioncounda Traoré provoque la colère de la CAFO », *Le Républicain*, no 2437, 26 juillet 2007, p.143. Article disponible dans, CNDIFE (2008), *Dossier de presse : femmes dans la presse écrite malienne. Janvier-décembre 2007*, Bamako, CNDIFE.

Koné, A. (2007b), « Élections législatives dans le district de Bamako. Une quarantaine de femmes à l'assaut du parlement », *Le Républicain*, no2394, 21 mai 2007. Article disponible dans, CNDIFE (2008), *Dossier de presse : femmes dans la presse écrite malienne. Janvier-décembre 2007*, Bamako, CNDIFE, p.114.

Koné, A. (2007c), « Législatives 2007. Les femmes dénoncent leur exclusion des listes de candidatures », *Le Républicain*, no2398, 28 mai 2007. Article disponible dans, CNDIFE (2008), *Dossier de presse : femmes dans la presse écrite malienne. Janvier-décembre 2007*, Bamako, CNDIFE, p.123.

Kuepie, M., E. Lavallée, M. Razafindrakoto, F. Roubaud et A. Sougan (2009), *Multiples dimensions de la pauvreté, gouvernance et démocratie. Le point de vue de la population malienne. Enquête ELIM 2006, premiers résultats*, Differgange (Luxembourg), CEPS/Instead.

Lalwani, A. K., L. J. Shrum et C.-Y. Chiu (2009), « Motivated Response Styles : The Role of Cultural Values, Regulatory Focus, and Self-Consciousness in Socially Desirable Responding », *Journal of Personality and Social Psychology*, 96(4), p.870-882.

Lam, A. (2008), « Politique. Commission de travail de l'Assemblée nationale : la continuité prévaut largement », *MaliKounda*, Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=19280.

Lam, A. (S.D.), « Assemblée nationale : Le bureau se met en place », *Vie des Institutions de la République*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.koulouba.pr.ml/spip.php?article1166>.

Lawless, J. L. (2003), *Women and Elections : Do they run? Do they win? Does it matter?*, Thèse (Ph. D.), Stanford University. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://searchworks.stanford.edu/vufind/Record/5586575>.

Lawless, J. L. et R. L. Fox (2005), *It Takes a Candidate. Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press.

Lawless, J. L. et R. L. Fox (2010), *It Still Takes a Candidate. Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press.

Le Feuvre, N. (2006), « Pouvoirs et contre-pouvoirs des femmes: une épineuse question de recherche », dans A.-M. Granié et H. Guétat-Bernard (dirs) *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, Paris et Toulouse, IRD Éditions (Institut de Recherche pour le Développement) et Presses universitaires du Mirail, p.187-195.

Lindberg, S. I. (2004), « Women's Empowerment and Democratization : The Effects of Electoral Systems, Participation, and Experience in Africa », *Studies in Comparative International Development*, 39(1), p.28-53.

Longman, T. (2006), « Rwanda: Achieving Equality or Serving an Authoritarian State? », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.133-150.

Longwe, S. H. (2000), « Towards realistic strategies for women's political empowerment in Africa », *Gender and Development*, 8(3), p. 24-30.

Lowndes, V. (2004), « Getting On or Getting By? Women, Social Capital and Political Participation », *British Journal of Politics and International Relations*, 6(1), p.45-64.

MacManus, S. A. (2003), « Voter Participation and Turnout. It's a New Game », S. J. Carroll et R. L. Fox (dirs), *Gender and Elections. Shaping the Future of American Politics*, New York, Cambridge University Press, p.43-73.

MATCL (Ministère de l'Administration Territoriale et de Collectivités Locales) (2010b), *Nombre de conseillers communaux obtenus par parti politique*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.matcl.gov.ml/PDF/NBConseiller2009VF.pdf>.

MATCL (Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales) (2010a), *Liste des partis politiques*, Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.matcl.gov.ml/PDF/ListePartis.pdf>.

Matland, R. (2003), « Women's Representation in Post-Communist Europe », dans R. Matland et K. A. Montgomery (dirs), *Women's Access to Political Power in Post-Communist Europe*, Oxford, Oxford University Press, p.321-342.

Matland, R. E. (1998), « Women's Representation in National Legislatures : Developed and Developing Countries », *Legislative Studies Quarterly*, 23(1), p.109-125.

Matland, R. E. (2002), « Développement de la participation politique des femmes : les systèmes électoraux et le recrutement pour les organes législatifs », dans J. Ballington et M-J. Protais (dirs), *Les Femmes au parlement : Au-delà du nombre*, Stockholm, International IDEA, p.63-82. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.idea.int/publications/wip/fr.cfm>.

Matland, R. et K. A. Montgomery (2003), « Recruiting Women to National Legislatures: A General Framework with Applications to Post-Communist Democracies », dans R. Matland et K. A. Montgomery (dirs), *Women's Access to Political Power in Post-Communist Europe*, Oxford, Oxford University Press, p.19-42.

Mbow, P. (1996), « Violence et démocratie », dans UNIFEM, *Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspectives*, Séminaire de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Johannesburg, 7-11 avril 1994, Dakar, UNIFEM, p.79-94.

McAllister, I. et D. T. Studlar (2002), « Electoral systems and women's representation : a long-term perspective », *Representation*, 39(1), p.3-14.

Médard, J.-F. (1990), « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, no39, p.25-36. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.politique-africaine.com/numeros/039_SOM.HTM.

Messiant, C. (2004), « Introduction au thème. Premières dames en Afrique : entre bonnes œuvres, promotion de la femme et politiques de la compassion », *Politique Africaine*, no95, p.5-17. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.politique-africaine.com/numeros/095_SOM.HTM.

Moulaye, Z. et A. Keita (2008), *L'Assemblée nationale du Mali, sous la troisième république. Un guide à l'usage des élus, des citoyens et des partenaires extérieurs*, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung.

MPFEF (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille) (2006), *Vie publique et politique*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/bulletin_s_vie_publique.pdf.

MPFEF (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille) (2009), *VI – Vie publique et politique*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/bulletin_fe2009_vie_publique.pdf.

MPFEF (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille) (S.D.a), *Politique et plan d'action pour le développement institutionnel 2002-2006*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/plan_action_institu2006.pdf.

MPFEF (Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille) (S.D.b), « Bureau de l'Assemblée nationale », *Archives actualité*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/actu_archives.html.

Naff, K. C. (1995a), « Perceptions of Discrimination : Moving beyond the Numbers of Representative Bureaucracy », *Policy Studies Journal*, 23(3), p.483-498.

Naff, K. C. (1995b), « Subjective vs. Objective Discrimination in Government: Adding to the Picture of Barriers to Advancement of Women », *Political Research Quarterly*, 48(3), p.535-557.

NDI (National Democratic Institute for International Affairs) (2007), *Guide des organisations de promotion politique de la femme. Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Mali*, NDI.

Norris, P. (2003), « The Gender Gap : Old Challenges, New approaches », dans S. J. Carroll (dir.), *Women and American Politics. New questions, new directions*, New York, Oxford University Press, p.146-170.

Norris, P. et J. Lovenduski (1995), *Political Recruitment. Gender, Race and Class in British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press.

Okani, R.-C. (1999), *Femmes et Politique au Mali*, Washington, D.C., National Democratic Institute for International Affairs.

ONG SABA (2002), *Étude sur la perception des hommes quant aux questions relatives à la promotion des femmes*, Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Direction nationale de la Population, République du Mali et Projet de promotion du statut de la femme et l'équité du genre. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.mpfef.gov.ml/etude_perception_hommes.pdf.

ONU (Organisation des Nations Unies) (1979), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, New York, ONU. Disponible en ligne, consulté le 22 octobre 2010, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw.htm>.

Oyěwùmí, O. (2005), « (Re)Constructing the Cosmology and Sociocultural Institutions of Òyó-Yorùbá. Articulating the Yorùbá World-Sense », dans O. Oyěwùmí (dir.), *African Gender Studies. A Reader*, New York et Basingstoke, Palgrave Macmillan, p.99-119.

PACT (Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales) (S.D.), *Femmes et politique. Un cycle de formation pour permettre aux femmes maliennes de contribuer au développement de leurs communes*, Bamako, PACT. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.pact-mali.org/images/docsdownload/femmes_pact.pdf.

Paxton, P. et S. Kunovich (2003), « Women's Political Representation : The Importance of Ideology », *Social Forces*, 82(1), p.87-114.

Piron, F. (1990), « Le pouvoir des femmes au Sahel : analyses et discussions », *Série Notes et travaux*, no17, Québec, Centre Sahel.

Pitkin, H. F. (1967), *The concept of representation*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2009), *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humains*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2009/>.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2010), *Human development report 2010 —20th Anniversary Edition. The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2010/>.

Présidence de la République (2009), *Histoire du Mali*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.koulouba.pr.ml/spip.php?article12>.

Pringle, R. (2006), « Mali's Unlikely Democracy », *The Wilson Quarterly*, 30(2), p.31-39.

Quota Project (2010), *QuotaProject. Global Database of Quotas for Women*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.quotaproject.org/>.

Rathgeber, E. (2005), « Gender and Development as a Fugitive Concept », *Revue canadienne d'études du développement*, 26(no spécial : Genre et développement), p. 579-591.

Reingold, B. (1992), « Concepts of Representation among Female and Male State Legislators », *Legislative Studies Quarterly*, 17(4), p.509-537.

République du Mali (1962), *Loi n° 62-17 AN-RM du 3 février 1962 : Code du mariage et de la tutelle*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010 <http://www.justicemali.org/www.justicemali.org/pdf/01-mariage.pdf>.

République du Mali (1992), *La Constitution de la République du Mali. Décret n°92-073/P-CTSP du 25 Février 1992*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.matel.gov.ml/PDF/constitution-Mali.pdf>.

République du Mali (2006), *Loi n° 06-044 du 4 septembre 2006 portant loi électorale*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.matel.gov.ml/PDF/LoiElectorale.pdf>.

Robinson, P. (1994), « Democratization : Understanding the Relationship Between Regime Change and the Culture of Politics », *African Studies Review*, 37(1), p.39-67.

Rondeau, C. (1994), *Paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala.

Rule, W. (1987), « Electoral Systems, Contextual Factors and Women's Opportunity for Election to Parliament in Twenty-Three Democracies », *Western Political Quarterly*, 40(3), p.477-498.

Sall, A. (2008), *Le manuel de la Citoyenneté. 'Initiative citoyenne CRI-2002' d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation pour la participation des femmes à la prise de décision au Mali*, Bamako, Ambassade du Canada et CRI-2002 (Cercle de réflexion et d'information pour la consolidation de la démocratie au Mali). Consulté au CNDIFE : <http://www.mpfef.gov.ml/cndife.html>, consulté le 8 avril 2001.

Sanankoua, B. (2004), « Femmes et parlement au Mali », *Afrique Contemporaine*, 210, p.145-156.

Sapiro, V. (1983), *The political integration of women. Roles, socialization, and politics*, Urbana, University of Illinois Press.

Savoie-Zajc, L. (2009), « L'entrevue semi-dirigée », dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.337-360.

Schaffer, F. C. (2000), *Democracy in Translation : Understanding Politics in an Unfamiliar Culture*, Ithaca, Cornell University.

Segbedji, B. D. (2010), « Transhumance politique : Deux députés du PDES, Mody N'Diaye et Mamadou Diao virent à l'URD », *L'Indépendant*, 7 octobre. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/transhumance_politique_deux_d_put_s_du_pdes_mody_n_diaye_et_mama.html.

Shvedova, N. (2002), « Obstacles à la participation des femmes au parlement », dans J. Ballington et M-J. Protais (dirs), *Les Femmes au parlement : Au-delà du nombre*, Stockholm, International IDEA, p.19-38. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.idea.int/publications/wip/fr.cfm>.

Sineau, M. et V. Tiberj (2007), « Candidats et députés français en 2002. Une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 57(2), p.163-185.

Skard, T. (2004), *Afrique des femmes, Afrique d'espoirs*, Paris, L'Harmattan.

Smith, Z. K. (2001), « Mali's decade of democracy », *Journal of Democracy*, 12(3), p.73-79.

South African Government Information (2009), *Constitution of the Republic of South Africa, 1996*. Disponible en ligne, consulté le 8 avril 2011, <http://www.info.gov.za/documents/constitution/index.htm>.

Sow, A.-S. (2008), *L'État démocratique républicain. La problématique de sa construction au Mali*, Brinon-sur-Sauldre, Grandvaux.

Sow, F. (1997), « Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal », *Clio*, 2(6) - Femmes d'Afrique. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://clio.revues.org/index379.html>.

Sow, F. (2005), « Les femmes dans l'exercice de leurs responsabilités politiques en Afrique de l'Ouest », texte élaboré pour introduire le déjeuner-débat organisé sur ce thème à Dakar le 3 mars 2005, en prélude à la Journée internationale de la femme 2005, par le Centre canadien de Recherches pour le Développement International. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.crdi.ca/uploads/user-S/11108830821ContributionFatouSow.pdf>.

Sow, F. (2007), « L'appropriation des études genre en Afrique subsaharienne », dans T. Locoh et coll. (dirs), *Genre et société en Afrique. Implications pour le développement*, Paris, Institut national d'études démographiques, p.45-68.

Sylla, D. (2001), *Rapport de Séminaire/Atelier. Thème : Femme, vie publique et citoyenneté*, ateliers à Gao (10-11 janvier 2001) et à Mopti (13-14 janvier 2001), CAFO et FFE. Consulté dans la salle des archives de la CAFO à Bamako : http://webcafo.org/index.php?option=com_contact&Itemid=3, consulté le 8 avril 2001.

Tamale, S. (2000), « Point of order, Mr Speaker': African women claiming their space in parliament », *Gender and Development*, 8(3), p. 8-15.

Tardy, É., M. Tremblay et G. Legault (1997), *Maires et Mairessees. Les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber.

Traoré, M. A. (2008), « Femme et politique : le quota à la peine », *L'Essor*, no16152, vendredi 7 mars 2008. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.afribone.com/spip.php?article10658#5>.

Tremblay, M. (1999), *Des femmes au Parlement: une stratégie féministe?*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.

Tremblay, M. (2005b), *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Tremblay, M. (2007), « Democracy, Representation, and Women : A Comparative Analysis », *Democratization*, 14(4), p.533-553.

Tremblay, M. (dir.) (2005a), *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.

Tremblay, M. et L. Trimble, « Still Different After All These Years? A Comparison of Female and Male Canadian MPs in the Twentieth Century », *The Journal of Legislative Studies*, 10(1), p.97-122.

Tremblay, M. et R. Pelletier (1995), *Que font-elles en politique?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Tripp, A. M. (2001a), « New Trends in Women's Political Participation in Africa », Workshop on Democracy in Africa in Comparative Perspective, vendredi le 27 avril 2001, Stanford University. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://democracy.stanford.edu/Seminar/AiliTripp.pdf>.

Tripp, A. M. (2001b), « Women's Movements and Challenges to Neopatrimonial Rule : Preliminary Observations from Africa », *Development and Change*, 32(1), p.33-54.

Tripp, A. M. (2003), « Women in Movement. Transformations in African Political Landscapes », *International Feminist Journal of Politics*, 5(2), p.233-255.

Tripp, A. M. (2004), « The Changing Face of Africa's Legislatures: Women and Quotas », dans J. Ballington (dir.), *The Implementation of Quotas: African Experiences. Quota Report Series*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), p.72-77. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.idea.int/publications/quotas_africa/index.cfm.

Tripp, A. M. (2006), « Uganda : Agents of Change for Women's Advancement? », dans G. Bauer et H. E. Britton (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.111-132.

Tripp, A. M. et A. Kang (2008), « The Global Impact of Quotas : On the Fast Track to Increased Female Legislative Representation », *Comparative Political Studies*, 41(3), p.338-361.

Tripp, A. M., I. Casimiro, J. Kwesiga et A. Mungwa (2009), *African Women's Movements. Changing political landscapes*, New York, Cambridge University Press.

Turritin, J. (1993), « Aoua Kéita and the Nascent Women's Movement in the French Soudan », *African Studies Review*, 36(1), p.59-89.

UIP (Union interparlementaire) (1997), *Déclaration universelle sur la démocratie*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm>.

UIP (Union interparlementaire) (2008), *Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, Genève, Union interparlementaire. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/pdf/publications/equality08-f.pdf>.

UIP (Union Interparlementaire) (2010a), « Moyenne mondiale » et « Moyennes régionales », *Les femmes dans les parlements nationaux. État de la situation au 30 novembre 2010*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.

UIP (Union Interparlementaire) (2010b), « Classement mondial », *Les femmes dans les parlements nationaux. État de la situation au 30 novembre 2010*. Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

UIP (Union interparlementaire) (2010c), « Parline : base de données sur les parlements nationaux ». Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp>.

UIP (Union interparlementaire) (2010d), « Parline : Mali – Assemblée nationale ». Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, http://www.ipu.org/parline-f/reports/1201_A.htm.

UIP (Union Interparlementaire) (S.D.), « Le suffrage féminin. Une chronologie mondiale de la reconnaissance aux femmes des droits de voter et d'être candidates ». Disponible en ligne, consulté le 22 décembre 2010, <http://www.ipu.org/wmn-f/suffrage.htm>.

Vallerand, R. J. et E. Thill (1993), *Introduction à la psychologie de la motivation*, Laval, Éditions Études vivantes.

Villaón, L. A. et A. Idrissa (2005), « The Tribulations of a Successful Transition. Institutional Dynamics and Elite Rivalry in Mali », dans L. A. Villaón et P. VonDoepp, *The Fate of Africa's democratic experiments. Elites and Institutions*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 49-74.

VonDoepp, P. et L. A. Villaón (2005), « Elites, Institutions, and the Varied Trajectories of Africa's Third Wave of Democracies », dans L. A. Villaón et P. VonDoepp, *The Fate of Africa's democratic experiments. Elites and Institutions*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p. 1-26.

Waring, M, G. Greenwood, C. Pintat et coll. (2000), *Politics: Women's Insight*, Genève, Inter-Parliamentary Union.

Wing, S. D. (2002), « Questioning the State: Constitutionalism and the Malian Espace d'Interpellation Démocratique », *Democratization*, 9(2), 121–147.

Wing, S. D. (2008), *Constructing Democracy in Transitioning Societies of Africa. Constitutionalism and Deliberation in Mali*, New York et Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Yoon, M. Y. (2001), « Democratization and Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Democratization*, 8(2), p.169-190.

Yoon, M. Y. (2004), « Explaining Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Legislative Studies Quarterly*, 29(3), p. 447-468.

Zezeza, P. T. (2005), « Gender Biases in African Historiography », dans O. Oyěwùmí (dir.), *African Gender Studies. A Reader*, New York et Basingstoke, Palgrave Macmillan, p.107-232.

Annexe 1 : La représentation parlementaire des Africaines en 2010

Tableau 21 : La représentation parlementaire des Africaines en 2010

Pays	Système politique		Droits politiques des femmes (3)		Représentation des femmes à la chambre basse ou unique (4)		Quotas (5)
	<i>Système électoral (1)</i>	<i>Pays libre ou non libre (2)</i>	<i>Année d'obtention du droit de vote</i>	<i>Année d'obtention du droit d'être élue</i>	<i>% de femmes élues</i>	<i>Rang mondial</i>	<i>Types de quotas</i>
Afrique du Sud	Proportionnel	Libre	1930, 1994	1930, 1994	44,5%	3	Quotas volontaires des partis
Angola	Proportionnel	Non libre	1975	1975	38,6%	11	Quotas législatifs de 30% de candidatures
Bénin	Proportionnel	Libre	1956	1956	10,8%	97	—
Botswana	Majoritaire	Libre	1965	1965	7,9%	114	Quotas volontaires des partis
Burkina Faso	Proportionnel	Partiellement libre	1958	1958	15,3%	78	Quotas législatifs de 30% de candidatures, avec sanctions légales
Burundi	Proportionnel	Partiellement libre	1961	1961	32,1%	21	Sièges réservés (30%)
Cameroun	Mixte	Non libre	1946	1946	13,9%	85	Quotas volontaires des partis
Cap-Vert	Proportionnel	Libre	1975	1975	18,1%	68	—
Comores	Majoritaire	Partiellement libre	1956	1956	3,0%	128	—
Congo, République démocratique du	Mixte	Non libre	1967	1970	8,4%	110	—
Côte d'Ivoire	Majoritaire	Non libre	1952	1952	8,9%	106	Quotas volontaires des partis
Djibouti	Majoritaire	Partiellement libre	1946	1986	13,8%	86	Sièges réservés (10%)
Érythrée	Autre	Non libre	1955	1955	22,0%	52	Sièges réservés(30%)
Éthiopie	Majoritaire	Partiellement libre	1955	1955	27,8%	29	—
Gabon	Majoritaire	Non libre	1956	1956	14,7%	81	—
Gambie	Majoritaire	Partiellement libre	1960	1960	7,5%	116	—

Ghana	Majoritaire	Libre	1954	1954	8,3%	111	—
Guinée **	Mixte	Non libre	1958	1958	—	—	—
Guinée équatoriale	Proportionnel	Non libre	1963	1963	10,0%	100	—
Guinée-Bissau	Proportionnel	Partiellement libre	1977	1977	10,0%	100	—
Kenya	Majoritaire	Partiellement libre	1919, 1963	1919, 1963	9,8%	102	Sièges réservés (nomination du président) et quotas volontaires des partis
Lesotho	Mixte	Partiellement libre	1965	1965	24,2%	42	—
Libéria	Majoritaire	Partiellement libre	1946	1946	12,5%	90	—
Madagascar	Majoritaire	Partiellement libre	1959	1959	12,5%	90	—
Malawi	Majoritaire	Partiellement libre	1961	1961	20,8%	58	—
Mali	Majoritaire	Libre	1956	1956	10,2%	99	Quotas volontaires des partis
Maurice	Majoritaire	Libre	1956	1956	18,8%	65	—
Mauritanie	Mixte	Non libre	1961	1961	22,1%	51	Quotas législatifs (la moitié des candidatures sur les listes dans chaque circonscription; pour les listes impaires : chaque sexe ne peut avoir qu'un/e candidature de plus que l'autre)
Mozambique	Proportionnel	Partiellement libre	1975	1975	39,2%	10	Quotas volontaires des partis
Namibie	Proportionnel	Libre	1989	1989	24,4%	41	—
Niger **	Proportionnel	Partiellement libre	1948	1948	—	—	Sièges réservés (10%) et quotas volontaires des partis
Nigéria	Majoritaire	Partiellement libre	1958	1958	7,0%	118	—
Ouganda	Majoritaire	Partiellement libre	1962	1962	31,5%	23	Sièges réservés (56 sièges – 1 par district)
République centrafricaine	Majoritaire	Partiellement libre	1986	1986	9,6%	103	—
République du Congo	Majoritaire	Non libre	1957, 1961	1963	7,3%	117	—
République-Unie de Tanzanie	Majoritaire	Partiellement libre	1959	1959	—	—	Sièges réservés (20 à 30%)
Rwanda	Proportionnel	Non libre	1961	1961	56,3%	1	Sièges réservés (30%)

Sao Tomé-et-Principe	Proportionnel	Libre	1975	1975	18,2%	67	—
Sénégal	Mixte	Partiellement libre	1945	1945	22,7%	48	—
Seychelles	Mixte	Partiellement libre	1948	1948	23,5%	44	—
Sierra Leone	Majoritaire	Partiellement libre	1961	1961	13,2%	89	—
Somalie	Mixte	Non libre	1956	1956	6,8%	119	Sièges réservés (12%)
Soudan	Mixte	Non libre	1964	1964	25,6%	37	Sièges réservés (13%)
Swaziland	Majoritaire	Non libre	1968	1968	13,6%	87	—
Tchad	Mixte	Non libre	1958	1958	5,2%	123	—
Togo	Proportionnel	Partiellement libre	1945	1945	11,1%	96	—
Zambie	Majoritaire	Partiellement libre	1962	1962	14,0%	84	—
Zimbabwe	Majoritaire	Non libre	1919, 1957	1919, 1978	15,0%	80	Quotas volontaires des partis

Notes:

- 1 – Données du 1er juin 2010, tirées de UIP (2010c)
- 2 – Données du 12 janvier 2010, tirées de Freedom House (2010b)
- 3 – Données du *Rapport mondial sur le développement humain 2009* (PNUD, 2009)
- 4 – Données du 30 novembre 2010, tirées de UIP (2010b)
- 5 – Données tirées de Quotas Projet (2010)

** Les parlements de la Guinée et du Niger ont été dissous suite à des coups d'État (respectivement en octobre 2009 et janvier 2010).

Annexe 2 : Guide d'entrevue

Guide d'entrevue

L'accès à l'Assemblée nationale

- 1) Étiez-vous ou êtes-vous impliquée dans des organisations de la société civile, des regroupements professionnels, politiques, économiques, culturels ou autres? Si oui,
 - a) Quels sont ces regroupements?
 - b) Quand y avez-vous milité et pour combien de temps?
 - c) Quelles y étaient vos activités ou fonctions?
- 2) Quand et pourquoi avez-vous commencé à vous intéresser à la politique?
- 3) Depuis combien d'années militez-vous pour le parti X?
- 4) Pour quelles raisons avez-vous choisi de militer pour ce parti?
- 5) Quelles fonctions avez-vous déjà occupées au sein du parti?
- 6) Comment les membres de votre parti ont-ils réagi à votre mise en candidature?
- 7) Avez-vous déjà tenté de vous présenter à des élections avant celles de 2007?
- 8) Pour quelles raisons avez-vous pris la décision de vous porter candidate pour la première fois aux élections?
- 9) Avez-vous obtenu du soutien de la part de votre entourage, et plus particulièrement de votre conjoint?
- 10) Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées lors de votre mise en candidature et de votre campagne électorale?
- 11) Quelles ont été les stratégies que vous avez utilisées pour surmonter ces difficultés?

L'exercice du pouvoir

- 12) En tant que députée, quelles sont vos priorités politiques?
- 13) À ce jour, quelles sont les réalisations dont vous êtes le plus fière?
- 14) En tant que femme parlementaire, vous sentez vous la responsabilité particulière de représenter les femmes à l'Assemblée nationale, en plus de représenter tous les citoyens de votre circonscription électorale?

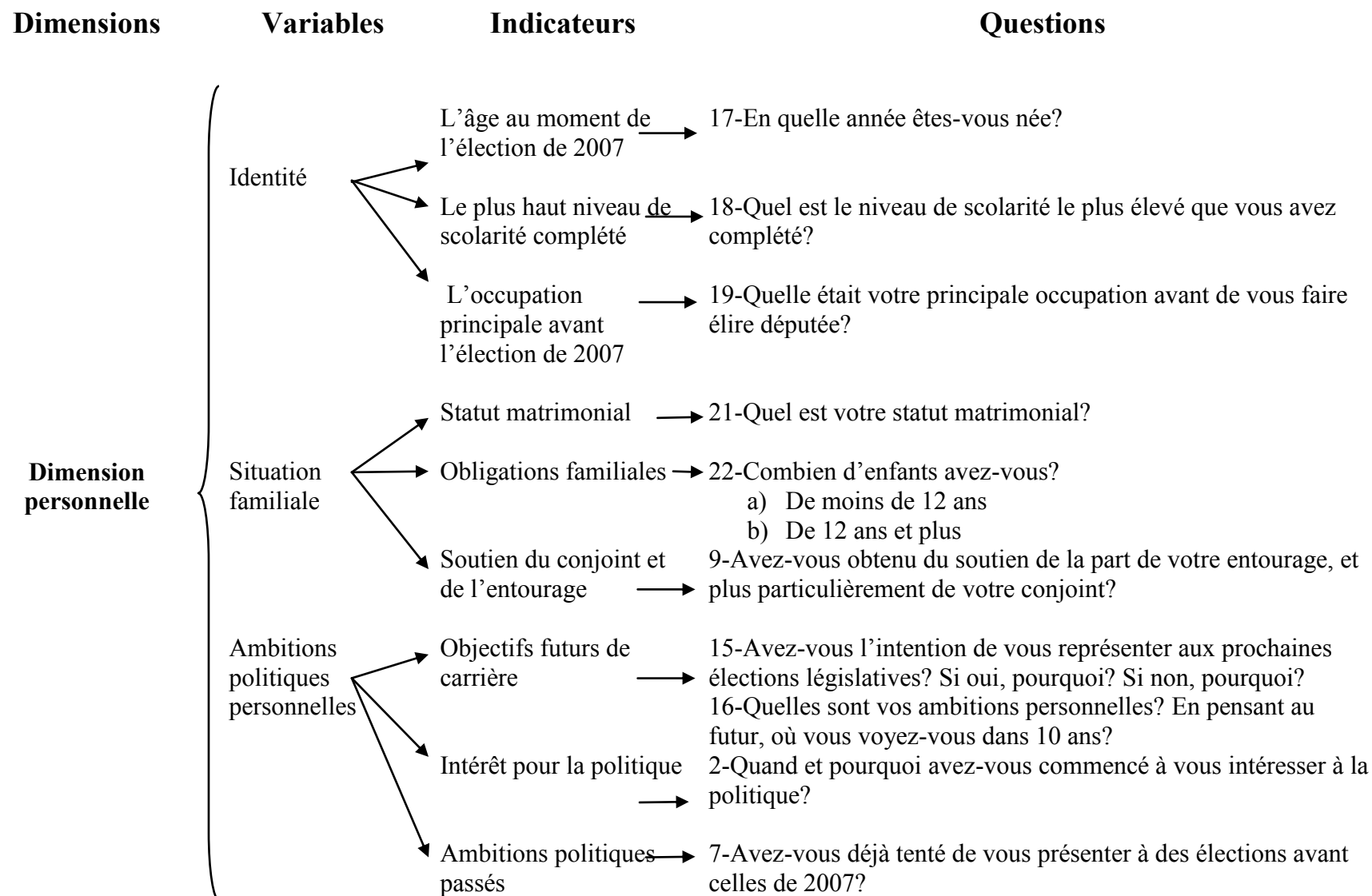
Et après le mandat?

- 15) Avez-vous l'intention de vous représenter aux prochaines élections législatives? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
- 16) Quelles sont vos ambitions personnelles? En pensant au futur, où vous voyez-vous dans 10 ans?

Questions d'ordre général :

- 17) En quelle année êtes-vous née?
- 18) Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez complété?
- 19) Quelle était votre principale occupation avant de vous faire élire députée?
- 20) Avez-vous déjà été élue à un autre palier de gouvernement avant d'occuper vos fonctions actuelles?
- 21) Quel est votre statut matrimonial?
- 22) Combien d'enfants avez-vous?
- a) De moins de 12 ans
 - b) De 12 ans et plus

Annexe 3 : Représentation graphique du cadre opératoire

Figure 5 : Concept de motivation

Dimensions	Variables	Indicateurs	Questions
Dimension sociale	Engagements sociaux	Participation à des groupes de la société civile	1-Étiez-vous ou êtes-vous impliquée dans des organisations de la société civile, des regroupements professionnels, politiques, économiques, culturels ou autres? Si oui, c) Quels sont ces regroupements? d) Quand y avez-vous milité et pour combien de temps? e) Quelle y étaient vos activités ou fonctions?
	Cheminement politique et partisan	Choix du parti actuel Historique de participation au sein du parti Soutien de la part du parti politique Historique de participation politique	4-Pour quelles raisons avez-vous choisi de militer pour ce parti? 3-Depuis combien d'années militez-vous pour le parti X? 5-Quelles fonctions avez-vous déjà occupées au sein du parti? 6-Comment les membres de votre parti ont-ils réagi à votre mise en candidature? 20-Avez-vous déjà été élue à un autre palier de gouvernement avant d'occuper vos fonctions actuelles?
Dimension politique	Perception des obstacles à la participation politique	Obstacles perçus	10-Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées lors de votre mise en candidature et de votre campagne électorale?
		Réactions face aux obstacles	11-Quelles ont été les stratégies que vous avez utilisées pour surmonter ces difficultés?
	Conception de l'exercice du pouvoir	Priorités politiques	12-En tant que députée, quelles sont vos priorités politiques?
		Réalisations politiques	13- À ce jour, quelles sont les réalisations dont vous êtes le plus fière?
	Perception de la représentation politique	Représentation politique des femmes	14-En tant que femme parlementaire, vous sentez vous la responsabilité particulière de représenter les femmes à l'Assemblée nationale, en plus de représenter tous les citoyens de votre circonscription électorale?

Annexe 4 : Texte de recrutement

Émilie Senécal
(Adresse)
(Numéro de téléphone)
(Courriel)

Sous la supervision de :
Manon Tremblay, professeure
(Courriel)
(Numéro de téléphone)

Gatineau, le (date)

Madame (nom),
Assemblée nationale
Bamako, Mali

Objet : Demande de participation à une recherche sur les députées du Mali

Madame la Députée,

Par la présente, je sollicite un peu de votre temps pour participer à une recherche sur les députées maliennes menée dans le cadre d'une thèse de maîtrise à l'Université d'Ottawa au Canada. Le sujet de la recherche est : *Les députées du Mali : identités et motivations politiques*. Celle-ci a pour objectif principal d'analyser les motivations qui poussent les femmes à se lancer en politique nationale au Mali. Votre participation contribuera grandement à la réalisation de cette recherche. Je vous prie donc de bien vouloir accepter de m'accorder une entrevue entre le 18 octobre et le 20 décembre 2009, dates auxquelles je séjournerai au Mali.

L'entrevue abordera les thèmes suivants : votre élection à l'Assemblée nationale, vos activités professionnelles et partisans, vos motivations, votre conception de l'exercice du pouvoir et vos objectifs de carrières. Toutes les informations divulguées lors de l'entrevue resteront strictement confidentielles et anonymes, et ne seront utilisées qu'à des fins de recherches.

J'ai bien conscience que votre emploi du temps est chargé, et je vous remercie de votre intérêt pour cette recherche. Votre participation à cette recherche aura pour bénéfice de faire avancer la connaissance concernant les femmes en politique nationale au Mali. Ceci pourrait encourager la tenue d'autres études sur une thématique similaire, mais aussi stimuler l'engagement politique des Maliennes.

Je demeure à votre entière disposition pour répondre à toutes questions concernant cette recherche. Vous pouvez me rejoindre aux coordonnées ci-dessus

jusqu'au 15 octobre, par la suite vous pourrez me rejoindre au : (Numéro de téléphone au Mali)

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, mes sincères salutations.

Émilie Senécal

Annexe 5 : Carte du Mali

Figure 6: Le Mali



Source : CIA (2010)

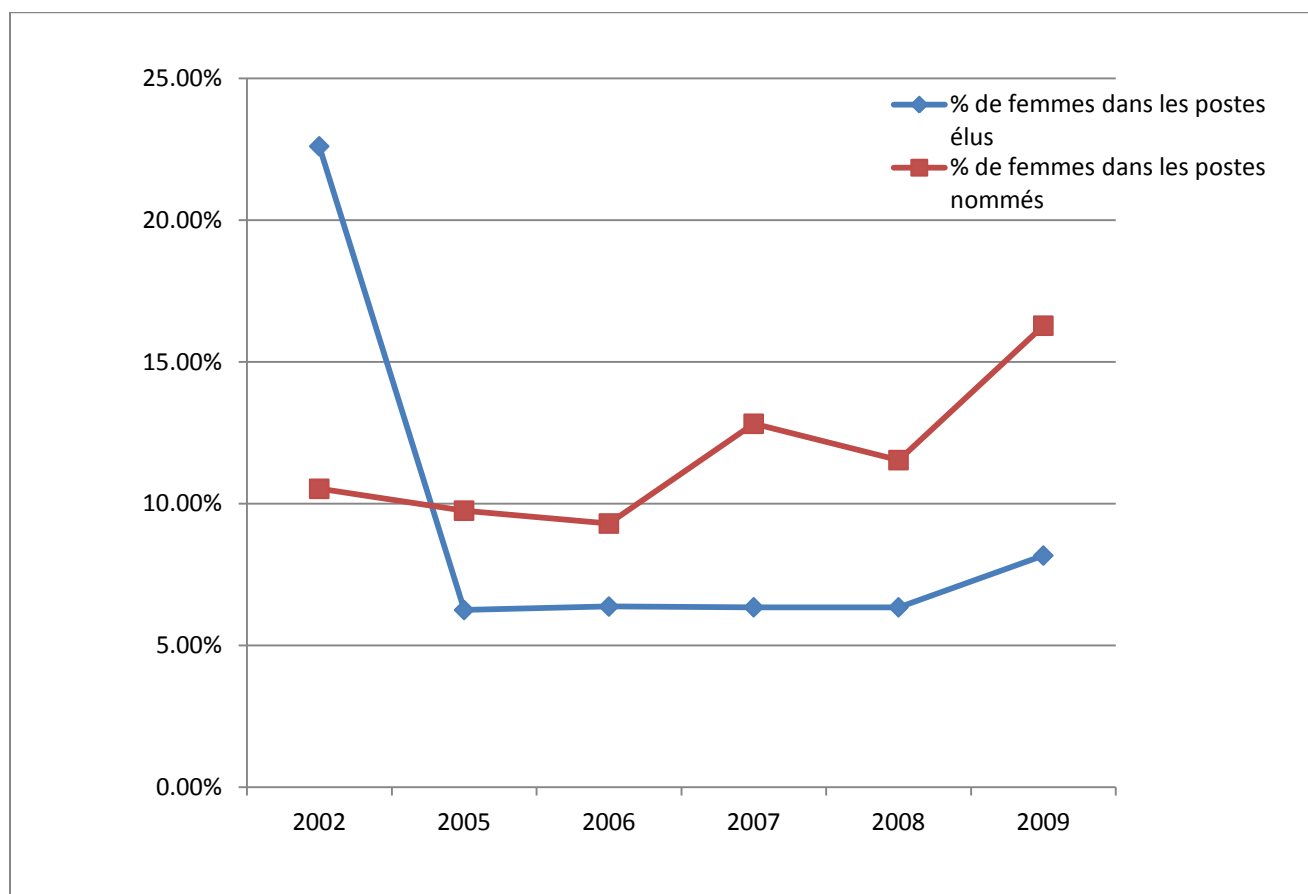
Annexe 6 : Femmes et vie publique au Mali

Tableau 22 : Femmes et vie publique au Mali

Postes	2002			2005			2006			2007			2008			2009		
	H	F	% de F	H	F	% de F	H	F	% de F	H	F	% de F	H	F	% de F	H	F	% de F
Nommés	68	8	10,53%	74	8	9,76%	78	8	9,30%	68	10	12,82%	69	9	11,54%	72	14	16,28%
Ministre	20	4	16,67%	22	5	18,52%	22	5	18,52%	19	7	26,92%	20	6	23,08%	23	8	25,81%
Secrétaire Général	28	0	0,00%	27	0	0,00%	27	0	0,00%	26	0	0,00%	26	0	0,00%	24	2	7,69%
Chef de Cabinet	20	4	16,67%	25	3	10,71%	29	3	9,38%	23	3	11,54%	23	3	11,54%	25	4	13,79%
Élus	1520	444	22,61%	10885	726	6,25%	10883	741	6,37%	10992	745	6,35%	10993	745	6,35%	10788	960	8,17%
Député	132	15	10,20%	132	15	10,20%	133	14	9,52%	132	15	10,20%	132	15	10,20%	132	15	10,20%
Maire	696	5	0,71%	696	7	1,00%	696	7	1,00%	696	7	1,00%	696	7	1,00%	695	8	1,14%
Conseiller communal	692	424	37,99%	10057	704	6,54%	10054	720	6,68%	10054	720	6,68%	10054	720	6,68%	9840	934	8,67%
Président de parti politique	-	-	-	-	-	-	101	2	1,94%	110	3	2,65%	111	3	2,63%	121	3	2,42%

Source : MPFEF (2006, 2009)

Figure 7 : Variation de la participation des Maliennes à la vie publique, 2002-2010



**Annexe 7 : Historique de la participation des Maliennes
à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance**

Tableau 23 : Les élues maliennes à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance, 1960-2010**1ère République**

Législature	Années	Nombre de député/e/s	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Noms	Circonscription électorale (et région)	Parti politique
1 ^{ère} législature	1960-1964	80	1	1,3%	Aoua Kéita	Bamako	US-RDA
2 ^e législature	1964-1967	80	2	2,5%	Aoua Kéita	Bamako	US-RDA
					Namissa Touré	Bamako	US-RDA

2e République

Législature	Années	Nombre de député/e/s	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Noms	Circonscription électorale (et région)	Parti politique
1 ^{ère} législature	1979-1982	82	2	2,4%	Sy Sokona Diabaté	Commune V (Bamako)	UDPM
					Diarra Diagoussa Sidibé	Ségou (Ségou)	UDPM
2 ^e législature	1982-1985	82	2	2,4%	Diarra Diagoussa Sidibé	Ségou (Ségou)	UDPM
					N'Diaye Korotoumou Coulibaly	Sikasso (Sikasso)	UDPM
3 ^e législature	1985-1988	82	3	3,7%	Diarra Diagoussa Sidibé	Ségou (Ségou)	UDPM
					N'Diaye Korotoumou Coulibaly	Sikasso (Sikasso)	UDPM
					Dicko Massara Konaté	Kati (Koulikoro)	UDPM
4 ^e législature	1988-1991	82	5	6,1%	Diarra Diagoussa Sidibé	Ségou (Ségou)	UDPM
					N'Diaye Korotoumou Coulibaly	Sikasso (Sikasso)	UDPM
					Dicko Massara Konaté	Kati (Koulikoro)	UDPM
					N'Diaye Korotoumou Traoré	Sikasso (Ségou)	UDPM
					Sacko Aïssata Coulibaly	Niono (Ségou)	UDPM

3e République

Législature	Années	Nombre de député/e/s	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Noms	Circonscription électorale (et région)	Parti politique
1 ^{ère} législature	1992-1997	116	3	2,6%	Victorine Dakouo	Tominian (Ségou)	N.D.
					Kané Nana Sanou	Kati (Koulikoro)	N.D.
					Koundji Nana Guidjilaye	Ségou (Ségou)	N.D.
2 ^e législature	1997-2002	147	18	12,2%	Traoré Oumou Traoré	Kati (Koulikoro)	ADEMA
					Fofana Fatoumata Sylla	Sikasso (Sikasso)	ADEMA
					Touré Djénéba Samaké	Commune V (Bamako)	ADEMA
					Haby Doucouré	Ségou (Ségou)	ADEMA
					Diarra Awa Ouattrra	Koutiala (Sikasso)	ADEMA
					Telly Lala Dansira	Kita (Kayes)	ADEMA
					Samaké Salimata Dagno	Dioila (Koulikoro)	ADEMA
					Bata Traoré	Barouéli (Ségou)	PDP
					Touré Safiatou Touré	Gao (Gao)	ADEMA
					Niang Tata Koné	Ségou (Ségou)	ADEMA
					Bâ Oumou Sangaré	Commune II (Bamako)	ADEMA
					Diallo Djénéba Diakité	Commune IV (Bamako)	ADEMA
					Sissoko Aminata Sy	Kayes (Kayes)	ADEMA

					Dagnoko Fanta Traoré	Commune IV (Bamako)	ADEMA
					Sissoko Flatènè Diarra	Sikasso (Sikasso)	ADEMA
					Coulibaly Kadiatou Samaké	Kayes (Kayes)	ADEMA
					També Saran Sangaré	Ségou (Ségou)	ADEMA
					Bintou Sanankoua	Mopti (Mopti)	ADEMA
3 ^e législature	2002-2007	147	15	10,2%	Traoré Oumou Traoré	Kati (Koulikoro)	RPM
					Minata Diarra	Kolokani (Koulikoro)	RPM
					Mariam Togola	Doïla (Koulikoro)	RPM
					Sidibé Korian Sidibé	Yanfolila (Sikasso)	ADEMA
					Saran Sangaré	Ségou (Ségou)	RPM
					Haby Doucouré	Ségou (Ségou)	RPM
					Diarrah Traoré	Ségou (Ségou)	RPM
					Fatimata Niambaly	San (Ségou)	RPM
					Oulémata Tamboura	Ténenkou (Mopti)	Ind.
					Diénéba Diarra	Commune I (Bamako)	RPM
					Sangaré Oumou Ba	Commune I (Bamako)	RPM
					Dicko Djénéba Cissé	Commune I (Bamako)	RPM
					Fanta dite Manchini Diarra	Commune II	CNID

					Touré Kani Sangaré	Commune V (Bamako)	RPM
					Adam Aïssa Diallo	Sikasso (Sikasso)	ADEMA
4 ^e législature	2007-2012	147	15	10,2%	Haïdara Aïchata Cissé	Bourem (Gao)	Ind.
					Oumou Coulibaly	Niono (Ségou)	SADI
					Saoudatou Dembélé	Commune VI (Bamako)	MPR
					Fanta dite Manchini Diarra	Commune V (Bamako)	CNID
					Mariam Diassana	Tominian (Ségou)	MPR
					Dicko Fatoumata Dicko	Douentza (Mopti)	PSP
					Diakité Djénéda Maguiraga	San (Ségou)	ADEMA-PASJ
					Kadiatou dite Takho Maïga	Kati (Koulikoro)	ADEMA-PASJ
					Coulibaly Kadiatou Samaké	Commune V (Bamako)	URD
					Mariko Minata Sidibé	Dioïla (Koulikoro)	PARENA
					Saran Sinaté	Sikasso (Sikasso)	CODEM
					Marie Sylla	Sikasso (Sikasso)	CODEM
					Ascofaré Oulématou Tamboura	Ténenkou (Mopti)	Ind.
					Penda Traoré	Ségou (Ségou)	URD
					Safiatou Traoré	Commune III (Bamako)	PCR

Données tirées de : Assemblée nationale du Mali (S.D.b, c), Beridogo et Thiero, 2006; CNDIF (2003 : 2-3); Moulaye et Keita (2008 : 179-252); Sanankoua (2004).

Figure 8 : Variation du pourcentage d'élues à l'Assemblée nationale depuis l'indépendance, 1960-2007

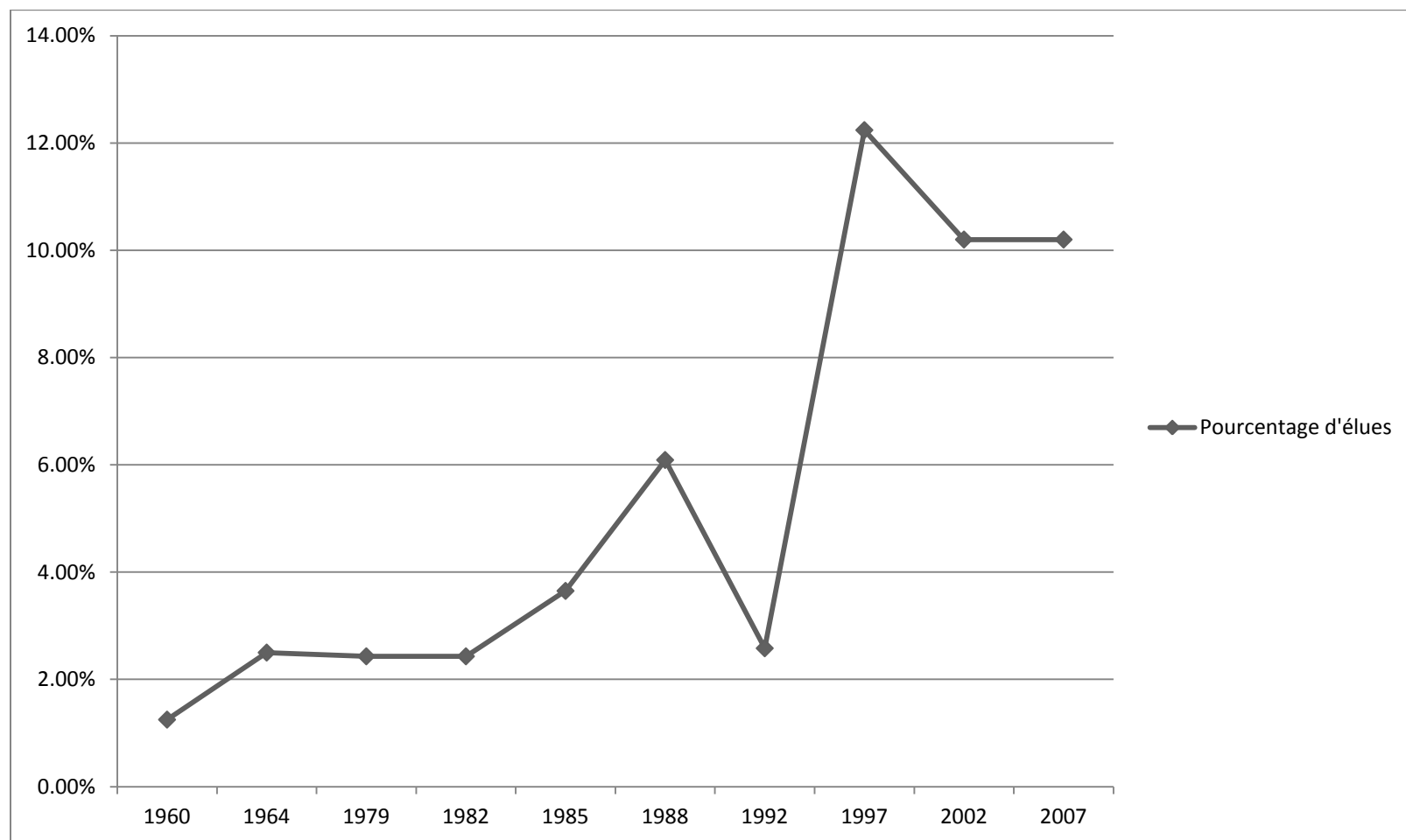


Tableau 24 : Répartition des député/e/s par région depuis l'indépendance, 1960-2010

<u>Régions</u>	<u>Nombre de femmes</u>										TOTAL
	<u>1^{ère} République</u>		<u>2^{ème} République</u>				<u>3^{ème} République</u>				
	1960-1964	1964-1967	1979-1982	1982-1985	1985-1988	1988-1991	1992-1997	1997-2002	2002-2007	2007-2010	
Bamako	1	2	1	0	0	0	0	4	5	4	17
Gao	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
Kayes	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	0	0	0	0	1	1	1	2	3	2	10
Mopti	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	4
Ségou	0	0	1	1	1	3	2	4	4	4	20
Sikasso	0	0	0	1	1	1	0	3	2	2	10
Tombouctou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	2	2	3	5	3	18	15	15	64

Données tirées de : Assemblée nationale du Mali (S.D.b, c), Beridogo et Thiero, 2006; CNDIF (2003 : 2-3); Moulaye et Keita (2008 : 179-252).

Tableau 25 : Répartition des postes électifs et nominations, 2002-2010

Fonctions	Nombre de femmes en 1998-1999	Nombre de femmes en 2000-2001	Nombre de femmes en 2002-2003	Nombre de femmes en 2003-2004	Nombre de femmes en 2005-2006	Nombre de femmes en 2007-2008	Nombre de femmes en 2008-2009	Nombre de femmes en 2009-2010
Présidence	0/1	0/1	0/1	0/1	N.D.	0/1	0/1	0/1
Vice-présidence	1/6	1/6	2/8	2/8	N.D.	1/8	1/8	0/9
Secrétaires parlementaires	1/6	0/6	1/8	0/8	N.D.	3/8	2/8	5/9
Questeur/e/s	0/2	0/2	0/2	0/2	N.D.	0/2	0/2	0/2
Présidence de commission	2/11	1/11	0/11	0/11	N.D.	3/12	2/12	N.D.
Vice-présidence de commission	N.D.	N.D.	1/11	0/11	N.D.	1/12	1/12	N.D.
Autres nominations	1	0	N.D.	N.D.	N.D.	2/16	N.D.	N.D.

Sources : Assemblée nationale du Mali (2002, 2003 a, b, c); Diakité (2009) ; Diarra (2008); Lam (2008, S.D.) ; MPFEF (S.D.b); Sanankoua (2004).